

## Table alphabétique et analytique du tome VIII

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Table alphabétique et analytique du tome VIII. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. pp. 673-731;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1875\\_num\\_8\\_1\\_4990](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4990)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

# ARCHIVES PARLEMENTAIRES

## PREMIÈRE SÉRIE

### TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME HUITIÈME

#### EXPLICATION DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CETTE TABLE

(Cl. Clergé. — N. Noblesse. — C. Communes.)

#### A

**ABBADIE (d')**, député des communes des Quatre-Vallées de Guyenne. Remplace le comte de Ségur, démissionnaire (t. VIII, p. 499).

**ABBAYE (d')**, député des communes de la sénéchaussée de Poitou, nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). Répond à l'appel général (p. 97); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**ACHARD DE BONVOULOIR**, député de la noblesse du bailliage de Coutances. Envoyé par ses collègues dans le Cotentin pour faire annuler les pouvoirs impératifs qui leur avaient été donnés, en revient avec un mandat sans limites (t. VIII, p. 291).

**ADAM DE VERDONNE**, député des communes du bailliage de Crépy en Valois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92), signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**ADJOINTS AU PRÉSIDENT DES COMMUNES**. Nomination (1<sup>er</sup> juin 1789, t. VIII, p. 62), (8 juin, p. 78), (15 juin, p. 108), (17 juin, p. 128).

**AFFORTY**, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**AGIER**, député des communes de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**AGOULT** (comte Antoine d'), député de la noblesse du Dauphiné. Prend place sur les bancs de la noblesse dans la salle de l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 142).

**AGRESSEAU (d')**, député de la noblesse du bailliage de Meaux. Prévient l'Assemblée nationale qu'il a été compris dans les quatre magistrats nommés par le Roi pour l'examen des affaires contentieuses des départements (t. VIII, p. 455).

**AIGUILLOX (duc d')**, député de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen. Son discours lors de la réunion de la minorité du clergé et de la majorité de la noblesse (t. VIII, p. 169). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 178); — appuie l'observation de Clermont-Tonnerre relative à l'envoi d'un arrêté du parlement de Paris (p. 244); — demande que les corps, villes, communautés et individus, qui ont joui de privilèges particuliers, supportent à l'avenir toutes les charges publiques, sans aucune exception, et que les droits féodaux et seigneuriaux soient remboursables (p. 344); — fait un rapport sur l'emprunt de 30 millions (p. 365).

**AILLY (d')**, député des communes du bailliage de Chaumont en Vexin. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 35). — Doyen (p. 62). — Rend compte d'une démarche auprès du garde des sceaux (p. 63); — répond à l'appel général (p. 91); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**AINESSÉ (Droit d')**. De Gaillon propose de l'abolir (12 août 1789, t. VIII, p. 399); — le prince de Foix parle contre (*ibid.*); — le comte de Mirabeau demande l'ajournement après la Constitution (*ibid.*).

**ALBERT DE LUYNES (Duc)**. Voir *Luynes* (Duc Albert de).

**ALLARD**, député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**ALLARD-DUPLANTIER**, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

**ALLARDE (Baron d')**, député de la noblesse de Saint-Pierre-le-Montier. Propose de communiquer au clergé l'arrêté relatif à la délibération par ordre (t. VIII, p. 58); — veut présenter un projet de décret à propos de l'emprunt de 30 millions (p. 376).

**ALQUIER**, député des communes de la sénéchaussée de

- La Rochelle. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ANBLY (Marquis d'), député de la noblesse du bailliage de Reims. Remet ses pouvoirs avec des réserves (t. VIII, p. 172); — demande que l'on fixe la quotité de terre que devra posséder celui qui voudra avoir le port d'armes (p. 338 et suiv.).
- AMIRAUTE DE FRANCE. Députation demandant de sa part des lois sur le commerce maritime (1<sup>er</sup> août 1789, t. VIII, p. 317).
- AMONT (Bailliage d'). Double députation; annulation de celle des deux qui ne veut prendre pour juges que les Etats généraux (N. 4 juin 1789, t. VIII, p. 66).
- ANDRÉ (d'), député de la noblesse de la sénéchaussée d'Aix. Demande que le comité des recherches soit composé de douze membres (t. VIII, p. 295); — divise les députations en deux espèces : députations d'honneur et députations d'affaires (p. 315); — propose de recevoir les premières et de faire renvoyer les vœux des autres au comité des rapports (*ibid.*); — demande que l'on raye trois articles dans l'état de dépenses présenté par Necker à l'appui de sa demande d'un emprunt de 30 millions (p. 373); — que l'on indemnise les officiers de justice, lésés par la suppression de la vénalité de la justice (p. 396); — parle sur la déclaration des droits (p. 463 et 464); — demande que l'on s'occupe au plus tôt de la Constitution (p. 489) et en premier lieu, de la sanction royale (p. 599).
- ANDRIEU, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ANDUBAND, député des communes de la sénéchaussée de Villefranche en Rouergue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ANGLETERRE. Lettre de l'ambassadeur, duc de Dorset, protestant des bonnes dispositions de son pays envers la France (27 juillet 1789, t. VIII, p. 287 et suiv.).
- ANGO, député des communes du bailliage de Contances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- ANGRAN-D'ALLERAY, lieutenant civil. Rend hommage à l'Assemblée nationale au nom du Châtelet de Paris (t. VIII, p. 280).
- ANNATES. Voir *Comité de rédaction*.
- ANSON, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur le projet de déclaration des droits du 6<sup>e</sup> bureau (p. 461).
- ANTHOYNE, député des communes du bailliage de Sarreguemines. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98).
- ANTRAIGUES (comte d'), député de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Parle sur la vérification des pouvoirs (t. VIII, p. 32 et suiv.). — Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (p. 44). — Nommé commissaire pour le projet de règlement de police intérieure (p. 44). — Propose d'annoncer aux communes la renonciation de la noblesse à ses privilèges pécuniaires (*ibid.*). — Fait le rapport des conférences (p. 49). — Appuie la motion de Bouthillier, tendant à faire déclarer constitutionnels la division des ordres et leurs vœux respectifs (p. 52 et suiv.). — Parle pour la déclaration des droits de l'homme (p. 334 et suiv.). — Fait un rapport au nom du comité des rapports (p. 351). — Parle contre l'emprunt de 30 millions (p. 366 et suiv.), (p. 375), — pour la sanction royale (p. 543 et suiv.).
- ARCHER (Marquis d'), député de la noblesse de la sénéchaussée de Mende. Démissionnaire, remplacé par Châteauneuf-Randon (t. VIII, p. 542).
- ARCHEVÊQUE D'ARLES. Voir *Dulau*.
- ARCHEVÊQUE DE PARIS. Voir *Juigné* (Leclerc de).
- ARCHIVISTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : Camus 14 août 1789, t. VIII, p. 437).
- ARMAND, député des communes du bailliage de Saint-Flour. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- ARNAUD (d'), député suppléant du tiers-état du bailliage d'Aval. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- ARNAUDAT (d'), député des communes de la sénéchaussée de Béarn. Demande qu'il ne soit plus reçu de députations (t. VIII, p. 315).
- ARNOULT, député des communes du bailliage de Dijon. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35); — adjoint au doyen (p. 62). — Répond à l'appel général (p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141). — Demande la suppression des dîmes (p. 383). — Propose de décréter que la branche régnante en Espagne ne pourra être admise à l'hérédité de la couronne de France (p. 642).
- ARRIVEUR, député des communes du bailliage de Trévoux. — Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ARTOIS (Charles-Philippe, comte d'), nommé député de la noblesse de la sénéchaussée de Tartas. Son refus (t. VIII, p. 37); — lecture de sa lettre (p. 38); — sa réponse à l'arrêté pris par la noblesse à ce sujet (*ibid.*).
- ASSEMBLÉE NATIONALE. Adresses d'adhésion des commissaires des communes de Moncontour en Bretagne (30 juin 1789, t. VIII, p. 171); — de la ville de Laon (*ibid.* et p. suiv.); — protestations contenues dans les déclarations faites par plusieurs députés du clergé et de la noblesse en remettant leurs pouvoirs (*ibid.*, p. 172 et suiv.); — renvoi au comité de vérification (*ibid.*, p. 173); — liste de ces députés (*ibid.* et suiv.). — Incident relatif à l'emprisonnement de quelques gardes-françaises (1<sup>er</sup> juillet, p. 175 et suiv.); — nomination d'une députation chargée de supplier le Roi d'employer la clémence pour mettre fin aux troubles de Paris (*ibid.*, p. 177 et suiv.); — nouvelles protestations contre l'établissement de l'Assemblée nationale (*ibid.*, p. 180); — adresse d'adhésion de la ville de Ploërmel (*ibid.*, p. 181); — adoption de la proposition faite, au nom du comité de règlement, de diviser l'Assemblée en bureaux (*ibid.*); — mode de formation (*ibid.*). — Réponse du Roi à la députation (2 juillet, p. 181); — adresse d'adhésion de la ville de Châteauroux (*ibid.*); — remise des pouvoirs de quatre députés du clergé avec réserves (*ibid.* et p. suiv.); — lecture par le cardinal de La Roche-Foucauld d'un acte contenant des réserves faites par des membres du clergé nouvellement réunis (*ibid.*, p. 182); — incident à ce sujet (*ibid.* et p. suiv.); — extrait du règlement concernant la nomination du président et des secrétaires (*ibid.*, p. 184). — Lettre du Roi au sujet des gardes-françaises (3 juillet, p. 184); — nomination des présidents et secrétaires des bureaux (*ibid.*, p. 185); — nomination du président et des secrétaires de l'Assemblée nationale (*ibid.*, p. 186); — remerciements adressés à l'ex-président Bailly (*ibid.*). — Incident sur un passage de la lettre du Roi où se trouve le mot *Assemblée* sans le qualificatif *nationale* (4 juillet, p. 188); — remerciements de Bailly (*ibid.*); — réponse de Le Franc de Pompignan, président (*ibid.*); — adresses d'adhésion de la ville de Château-Thierry et des communaux de Pontivy et de Vernouillet-sur-Seine (*ibid.*); — rapport de Dupont de Nemours sur les subsistances (*ibid.*, p. 190 et suiv.). — Discussion sur le projet du comité des subsistances (6 juillet, p. 194 et suiv.); — députation des électeurs de Paris venant annoncer le rétablissement de la tranquillité dans Paris (*ibid.*, p. 193 et suiv.); — réponse de Le Franc de Pompignan, président, exprimant la satisfaction de l'Assemblée (*ibid.*, p. 199); — convocation des bureaux pour la nomination du comité de constitution (*ibid.*). — Adresses des communes de Vitry, Saint-Jean-de-Losne, Saint-

Pierre-le-Moulier et Saint-Vallier (7 juillet, p. 199); — liste des membres du comité de constitution (*ibid.*, p. 200) (Voir *Comité de constitution*); — motion de Talleyrand-Périgord sur les mandats impératifs (*ibid.*, et p. suiv.) (Voir *Mandats impératifs*); — adresse de la ville de Nantes (*ibid.*, p. 203 et suiv.); — Adresses des villes et communautés suivantes : Rennes, Vannes, Saint-Briene, Lamballe, Dinan, Guérande, Guérande, Montfort, Loudéac, Clermont-Ferrand, Metz, Saint-Dié et Andresy (8 juillet, p. 206 et suiv.); — motion de Mirabeau tendant à faire éloigner les troupes de Paris et de Versailles et à leur substituer des gardes bourgeoises (*ibid.*, p. 208 et suiv.); — adoption de la première partie de cette motion (*ibid.*, p. 211). — Adresses d'adhésion des villes de Bordeaux, Poitiers, Nemours, Châtelleraut et Uzarches (9 juillet, p. 211); — déclaration de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen (*ibid.*, p. 212). — adresse au Roi pour le renvoi des troupes, rédigée par le comte de Mirabeau (*ibid.*, et p. suiv.); — nomination d'une députation chargée de la porter (*ibid.*, p. 213 et suiv.); — rapport par Mounier sur l'ordre de travail pour la constitution (*ibid.*, p. 214 et suiv.); — Adresses d'adhésion des communes du bailliage de Mortain, du bureau international du district de Colmar, des représentants du bailliage de Sarrelouis et des communes du bailliage de Dijon (10 juillet, p. 217); — motion d'ordre de Bouche tendant à la formation des comités chargés de prendre connaissance de tous les impôts, de toutes les pensions et de l'état actuel de la caisse nationale (*ibid.*, et p. suiv.); — Lecture des adresses d'adhésion des communes de Bordeaux, des villes de Mirécourt, Poitiers, Chalon-sur-Saône, du Croisic, Josselin et d'un arrêté de la noblesse de Montargis (11 juillet, p. 219); — réponse du Roi à l'adresse rédigée par le comte de Mirabeau (*ibid.*); — discussion : comte de Crillon, comte de Mirabeau, de Lubersac (*ibid.*, p. 220); — Bouche demande que les comités dont il a demandé la formation soient nommés dans les bureaux (*ibid.*); — adresse d'adhésion de la ville du Mans (*ibid.*); — opinions des bureaux relativement à la question des finances (voir *Comité des finances*); — proposition de Lafayette concernant les droits de l'homme (voir *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*); — Adresses d'adhésion des citoyens de Montpellier, des officiers municipaux de Saint-Marcellin en Dauphiné et de la ville de Tarascon (13 juillet, p. 223); — annonce du renvoi de Necker et de trois autres ministres, Montmorin, La Luzerne et Saint-Priest (*ibid.*); — motion de Mounier tendant à demander au Roi leur rappel (*ibid.*, et p. suiv.); — discussion : Target, Lally-Tollendal, comte de Virieu, de Clermont-Tonnerre, Guillotin, divers membres, comte de Custine, Gaultier de Biauzat, un membre de la noblesse, abbé Grégoire, Lefranc de Pompignan, président, abbé Grégoire, Gouy-l'Arcy, de Castellane, Guillotin, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Le Chapelier (*ibid.*, p. 224 et suiv.); — l'Assemblée décide l'envoi d'une députation au Roi pour demander le renvoi des troupes et l'établissement d'une milice bourgeoise (*ibid.*, p. 229); — noms des membres composant cette députation (*ibid.*, p. 229); — réponse du Roi : il refuse le concours des députés pour l'apaisement des troubles et veut y employer les troupes (*ibid.*); mécontentement de l'Assemblée : elle décrète 1° que Necker et les autres ministres, qui ont partagé son sort, emportent avec eux son estime et ses regrets; 2° qu'elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement de la garde bourgeoise; 3° qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le Roi et l'Assemblée; 4° que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'Assemblée; 5° que nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute* et de manquer à la foi publique; 6° et que l'Assemblée persiste dans ses précédents arrêtés (*ibid.*, et p. suiv.); — nomination d'un vice-président (*ibid.*, p. 230). — Liste des membres du comité des finances (voir *Comité des finances*); — adresses d'adhésion de la commission intermédiaire des Etats du Dauphiné, des villes de Laon, Aurillac, Joigny et Hesdin (14 juillet, p. 232); — renouvelle-

ment de la motion de Grégoire, relative à la formation d'un comité chargé de dénoncer les auteurs des troubles (*ibid.*); — compte rendu par le vicomte de Noailles des troubles dont il a été témoin dans Paris (*ibid.*, p. 233); — envoi d'une députation au Roi (*ibid.*); — autre récit fait par Bancal des Issarts, électeur de la ville de Paris, chargé par le comité permanent de prier l'Assemblée d'aviser au moyen de faire cesser la guerre civile (*ibid.*); — réponse de Lafayette, vice-président (*ibid.*, p. 234); — l'Assemblée décide l'envoi d'une seconde députation au Roi (*ibid.*); — retour de la première : réponse du Roi, concédant la formation d'une garde bourgeoise et l'éloignement des troupes qui sont au Champ-de-Mars (*ibid.*); — le Roi déclare à la seconde députation qu'il n'a rien à ajouter (*ibid.*); — l'Assemblée charge les députés de Paris de rapporter dans cette ville les réponses du Roi (*ibid.*); — Projet d'adresse au Roi du marquis de Sillery, amendé par Mirabeau (15 juillet, p. 235); — nomination d'une nouvelle députation à envoyer au Roi (*ibid.*, et p. suiv.); — exhortation de Mirabeau à la députation (*ibid.*, p. 236); — au moment où elle va sortir, le duc de Liancourt annonce l'arrivée du Roi (*ibid.*); — applaudissements blâmés par Mirabeau (*ibid.*); — lecture des adresses d'adhésion des villes de Strasbourg, Marseille, Nîmes, Cahors, Guinguamp, La Roche-Bernard, Paimpol, Seurre, du bourg de Recons et de la commune de Beaune (*ibid.*); — délibération de la noblesse de Villers-Cotterets, qui révoque les pouvoirs limités de ses députés et leur en donne d'illimités (*ibid.*); — entrée du Roi : il déclare qu'il se fie à l'Assemblée nationale et qu'il a donné l'ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles (*ibid.*); — réponse de Le Franc de Pompignan, président (*ibid.*, et p. suiv.); — le Roi ajoute qu'il est prêt à communiquer avec l'Assemblée, toutes les fois qu'elle le croira nécessaire (*ibid.*, p. 237); — réplique de Le Franc de Pompignan, président (*ibid.*); — l'Assemblée tout entière reconduit le Roi au château (*ibid.*); — motion de Barnave, tendant au renvoi des ministres, appuyée par Mirabeau (*ibid.*); — combattue par le comte de Clermont-Tonnerre, elle est rejetée (*ibid.*); — Adresse d'adhésion de la municipalité de la ville d'Angers (16 juillet, p. 238); — un membre de la noblesse annonce que Lafayette est nommé colonel général de la milice bourgeoise (*ibid.*); — Bailly annonce qu'il est nommé maire de Paris (*ibid.*); — compte rendu par Leclerc de Juigné de la mission remplie par la députation envoyée à Paris (*ibid.*); — noms des membres de cette députation (*ibid.*); — récit par Mounier de ce qui s'est passé dans Paris (*ibid.*, et p. suiv.); — discours prononcé par Lally-Tollendal à l'hôtel de ville (*ibid.*, p. 240); — projet d'adresse au Roi présenté par Mirabeau et tendant au renvoi des ministres (*ibid.*, et p. suiv.); — on propose de demander aussi le rappel de Necker (*ibid.*, p. 242); — discussion : Barnave, comte de Clermont-Tonnerre, Milton de Montherland (*ibid.*); — déclaration de plusieurs membres de la noblesse que les circonstances décident à ne pas attendre le vœu de leurs commentants et à prendre part aux votes (*ibid.*); — semblable déclaration de la noblesse de Paris, du cardinal de La Rochefoucauld et de l'abbé de Montesquieu (*ibid.*); — reprise de la discussion sur la motion relative au renvoi des ministres et au rappel de Necker : Mounier, Barnave, Mirabeau, Mounier, Mirabeau, Glezen, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal (*ibid.*, et p. suiv.); — lettre du maréchal de Broglie indiquant les ordres de détail donnés pour le prompt éloignement des troupes de Paris (*ibid.*, p. 244); — lettre du président du parlement de Paris, Bochart de Saron, transmettant l'arrêté pris par le parlement pour féliciter le Roi d'avoir fait éloigner les troupes des Paris et de Versailles (*ibid.*); — il est désapprouvé pour ne l'avoir pas envoyé par une députation, à la demande de Clermont-Tonnerre, appuyée par les ducs d'Aiguillon, de Luynes, de Praslin et de la Roche-foucauld, malgré l'opposition de Dupont, Le Pelletier de Saint-Fargeau et Fréteau (*ibid.*); — la nouvelle du renvoi des ministres arrive au moment où on allait voter sur le projet d'adresse de Mirabeau (*ibid.*); — nomination d'une députation chargée d'aller remercier le Roi (*ibid.*); — nomination d'une

députation chargée d'annoncer à la ville de Paris la résolution du Roi d'aller se montrer aux Parisiens (*ibid.* et p. suiv.); — l'Assemblée arrête que le Roi sera prié de permettre qu'une nombreuse députation l'accompagne dans Paris (*ibid.* p. 243); — retour de la députation : le Roi accepte la députation proposée pour l'accompagner ; il a remis une lettre annonçant le rappel de Necker et qu'il invite l'Assemblée à envoyer à ce dernier à Bruxelles (*ibid.*) ; — l'Assemblée arrête qu'elle joindra à la lettre du Roi une lettre, signée par le président et les secrétaires (*ibid.*) ; — Texte de cette lettre (*ibid.*), nomination d'une députation de cent membres chargée d'accompagner le Roi (*ibid.* et p. suiv.). — Sur l'invitation du président, l'Assemblée tout entière se porte sur le passage du Roi se rendant à Paris (17 juillet, p. 246) ; — adresses d'adhésion des municipalités de Nancy, de Châtelleraut, de Saint-Remi en Provence, de Landerneau, de Besançon et de Romans (*ibid.*) ; — Le Franc de Pompignan, *président*, annonce qu'il a écrit au premier président du parlement de Paris pour lui faire observer que la communication de l'arrêt du parlement du 16 juillet aurait dû être faite par une députation (*ibid.*) ; récit, par Sallé de Choux, des ce qui s'est passé pendant le voyage du Roi à Paris (*ibid.*) ; — actes de brigandage commis à Poissy et à Saint-Germain, dénoncés par le maire de Poissy (*ibid.* p. 247). — Nomination d'une députation chargée d'aller rétablir la tranquillité dans ces deux villes (18 juillet p. 247 et suiv.) ; — le marquis de Brézé écrit pour s'excuser de s'être présenté, la tête couverte (*ibid.* p. 248) ; — Bessin, commandant de la garde bourgeoise du district de Saint-Méry, demande des secours pour les malheureux habitants du faubourg Saint-Antoine (*ibid.*) ; — les députés de Paris se réunissent pour aviser (*ibid.*) ; — motion de Martineau, tendant à établir dans toute la France des milices bourgeoises (voir *Garde nationale*) ; — nomination du président (*ibid.*) ; — adresses d'adhésion des villes de Cérèmes, Macheoul et Grenoble (*ibid.*) ; — démission du comte d'Escars, député de la noblesse du Haut-Limousin (*ibid.*). — Adresses d'adhésion des villes de Valence, Langres, Mayenne, Laon, Pontarlier, Auray, de la noblesse et des communes de Thimerais, de Saint-Thélo près Plœrmel et de plusieurs autres communes (20 juillet, p. 249) ; — discours de Le Franc de Pompignan en présentant le nouveau président, duc de Liancourt (*ibid.*) ; — discours d'entrée en fonctions de ce dernier (*ibid.*) ; — remerciements votés à l'ancien président, à la demande de Pétion de Villeneuve (*ibid.*) ; — Dufresne de Saint-Léon, chargé d'annoncer son rappel à Necker, écrit de Bruxelles que, ne l'ayant pas rencontré dans cette ville, il poursuit sa route jusqu'à Francfort (*ibid.*) ; — récit par Camus de ce dont il a été témoin comme membre de la députation envoyée à Saint-Germain et à Poissy (*ibid.* et p. suiv.) ; — remerciements votés à cette députation, à la demande de Goupil de Préfeln (*ibid.* p. 251) ; — hommage rendu à l'Assemblée nationale par le grand conseil et les administrateurs de la Caisse d'escompte (*ibid.* et p. suiv.) ; — proclamation au sujet des troubles proposée par Lally-Tollendal (*ibid.* p. 252 et suiv.) ; — discussion : Dupont (de Nemours), de Fermond, marquis de Toulougeon, Robespierre, de Custine, de Lubersac, Glezen, Legrand, deux membres, Lally-Tollendal, Blesau, Buzot, Lally-Tollendal (*ibid.* p. 253 et suiv.) ; — renvoi aux bureaux (*ibid.* p. 255). — Adresse d'adhésion des trois ordres de la ville de Lyon (21 juillet, p. 255) ; — renonciation à toute exemption pécuniaire faite par les mêmes ordres et renouvelée en leur nom par l'abbé de Castellans (*ibid.*) ; — hommage rendu à l'Assemblée par la Cour des Monnaies (*ibid.*) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*) ; — députation de la ville de Saint-Germain-en-Laye relative au massacre de Sauvage (*ibid.* et p. suiv.) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.* p. 256). — Adresses des communes de Bordeaux, des citoyens de Riom, de Sancoins en Nivernais, de la commune du Havre et des citoyens négociants de la foire de Beaucaire (23 juillet, p. 261) ; — la noblesse du Maine et celle de Dombes envoient à leurs députés les pouvoirs les plus illimités (*ibid.*) ; — hommages rendus à l'Assemblée par deux députations des villes de Chartres et de Saumur (*ibid.* et p. suiv.) ; — réponse du duc de Liancourt, *président*

(*ibid.* p. 262) ; — hommage rendu à l'Assemblée par le premier président de la Chambre des comptes (*ibid.* et p. suiv.) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.* p. 263) ; — hommage rendu à l'Assemblée par le premier président de la Cour des aides (*ibid.*) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*) ; — récit de nouveaux troubles dans Paris : massacre de Foulon et de Berthier (*ibid.*) ; — Lally-Tollendal reproduit son projet de proclamation (*ibid.* et p. suiv.) ; discussion : plusieurs membres, Mounier, un membre, comte de Mirabeau, Lally-Tollendal, Prieur, Camus, Gouy-d'Arcy, Dêmeunier, Lally-Tollendal, duc de Lévis, marquis de Sillery, Malouet, Legrand, Laville-Leroux, abbé Grégoire, de Lubersac de Boufflers, de Volney, Barnave, Duclos-Dufresnoy, de Virieu, de Montmorency (*ibid.*, et p. suiv.) ; — renvoi aux bureaux du projet de proclamation et de diverses autres motions (*ibid.*, p. 266) ; — reprise de la discussion : abbé Grégoire, un membre, Long, Pétion de Villeneuve (*ibid.*, p. 267) ; — texte de la proclamation adoptée (*ibid.*). — Adresses d'adhésion des villes d'Arras, Marseille, Moulins, Châlons-sur-Marne, Saint-Pons en Languedoc, Luxeuil, Lure, Gien-sur-Loir, Sainte-Menchould, Boulay, Romans, Concarneau, Niort, Clamecy, Caussade en Quercy, Castelnaud, Montratier, Saint-Georges près Montpellier, Vienne, Reims, Saint-Pierre-le-Moutier ; du bailliage de Vire ; des sénéchaussées d'Annonay et de Château-Chinon ; des électeurs et officiers municipaux de la ville de Meaux ; des communes de Nuits, Joigny et Saint-Sauveur de Loçminé (24 juillet, p. 267) ; — députation de la ville de Rouen apportant une adresse de félicitations (*ibid.*, p. 272) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*) ; — arrêté concernant les députés qui n'envoient pas leurs pouvoirs (voir *Comité de vérification*). — Adresses d'adhésion des villes de Brionne en Normandie, de Morlaix, de Beauvais, de Pontivy, de Saint-Malo, d'Ambert en Auvergne, d'Antonne, d'Issoudun, d'Abbeville, de Châlons-sur-Saône et de plusieurs autres villes (25 juillet, p. 273) ; — députation de la ville de Dieppe chargée d'apporter des félicitations à l'Assemblée (*ibid.*, p. 275) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*, p. 276) ; — témoignages d'admiration, de respect et de reconnaissance donnés par la juridiction consulaire de Paris à l'Assemblée (*ibid.*) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*) ; — atrocités commises au château de Quincey (voir *Vesoul*). — Adresses d'adhésion des villes de Mâcon et de La Ferté-sous-Jouarre, des communes de Montreuil-sur-Mer, des trois ordres de Montélimart, des communes de Loubans et de celles de Sainte-Claude, et des officiers municipaux du Havre, de Gap, d'Orléans et de Châlons-sur-Marne (27 juillet, p. 278) ; — réponse du Roi au sujet du crime commis auprès de Vesoul (*ibid.*) ; — réponse de Necker (*ibid.*) ; — hommage rendu à l'Assemblée par le prévôt de Paris et le lieutenant civil (*ibid.*, p. 280) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*) ; — députation de la ville de Pontoise chargée d'exprimer les sentiments de ses habitants (*ibid.*) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*) ; — lettres du comte de Montmorin, *ministre des affaires étrangères*, et du duc de Dorset, *ambassadeur d'Angleterre* (*ibid.* p. 287 et suiv.) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*, p. 288). — Lettre de Clamecy, *maire de Soissons*, au sujet de brigandages commis dans la plaine de Béthisy et dans les environs de Villers-Cotterets, Pierrefonds et Attichy (28 juillet, p. 290) ; — réponse du duc de Liancourt, *président* (*ibid.*) ; — adresses d'adhésion des trois ordres de Bâle, des officiers municipaux et notables de Bourbonne-les-Bains, des citoyens de Montpellier, des trois ordres de Mortagne, des officiers du bailliage du Perche, des trois ordres de Crest, des électeurs des communes de la sénéchaussée de Libourne, de la ville de Semur-en-Auxois, de la ville des Saillans, des trois ordres de Pont-Audemer, d'Ornans, de la ville de Marsillargues, de la commune de Granville, de la ville de Cusset, des trois ordres de Montélimart, des trois ordres du Puy-en-Velay, de la ville de Bayeux, des officiers municipaux et des électeurs de Nevers, des commissaires des communes de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, des trois ordres formant la communauté de Thiaucourt-en-Lorraine, des citoyens de Poligny, de la bazoche de Châlons-sur-

Marne, de la ville de Longwy, de la commune de Lons-le-Saulnier, des citoyens de Dijon, des électeurs de la sénéchaussée de Mérag, de 1214 habitants d'Orgelu, de la ville de Limoges, des trois ordres de Montbrison en Forez, des citoyens de Salins en Franche-Comté, des citoyens de la ville et du bailliage de Gray en Franche-Comté, de la ville de Bourg-en-Bresse, des trois ordres de la ville de Nîmes, de la ville de Clamecy, de la ville de Saint-Dié en Lorraine, de la paroisse d'Herbignac, des citoyens de Clermont-Ferrand, du corps politique de Ponthieu, de la ville et des communes de Laval, des officiers municipaux et des notables de Briey en Lorraine, de la municipalité d'Essonne, des trois ordres de Guéret, des citoyens de Calais, de la ville de Morlaix, des officiers municipaux de Troyes, de la municipalité et des communes de Saint-Brieuc, des citoyens de Château-Landren, de la ville de Lannion, de la commune de Villefranche, de la commune de Nancy, de la commune de Montreuil-sur-Mer, des citoyens de Pézenas et de la ville de Quimper *ibid.* p. 291; — pouvoirs sans limites donnés aux députés de la noblesse du Cotentin *ibid.*; — création d'un comité chargé de faire, s'il y a lieu, des rapports sur les mémoires, plaintes, adresses, etc. qui lui seront renvoyés (voir *Comité des rapports*); — création d'un comité chargé de rassembler toutes les pièces relatives aux troubles et aux faits particuliers (voir *Comité des recherches*). — Motion de Puisaye tendant à inviter la nation à payer tous les impôts (28 juillet, p. 296); ajournement *ibid.*; — réponse du président, duc de Liancourt, au premier président du bureau des finances de Paris, qui avait félicité l'Assemblée d'avoir rétabli le calme dans Paris *ibid.*. — Adresses des villes de Brioude, Lamballe, Césne-sur-Loire, Dunkerque, Roquebrune, Maurs, Quimperlé, Apt, Valogne, Saint-Brieuc, Fontenay-le-Comte, Chauny, Charost, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Tarascon, Montélimart, Briançon, Montcontour, Annonay et sénéchaussée, Saint-Marcelin, et de l'ordre des avocats de Morlaix (29 juillet, p. 296); — hommage rendu par Dumouchel, au nom de l'université de Paris (p. 303); réponse du président, duc de Liancourt *ibid.* et p. suiv.); — hommage rendu par le président de l'élection de Paris, *ibid.* p. 304 et suiv.); — réponse du président, duc de Liancourt, *ibid.* p. 305); — députation de la ville de la Flèche *ibid.* p. 306); — réponse du président, duc de Liancourt, *ibid.*; — Arrestation du baron de Bezenval (31 juillet, p. 308); — discours de Necker à son sujet, rapporté par Lally-Tollendal *ibid.* et p. suiv.); — discussion: Target *ibid.* p. 310); — discours de Godard, orateur d'une députation du district des Blancs-Manteaux *ibid.*; — réponse du président, duc de Liancourt *ibid.*, et p. suiv.); — reprise de la discussion: Camus, Demeunier, Mounier, comte de Mirabeau, Priour, un membre, de Volney, Rewbell, Lally-Tollendal, Garat le jeune, Robespierre, Beuche, Pétion de Villeneuve, un membre *ibid.* p. 311 et suiv.); — députation de la commune de Paris, ayant Bailly à sa tête: discours de de ce dernier contenant adhésion à tous les décrets *ibid.*, p. 313); — rapport par un autre membre de la députation sur la situation de Paris et sur les mesures prises par la commune *ibid.*; — réponse du président, duc de Liancourt *ibid.* et p. suiv.); — reprise de la discussion: Glezen, de Boufflers, Barnave, Fréteau, de Virieu, Le Chapelier *ibid.*, p. 314); — arrêté approuvant celui du 30 juillet de la commune de Paris et confirmant ceux de l'Assemblée *ibid.*. — Adresses de Béziers, Sarreguemines, Issoire, Concarneau, Contances, Châteaudun, Saint-Amand-sous-Montrond, Bauge, Béthune, Pernes en Artois, Saint-Mihiel, Baud en Bretagne, Aouste, comtés de Lessins et Chamilin en Dauphiné, des trois ordres de Montbrison et d'Uzès, des commissaires des trois ordres de la gouvernance de Lille, des trois ordres de Marseille, de la commune de Besançon, des trois ordres de Marjévol en Gévaudan, de la ville de Pont-à-Mousson, des directeurs et syndics de la province d'Aunis, de Romagne, d'Alquier, de Briey, d'Ancegnis, d'Epeucel en Dauphiné, du Petit-Paris, dans la sénéchaussée d'Angers, de la ville d'Angers, du parlement de Grenoble (1<sup>er</sup> août, p. 314); — lecture d'une lettre des officiers municipaux de la ville du Havre, annonçant l'arrestation du duc de La Vauguyon et de

son fils *ibid.*; — renvoi au comte de Montmorin *ibid.*; — l'Assemblée décide qu'elle ne recevra plus de députations après le 8 août *ibid.*, p. 316); — députation de la commune de Paris, ayant à sa tête Huguet de Sémonville: discours de ce dernier contenant l'annonce de la détention de Bézénat à Brie-Comte-Robert et un vœu tendant à l'établissement d'un tribunal spécial pour les crimes de lèse-nation *ibid.*; — réponse du président, duc de Liancourt *ibid.*; — députation de la ville d'Orléans, ayant à sa tête Percheron qui offre à l'Assemblée les respectueux hommages des citoyens de cette ville *ibid.*; — réponse du président, duc de Liancourt *ibid.*, p. 317); — députation envoyée par l'amirauté de France pour demander des lois sur le commerce maritime du président, duc de Liancourt *ibid.*; — Thouret, élu président, donne sa démission (3 août, p. 331); — adresses des villes de Salers, Autun, Vertus en Champagne et Ernée dans le Maine *ibid.*; — motions concernant la durée des discussions et le nombre des orateurs (voir *Discours*); — incident concernant des passe-ports que signerait le président (voir *Passe-ports*); — motion d'un curé tendant à élever un autel dans la chapelle de l'Assemblée nationale *ibid.*, p. 335); — le président, duc de Liancourt, le rappelle à la question *ibid.*; — Le Chapelier nommé président *ibid.*; — discours de l'ex-président, duc de Liancourt *ibid.*; — discours de Le Chapelier *ibid.* et p. suiv.). — Adresses des officiers municipaux de Buzançais, du bailliage de Villers-Cotterets, des citoyens d'Annonay, de Blaye, de Loudun, de Saint-Claude, de Soissons, d'Agen, d'Auxerre, de la paroisse de Lys, d'Épernay, de Narbonne, d'Agde, de Nyon en Dauphiné, de Saint-Sever, de Roanne, de Cambrai, de Castres, de Blois, de Toulon-sur-Arroux, de Caen, des consuls de Soissons, de Saint-Jean de Gardonnie, en Languedoc, de Castelnaudary, d'Arnai-le-Duc, de Boulogne-sur-Mer, de Dinan en Bretagne, de Rhodéz de Lusignan, de Cluny, de Bourbon-l'Archambault et des gentilshommes de la Bresse et de la Basse-Marche (4 août, p. 339); — note du Roi annonçant une modification ministérielle *ibid.*, p. 349); — renvoi au comité de rédaction d'un projet d'adresse de remerciements *ibid.*; — députation des six corps du commerce de la ville de Paris *ibid.*; — réponse du président Le Chapelier *ibid.* p. 342); — députation de la table de marbre de Paris *ibid.*; — réponse du président Le Chapelier *ibid.*; — nouvelle lettre du comte de Montmorin suivie d'une autre lettre du duc de Dorset *ibid.*; — séance du 4 août au soir (voir p. 343 et suiv.). — Déclaration faite par le bailli de Crussol au sujet de mousquetons saisis dans sa voiture (5 août, p. 351); — adresses des trois ordres de Saint-Maixant, de Toulon-sur-Arroux de la ville de Limoux, du sieur Louis Paulin de Lavie, avocat en Parlement, habitant de la ville de Monestier-Saint-Chaiffre, des trois ordres de Felletin, de la ville de Berres, des officiers municipaux, électeurs et commune d'Hennebond de la ville de Carcassonne, des trois ordres de Narbonne, des trois ordres de la ville de Digne, de la ville de Lorient, de la ville de Saint-Fargeau, de la ville de Villeneuve-le-Roux, de la ville d'Ambert en Auvergne, de la ville de Montaliou, diocèse de Carcassonne, de la communauté de Draguignan, des trois ordres de la sénéchaussée de Béziers, des citoyens de Lodève, des trois ordres de la ville d'Agde, de la ville et paroisse de Saint-Nicolas de Landeau, de la ville de Sisteron, de la principauté et des arbalétriers d'Orange, des jeunes citoyens et des officiers municipaux de la ville de Bergues, des électeurs des communes du bailliage de Bourbon-Lancy, de la ville de Thiers, de la ville de Tours, de la ville de Vanvez, diocèse de Nîmes, de la ville d'Arles, de la ville de Calais, de la ville de Port-Louis, de la ville d'Alais, de la ville de Lunéville, du bourg de Chorges en Dauphiné et la commune de Lorlot en Dauphiné (6 août, p. 353); — remise d'un droit de péage par Le Berthon et Wolter de Neubourg *ibid.*, p. 356). — Adresses de la ville de Pertuis, de la commune de Lanres, de la ville de Castel-Jaloux en Albret, de la ville de Fréjus, de la généralité de la Trêve de Landivisiau, des trois ordres de Mirepoix, de la communauté de Saint-Pons en Languedoc, de la ville de Baume-sur-le-Doubs, du comité permanent

de Crépy en Valois, de la ville de Sarreguemines, de la ville de Saint-Hippolyte, des peuples des Cévennes, des trois ordres du district d'Agénois, des officiers du bailliage et présidial de Coutances, de la ville de Magny, de la ville de Forcalquier, de la municipalité de Luçon, des électeurs du bailliage de Rochefort, des officiers municipaux de la ville de Tréguier et du conseil général de la communauté de Clavières (7 août, p. 358); — entrée des ministres; discours de Champion de Cicé, garde des sceaux, sur les troubles (*ibid.*, p. 360 et suiv.); — discours de Necker, contrôleur général des finances, tendant à un emprunt de 30 millions (*ibid.*, p. 361 et suiv.); — réponse du président Le Chapelier (*ibid.*, p. 362). — Députation du bailliage de Nemours (8 août, p. 371 et suiv.); — réponse du président Le Chapelier (*ibid.*, p. 372); — adresses des trois ordres de la ville de Saint-Lô, de la ville de Varenne en Clermontois, de la communauté de Dominé et Cénac en Périgord, de la communauté de Lorgues et des notables bourgeois et habitants de la ville de Thoiry (*ibid.*); — députations de la ville de Saint-Denis et des habitants de la Guadeloupe (*ibid.*); — réponses du président Le Chapelier (*ibid.*). — Adresses de la communauté de Vazenoire, des officiers municipaux, notables et troupes nationales d'Arbois, des électeurs de la ville de Montcenis, du curé de Saint-Martin de Chaumont en Vexin, des commissaires de la noblesse de Nîmes, des trois ordres de la ville de Trévoux, des électeurs et du comité des communes de la sénéchaussée de La Rochelle, de la ville et communauté de Châtillon-sur-Seine, de la ville de Brives en Limousin, de celle de Saint-Flour et des citoyens de Tarascon (9 août, p. 373). — L'Assemblée nationale décide qu'elle assistera au *Te Deum* en grand costume (12 août, p. 399); — proposition tendant à la suppression du droit d'aînesse, ajournée (*ibid.*); — rapport du duc de Liancourt, au nom du comité des finances, sur une motion relative au traitement des députés (voir *Comité des finances*); — proposition de Chasset tendant à la formation de trois comités pour l'exécution de l'arrêt du 11 août (*ibid.*); — proposition Démeunier, tendant à la formation d'un comité chargé de rédiger une déclaration des droits définitive (*ibid.*); — projet d'adresse au Roi (*ibid.*); — proposition de Pison du Galland relative à la formation d'un comité de trente-quatre membres pour la liquidation des droits féodaux et des rentes foncières (*ibid.*, p. 400). — Adresses de la ville d'Oloron, de Montmorillon, de Château-du-Loir, de la municipalité de Paulhaguet, de la ville de Saint-Genies en Uzadois, de l'île de Bouchard, de Saint-Paul-de-Léon, de la ville de Sarlat, de la ville d'Estampes, de Clermont en Beauvoisis, de Bourbon-Lancy, de la noblesse de Baugé en Anjou, de Bellesme, de la noblesse de Bourmont en Bassigny, de Cucurs en Provence, de la noblesse de Château-Gontier, de Bercquemont, de Chably, de Nérac en Albret, de la ville de Dorat en Basse-Marche, des villes d'Hyères, de Crémieu, de Condom, de Bayonne, de Saintes, de Cardillac-sur-Garonne, des électeurs de Bordeaux, de Saint-Andéol, de Mezuy en Condomois, de Vazenoire, de la noblesse de Vire en Normandie, de Wailly-sur-Aisne, de la ville de Bar-sur-Seine, des officiers municipaux de la ville d'Avranches, des trois ordres de Pezénas, de Mende-sur-Loire, des trois ordres de Montpellier, de Lunas, de Pousson au diocèse de Montpellier, de Beaune, de Lavans, de Suzé-la-Rousse, de Soissons, de Rieux, de Mézières, de Saint-Etienne en Forez, d'Ivry, du bourg de Livron, de Villeneuve-de-Berg, de la ville d'Aigueperse, de Douai, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Thionville et de Saint-Pierre-le-Moutier (13 août, p. 432); — formation d'un nouveau comité composé de cinq membres, chargé de recevoir les plans de constitution (*ibid.*, p. 434); — compte rendu par le président Le Chapelier de la réponse du Roi à l'adresse (*ibid.*). — Adresses de la municipalité de Dourdan, des électeurs et notables de Douai, des communes de la Guirche en Bretagne, des citoyens de Gravelines, des citoyens de Chaumont en Bassigny, de Cellac en Basse-Marche, de Moulins en Gilbert, du pays de Foix, de Rhuis en Bretagne, de la communauté de Saint-Omer, de Saint-Gaudens, de l'université de Caen, d'Airvault en Poitou, des chanoines de Brioude, du bureau intermédiaire du dis-

trict de Colmar, de Luze, du bureau de la ville de Saint-Florentin, du comité professionnel et de la commune de la même ville, de la ville et communauté de Vazenoire, diocèse d'Alais, de l'ordre de la noblesse et de celui des communes de la ville de Lavaur, de la ville de Bar-sur-Seine (14 août, p. 435); — motion de Duquesnoy concernant la permanence de l'Assemblée nationale, les qualités des éligibles, le droit de veto et l'unité de chambre (*ibid.* et p. suiv.); — nomination d'un archiviste : Camus (*ibid.*, p. 437). — L'Assemblée nationale décide qu'elle enverra une députation à la procession du jour de l'Assomption, à laquelle elle a été invitée par le Roi (*ibid.*). — Clermont-Tonnerre nommé président (17 août, p. 427). — Le Chapelier remercie l'Assemblée (*ibid.*); — discours de Clermont-Tonnerre en prenant le fauteuil (*ibid.*); — l'Assemblée vote des remerciements à Le Chapelier (*ibid.*); — envoi par le garde des sceaux d'un extrait de la déclaration pour le rétablissement de la paix; d'un extrait de l'ordonnance qui enjoint aux troupes des prêter serment, et d'un extrait de l'ordonnance qui accorde une amnistie générale (*ibid.*, et p. suiv.). — Talleyrand-Périgord, comte de Montmorency et de Barmond, sont nommés secrétaires (18 août, p. 450); — adresses de la ville et communauté de Millau en Rouergue, de la ville de Moutaigu en Poitou, des citoyens de tous les ordres de la ville et vicomté d'Auvillard en Guyenne, de la commune de Châteaulin en Bretagne, de la ville de Monteil, près Montauban, du village d'Hargicourt, bailliage de Saint-Quentin, des trois ordres de la ville de Lorient, des trois ordres de la ville de Bressuire, de la ville de Dormans, des trois ordres de la ville de Vie, de la ville haute de Carcassonne, des habitants de la municipalité de Saverne, des trois ordres de Marseille, du bourg de Bizny, sénéchaussée de Brignols, de la ville de Saint-Ambroise, de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné et de la ville de Nègre-Pelisse (*ibid.*, et p. suiv.); — lettre annonçant l'arrestation de Cazalès (*ibid.*, p. 455). — Adresses de la communauté du bourg de Villepreux, de la ville de Saint-Ayold en Lorraine, des officiers municipaux et des députés des communes de Lanion, des trois ordres de Saint-Livrade d'Agénois, des citoyens de la ville d'Argenton en Berry, du conseil politique de Pamiers et des députés de la généralité, des habitants, du corps municipal et conseil politique de Tulle, des officiers du présidial de la même ville, des habitants de la ville de Château-Renaud, des députés des paroisses de Trigueries, Douchy, Moncorbon, Chuelles, Saint-Firmin-des-Bois, La Selle en Hermoy, Saint-Germain, Melleroy, Chenevout-les-Nonnains, Lachapelle-sur-Laveron et Dicy, des trois ordres de la communauté d'Albon, des citoyens de la ville de Montluçon, de la ville de Pau en Béarn, des juges de la juridiction des baronnies du Faouet, Barrégan, vicomté de Meslan, et annexes de celle de la commanderie de Saint-Jean-du-Croisty et autres membres en dépendant, de la ville et communauté de Vannes, du comité d'administration de la ville de Château-Gontier en Anjou, des habitants de la ville et île de Bouin, des citoyens de la ville de Chotel, des trois ordres de la ville de Saint-Andéol en Vivarais, de la bourgeoisie d'Hagenau, et des électeurs de la campagne du Nivernais et Donzoiis (19 août, p. 456); — communication d'une délibération prise par les officiers du bailliage et siège présidial de Troyes, portant que cette compagnie jugera désormais gratuitement tous les procès et contestations (*ibid.*); — d'un arrêté du parlement d'Aix contenant adhésion aux maximes que soutient l'Assemblée nationale, et d'une lettre de l'évêque de Saint-Dié, donnant sa démission de son évêché, pour se contenter d'un bénéfice (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse de cinquante gentilshommes de Bretagne (21 août, p. 463 et suiv.); — adresses de Gié-sur-Seine, de Briac et de Millau en Rouergue (*ibid.*, p. 465 et suiv.). — Adresses de la ville de Severac-le-Châtel et des communautés de Saint-Grégoire, Lavergne et Saint-Privant (22 août, p. 474). — Adresses des officiers du bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux, des habitants de la ville de Saint-Sauveur en Puisaye, de la paroisse de Treigny, du port de Paimbeuf en Bretagne, de la commune de Tartas, du corps municipal d'Andres, des députés des

municipalités de l'Ardresis, de la communauté des notaires de la ville de Montélimart, des trois ordres de la ville de Viviers, capitale du Vivarais (24 août, p. 481); — Motion de Périsset du Luc tendant à ce que toute proposition, tout amendement ou sous-amendement, reste en discussion tant que les six orateurs inscrits pour et les six orateurs inscrits contre n'aient pas été entendus (*ibid.* et p. suiv.); — l'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu à prononcer (*ibid.* p. 482); — députation de la milice nationale de Versailles, présentant à l'Assemblée une délibération qu'elle a prise à l'effet d'ouvrir une souscription patriotique pour contribuer au payement des dettes de l'Etat (*ibid.* p. 484); — le président félicite cette députation (*ibid.*); — délibération de la ville et du bailliage de Château-Thierry, contenant un hommage à l'Assemblée (*ibid.*); — plainte de Boncerf, auteur du livre les *Inconvénients des droits féodaux*, au sujet de la situation qui lui est faite, l'abolition du régime féodal n'ayant pas fait lever l'interdit mis sur son ouvrage par le parlement (*ibid.* p. 485); — débat sur l'arrestation de François de Neufchâteau (*ibid.*); — renvoi au comité des recherches (*ibid.*); — adresse au Roi à l'occasion de sa fête (*ibid.* et p. suiv.). — Sa réponse (26 août, p. 486); — adresses de la ville de Contances, des officiers municipaux de la ville et juridiction de Honschote en Flandre, des officiers municipaux de la ville de Chaumont en Vexin, de la municipalité de Murdebarrès, de la ville de Martel, du comité patriotique de la ville de Cahors, de la ville de Ribemont, de la ville de Pignan en Provence, de la ville et commune de Tonnerre, des officiers du présidial et sénéchal d'Agon, de la ville de Sierck, du tiers-état de la ville de Toulouse, des officiers civils et municipaux et citoyens de toutes les classes de la ville de la Souterrainé, de la ville de Gaillac en Albigeois, de la ville de Sancerre en Berry, de la ville de Dax, de la ville de Laurac-le-Grand, des ordres réunis de la ville de Caracatan, de la ville d'Orange, de la ville de Thorigny, des officiers de la sénéchaussée de Saintonge, de la ville de Clermont-Lodève, du conseil municipal de Tourves, du bureau d'administration patriotique de Montignac en Périgord, de l'Assemblée des commissaires des trois ordres du ressort de la gouvernance de Lille, de la ville de Soyne dans la Haute-Provence, des citoyens de tous les ordres de la ville et communauté de Mont-Dauphin et Eyglis, de la ville de Châlons-sur-Marne, des villes de Puy-laurens, Forez, Bourgues, Mazamet, Saint-Paul-de-Cap-de-Joux, la Bruyère, Revel, du diocèse de Lavaur, d'Aiby, de Saint-Jouin en Bas-Poitou, de la cour des aides et finances de Guyenne, des électeurs et principaux citoyens de Bergues-Saint-Vinox en Flandre et de la ville de Verdun (26 août, p. 486 et suiv.); — lettre de Necker annonçant l'envoi d'un mémoire (*ibid.* p. 489). — Adresses de la ville de Lectoure, de la ville de Pierrefort en Haute-Auvergne, de la ville de Montélimart, de la ville de Troyes, de la ville de Feurs en Forez, de l'Assemblée des citoyens de la ville de Grasse, des officiers municipaux et citoyens de tous les ordres de la ville de Pau, de la ville de La Ferté-sous-Jouarre, du Bourg-Argental en Forez, de la ville d'Hennebont en Bretagne, de tous les ordres de la ville de Privas en Vivarais, de la ville d'Uzerche en Limesin, de la ville d'Alençon, de la ville et comté de Lannion, de la viguerie de Forelquier en Provence, de la ville de Seurre en Bourgogne, des trois ordres de la sénéchaussée d'Amiens, du comité de la ville de Nantes, du comité de Bergerac, des ordres réunis de la ville de Neufchâteau en Lorraine, de la ville de Longwy, de la municipalité de Rhus en Bretagne, de la ville de Reuilly en Lorraine, des officiers du bailliage royal de Chaumont en Vexin, du comité de la ville d'Évreux, des officiers de la sénéchaussée et présidial de Poitiers et de la ville de Montpezat, des officiers municipaux de Douai, de la ville de Mirecourt, des électeurs de Honschote, de la ville de Rieupeyroux et du corps politique de la ville de Tarbes (27 août, p. 489 et suiv.); — motion du baron de Menou tendant à supprimer tous les impôts et à les remplacer par des contributions volontaires (*ibid.* p. 490); — adresse de la province de Touraine pour venir au secours de l'Etat (*ibid.* et p. suiv.); — remerciements votés à la demande du duc de Liancourt (*ibid.*,

p. 492). — Adresses du comité patriotique de la ville de Montauban, des villes de Villefranche et de Luynes, du comité permanent de la ville de Dinan, des citoyens des trois ordres de la ville d'Auch, de tous les citoyens de Toulon, de la ville de Cheyhard en Vivarais, des villes d'Apt et de Fresnay, du comité permanent de Ferrières en Vivarais, des trois ordres de Saint-Papoul, de la communauté d'Aigalliers en Provence, des habitants de la communauté d'Antibes, de la communauté de Caylus en Quercy, de la ville de Montfaucon en Anjou, des habitants de la ville de Bain-en-Bretagne, du corps municipal et électoral de la ville de Pont-de-l'Arche, de la ville de Causon, des communautés de Caulon et Moulinet en Agénois, des officiers de la prévôté bailliagère de Montmédy, de la ville de Chalus, des officiers municipaux de la ville de Tennerre, de la ville de Vitry-le-Français, du sieur Bérenger, curé de Loriol, des maîtres ès arts et de pension en l'Université de Paris, de la commune de Rhétel, de la municipalité de la ville d'Arpajon, des habitants de la paroisse de la Pommeraye, des officiers du bailliage et de la municipalité de Villers-la-Montagne, du lieutenant partienlier du bailliage de Longueyon, du sieur Garnier de Saint-Julien, des notaires de la ville de Romans; — lettre du comte de Saint-Priest annonçant qu'il a donné des ordres à l'imprimerie royale pour qu'il fût déposé aux archives de l'Assemblée deux exemplaires de tout ce qui est imprimé relativement à la convocation, à la tenue et aux décrets; adresse de la ville d'Exmes; — lettre d'un habitant de la ville de Pont-Au-lemer, annonçant que la composition de la milice bourgeoise est terminée; — délibération du comité permanent de Blois, annonçant les récautions prises pour conserver le mobilier du château de Chambord (28 août, p. 504). — Adresses des citoyens du bourg de Landzer en Haute-Alsace, de la communauté de Lançon en Provence, de la ville d'Orbec en Normandie, des officiers municipaux de Nancy, du corps municipal de la ville de Condé en Hainaut, de la ville et viguerie de Sauve en Languedoc, de la viguerie d'Apt en Provence, des officiers municipaux de la ville de Montbard en Bourgogne, des habitants de la ville d'Ernée au Maine, des trois ordres de la ville de Néronde en Forez, du chapitre de la collégiale de Cuers, de la ville d'Issingaux en Languedoc, des électeurs des trois ordres du bailliage de Bourbon-Lancy, de la ville de Candiez, diocèse d'Aléz en Languedoc, du bureau des finances de Besançon, de la commune d'Oger en Champagne, des commissaires du comité du district de Ponteroix en Bretagne, de la ville et chatellenie de Cintegabelle en Languedoc, de la ville d'Ambert en Auvergne, des officiers municipaux de la ville de Belpech, de la ville d'Amiens, du conseil municipal du bourg de Gordes en Provence, de la ville de Dompierre en Lorraine, des notaires de la ville d'Autun, de la ville de Jugnon en Bretagne, des villes haute et basse de Montmédy, des paroisses de Freneuse et de Montfort-sur-Rille en Normandie, de la ville de Bort en Limousin, de la ville de Rocroy en Champagne, des juge et procureur-fiscal de la prévôté de Vernouillet-sur-Seine (1<sup>er</sup> septembre, p. 528 et suiv.). — Adresses de la ville de Laigle en Normandie, de la ville de Toulon, des officiers de la sénéchaussée et siège présidial de Dax, de la ville de Sablé dans le Bas-Maine, de la ville et comté de Caraman en Languedoc, de la juridiction consulaire de Chatelleraut en Poitou, des sous-lieutenants de vaisseaux de Rochefort, de la municipalité de Châtillon-sur-Sèvres en Poitou, des villes de Pont-de-Vaux en Bresse, de Saint-Jean-de-Luz, de Saubien en Bourgogne, de Civray en Poitou, de Questembert, de Beaupreau, de la communauté d'Auriol en Provence, de la municipalité de Riancourt en Champagne, du comité permanent et des jeunes citoyens de Port-Louis en Bretagne, de la ville de Saint-Fargeau, de la communauté de Peyrat en Languedoc, de la ville de Lodève, de la principauté de Soubize, des électeurs de la sénéchaussée d'Auray en Bretagne (2 septembre p. 542); — lettre des officiers de la commune de Paris relative aux troubles du trente août (*ibid.* p. 547); — remerciements de l'Assemblée pour leur zèle à rétablir l'ordre (*ibid.* et p. suiv.); — détention arbitraire à Saint-Angel de neuf citoyens (*ibid.* p. 548); — arrêté de l'Assemblée les plaçant sous

la protection de la loi (*ibid.*). — Adresses des officiers municipaux de la ville de Bar-sur-Aube, des gardes de la prévôté de l'hôtel du Roi, du comité général et national de Pont-l'Évêque, de la viguerie de Toulon, de la noblesse des sénéchaussées de Bergerac, Sarlat et Périgueux, de la ville de Loches en Touraine, des officiers du siège royal et principal de la Basse-Marche, des officiers municipaux de la ville de Thouars, des communes de la Marche, de la Garnache en Poitou, de tous les citoyens de la ville et campagne de Beaufort en Anjou, de la ville de Chartieu en Lyonnais, de la ville de Moyenvic, du comité permanent de la ville de Tours, de la ville de Compiègne, des officiers de la justice de Cosne-sur-Loire, du corps municipal de Mabrien en Languedoc, du comité permanent du district de Quincey en Franche-Comté, de la ville de Mées, de tous les citoyens de la ville de Gardanne en Provence et de la ville de Saissac en Languedoc (3 septembre, p. 549 et suiv.); — élection des membres du comité des droits féodaux (Voir *comité féodal*). — Adresses des villes d'Oloron en Béarn, de Salons en Provence, de Honfleur, de Malzieu en Languedoc, d'Ornans en Bourgogne, de Saint-Nazaire, de la commission intermédiaire des communes de Bigorre, de la ville de Saissac en Languedoc, des officiers municipaux de la ville de Vic en Haute-Auvergne, du comité permanent de la ville de Pamiers, des habitants du bourg d'Auriabat, des officiers de fortune en garnison à Neufchâteau en Lorraine, de la ville de Soissons, de la commission intermédiaire des Etats du Dauphiné (4 septembre, p. 554). — Députation de plusieurs citoyennes de la ville de Paris, femmes ou filles d'artistes, désirant faire hommage à la nation de leurs bijoux (7 septembre, p. 588); — discours lu en leur nom par Bouche (*ibid.*, p. 591); — le président de La Luzerne les remercie (*ibid.*, p. 592); — motion à leur sujet de l'abbé Mougins de Roquefort (*ibid.*). — Adresses de la noblesse du Labour, du comité national du bailliage de Saint-Sauveur-Landelin, des officiers municipaux de la paroisse de Matigny, des électeurs du clergé, de la noblesse et des communes du bailliage de Montremy en Bourgogne, des notaires et procureurs de la communauté de Solliers en Provence, de tous les ordres de la ville de Saint-Brieuc, des communes de la ville d'Egletons en Limousin, de l'archevêque d'Avignon, de l'Université de Toulouse et des villes et communautés de Mirebeau, de Fayence, de Digne, d'Ollioules, de Laverdière, de Biot, d'Auriol, de la Cadière, de Sixfours, de Camps, de Quinson, d'Hières, d'Entrecasteaux, de Cannes, de Tavernes, de Salernes, de Mezel, de Roquebrune, de Castellane, de Saint-Tropez, de Managues, de Manes, de Cipières et d'Antibes (*ibid.*, p. 601 et suiv.). — Adresses de la ville et paroisse du palais de Belle-Ile-en-Mer, de la ville d'Orthès en Béarn (9 septembre, p. 602); — incident soulevé, au milieu de la discussion sur les deux chambres, par de Virieu (*ibid.*, p. 604 et suiv.); — démission du président de La Luzerne, froissé d'une interruption (*ibid.*). — Lettre du comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, faisant part au président de l'Assemblée des mesures prises par lui pour prévenir le désordre (10 septembre, p. 606); — réponse de Clermont-Tonnerre, président interimaire (*ibid.*); — adresses de Pignans en Provence, de Tourves, de Genasservis, de Saint-Nazaire, de Manosque, de Signe, de Riez, de Cuers, de Callas, de Toulon, de Saint-Jean d'Angély, de Martigues, des trois ordres de Draguignan, de Barjols, de Carcès, de la communauté de Bussel, de Valensolle en Provence, de la communauté de la Capelle-Biron, des officiers municipaux et comité permanent de la ville de Lizieux, des officiers de la légion nationale de Morès en Montagne, de la ville de Saint-Céré en Quercy, de la communauté de Génestras, diocèse de Narbonne, de la ville d'Hédé, de Ploërmel en Bretagne, de la ville d'Ambert en Auvergne et de diverses municipalités de ce canton, de la communauté d'Onnot en Provence, du conseil général de la communauté de Méones, de la ville de Sierck en Lorraine, de la ville de Chimon en Touraine (*ibid.*); — incident au sujet d'un arrêté de la ville de Rennes, déposé sur le bureau et déclarant ennemis de la patrie les partisans du veto (*ibid.*, et p. suiv.); — retrait

de cet arrêté (*ibid.*, p. 607). — Adresse du village de Champdenil (11 septembre, p. 608); — adresses de la ville de Cholet en Anjou, du corps des officiers du régiment Dauphin et des officiers du régiment de Champagne, de tous les ordres de la ville et commune de Châlons-sur-Saône, des écoliers et pensionnaires du collège de Cusset en Auvergne, de la ville de Haute-Rive au diocèse de Toulouse, de la ville de Vézelay, généralité de Paris, de la ville de Yence en Provence, des officiers du présidiale de Comdom, de la ville de Bresle, diocèse de Saint-Flour, et des paroisses voisines, des officiers municipaux du bailliage de Kandal en Haute-Alsace, du comité national de la ville de Coutances, des officiers du bailliage de Bourbon-Lancy, de la paroisse de Gentier, dans la province de la Marche, des habitants de Ville-Dieu en Normandie, de la municipalité de Beaumont-sur-Oise, du district des Blancs-Manteaux, de la ville de Paris et du régiment de Poitou, en garnison à Saint-Brieuc (*ibid.*, p. 609). — Adresses de la communauté de Serres, de Sainte-Marie en Béarn, de la ville de Saintes, de la ville de Putlanges en Lorraine, de Châlons-sur-Marne, des officiers du bailliage et du corps municipal de la ville d'Yeuvre, du comité général d'Avranches, des communes du Labour (12 septembre, p. 615 et suiv.); — discours du cardinal de Rohan en prenant séance (*ibid.*, p. 616); — Aubry du Bochet demande que l'on s'occupe au plus tôt de la formation des assemblées provinciales (*ibid.*); — renouvellement du bureau: Clermont-Tonnerre, président; abbé d'Eymar, Demeunier et vicomte de Mirabeau, secrétaires (14 septembre, p. 636); — Clermont-Tonnerre remercie l'Assemblée (*ibid.*); adresses du bourg de l'Auxois, de la ville de Sumènes dans les Cévennes, de la ville de Pont-de-Cémarès, dans la Haute-Guyenne, de la ville de Craponne en Velay, de la ville de Richelieu, de la viguerie de Draguignan, des religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, de la municipalité du bourg de Saint-Pierre-sur-Dives en Normandie, de la ville d'Abbeville, de la ville de Riez en Provence, de la ville et vallée de Campan en Bigorre, du consul permanent d'Aubenas et des électeurs de la ville de Bourg en Guyenne (*ibid.*). — Adresses de Montrichard, de Viveroles, du bourg de Rumigny, de Crécy, de Montfaucon, de Tancé, de Saint-Didier en Velay, d'Eclairon en Champagne, de Nantua en Bugey de Toulon, de Vauvenargue, de Périères en Provence, de Moustiers, de Lauris, de Forcalquier, d'Aubagne, de Périères en Provence (15 septembre, p. 641). — Le président Clermont-Tonnerre quitte momentanément le fauteuil pour se rendre chez le Roi (*ibid.*, p. 645); — il est remplacé par son prédécesseur La Luzerne, qui, applaudi par l'Assemblée, la remercie (*ibid.*); — Clermont-Tonnerre reprend sa place et rend compte de sa visite au Roi, qui, au sujet de la sanction à donner aux décrets du 4 août et jours suivants, a répondu qu'il prendrait en considération la demande qu'on lui faisait (*ibid.*).

**AUBRY DU BOCHET**, député des communes du bailliage de Villers-Cotterets. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que l'on s'occupe au plus tôt de la formation des assemblées provinciales (p. 616).

**AUCLERC-DESCOTTES**, député des communes du bailliage de Berry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**AUDIER-MASSILLON**, député des communes de la sénéchaussée d'Aix. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**AUGIER**, député des communes du bailliage d'Angoulême. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**AUGIER**, député des communes de la sénéchaussée de Saintes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**AUMONT** (Duc d'), grand bailli d'épée de Chaunay. Réclame le droit d'une députation particulière pour ce bailliage (t. VIII, p. 280).

**AUVRY**, député des communes du bailliage de Montfort-l'Amaury. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**AUVYNET**, député des communes des Marches-Communes du Poitou et de Bretagne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). Signe le serment du Jeu de Paume (p. 660).

**AVARAY** (Marquis d'), député de la noblesse du bailliage d'Orléans. Présente un projet de déclaration des principaux devoirs des Français, (t. VIII, p. 341).

## B

**BABEY**, député du bailliage d'Aval en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**BACO-DE-LA-CHAPELLE**, député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**BAILLEUL**, député des communes du bailliage du Perche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**BAILLOT**, député des communes du bailliage de Troyes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**BAILLY**, député des communes de la ville de Paris. Nommé doyen (t. VIII, p. 64). — Lit l'adresse des communes au Roi (p. 74 et suiv.). — Répond à une députation du clergé (p. 75). — Rend compte de la réception faite à la députation envoyée pour rendre les derniers devoirs au Dauphin (p. 83); — de sa non-réception par le Roi (p. 88). — Nommé président provisoire (*ibid.*). — Répond à l'appel général (p. 96). — Répond à une députation de la noblesse (p. 114), (p. 123), (p. 128). — Proteste contre la fermeture de la salle des séances (p. 137). — Sa réponse à la lettre du marquis de Brezé (p. 138). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Ses réponses à Lubersac, évêque de Chartres, et à Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, lors de la réunion de la majorité du clergé aux communes (p. 141, et suiv.); — au comte de Clermont-Tonnerre, lors de la réunion de la minorité de la noblesse (p. 153, et suiv.); — à une députation de la commune de Paris (p. 158); — à Leclerc de Juigné, archevêque de Paris (p. 159); — à une députation de la partie de la noblesse non réunie (p. 160); — à une députation de citoyens de Paris (p. 161). — Prend part à un incident relatif à l'insertion d'une délibération de la noblesse au procès-verbal (p. 163). — Demande que l'on délibère sur des troubles causés dans Paris par l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 175). — Sa réponse aux remerciements que lui a adressés l'Assemblée nationale, lorsqu'il a cessé ses fonctions de président (p. 188). — Annonce qu'il est nommé maire de Paris (p. 238). — Son discours au Roi, lors du voyage de Louis XVI à Paris (p. 246); — son discours aux Parisiens (*ibid.*, et p. suiv.); — son discours à l'Assemblée nationale, à la tête d'une députation de la commune (p. 313).

**BAILLY**, député des communes du bailliage de Vermandois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**BALLARD**, curé du Poiré, député du clergé de la sénéchaussée du Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

**BANCAL DES ISSARTS**, ancien notaire, électeur de Paris et membre du comité permanent. Apporte à l'Assemblée nationale un arrêté de ce comité pour la prier

d'aviser aux moyens de faire cesser la guerre civile (t. VIII, p. 233 et suiv.).

**BANDY DE LA CHAUD**, député des communes de la sénéchaussée de Guéret et Haute-Marche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**BARBIÉ**, député des communes du bailliage de Vitry-le-François. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**BARENTIN (De PAULE)**, garde des sceaux. Son discours à l'ouverture des États généraux (t. VIII, p. 2 et suiv.). — Ses lettres au doyen des communes annonçant qu'il ne pourra tenir la conférence (p. 69); — pour le prévenir de l'heure à laquelle le Roi recevra la députation (p. 74); — pour l'avertir que le Roi veut que l'entrée de la salle des députés du tiers-état soit désormais dans la rue du Grand-Chantier (p. 149).

**BARENTIN (De PAULE)**, premier président de la cour des aides. Présente à l'Assemblée nationale l'hommage du respect de sa compagnie (t. VIII, p. 263).

**BARÈRE DE VIEUZAC**, député des communes de la sénéchaussée de Bigorre. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Propose de nommer une commission chargée de rechercher les causes de la disette (p. 136). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Amende la motion de Talleyrand-Périgord sur le mandat impératif (p. 205). — Demande que l'on se hâte de formuler un plan de constitution (p. 231). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 275). — Parle contre l'emprunt de 30 millions (p. 375 et suiv.), — sur la déclaration des droits (p. 464 et suiv.), (p. 482 et suiv.).

**BARMOUD** (Abbé de), député du clergé de la ville de Paris. Nommé secrétaire de la réunion de la minorité du clergé (t. VIII, p. 147), (p. 152). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 450).

**BARNAVE**, député des communes du Dauphiné. Appuie la motion conciliatrice de Viguier (t. VIII, p. 38). — Nommé commissaire pour les conférences (p. 44). — Lit un projet d'adresse au Roi (p. 87). — Répond à l'appel général (p. 92). — Soutient la proposition de Mounier relative à la constitution des communes (p. 113). — Défend Camus contre le reproche à lui adressé par l'abbé Sieyès d'avoir fait imprimer inexactement l'arrêté du 17 juin 1789 (p. 134). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138); — présente un projet d'adresse au Roi (p. 140). — Demande que les États-généraux conservent le titre d'Assemblée nationale (p. 146). — Demande le renvoi des troupes placées à l'extérieur de la salle des séances (p. 155). — Est d'avis que la nomination du comité des finances ait lieu par généralités (p. 221). — Sa motion tendant au renvoi des ministres (p. 237). — Vœu exprimé par lui au sujet du rappel de Necker (p. 242). — Demande qu'avant tout on fasse la constitution et l'on assure la liberté (p. 266). — Parle contre les abus des justices souveraines (p. 277), — sur la détention du baron de Bézénval (p. 314). — Soutient la nécessité d'une déclaration des droits de l'homme (p. 322). — Demande que l'emprunt de 30 millions ne soit pas cause d'une aggravation d'impôts (p. 368). — Appuie le projet de décret relatif à la tranquillité publique et au serment des troupes (p. 377 et suiv.). — Parle sur la déclaration des droits (p. 465); — pour la sanction suspensive (p. 547). — Demande qu'il soit sursis à la discussion sur la durée du vote suspensif jusqu'à ce que le Chamber ait statué sur les arrêtés du 4 août (p. 616); — amende ainsi la dernière partie de sa motion; jusqu'à ce que la promulgation du 4 août et jours suivants ait été faite par le Roi (p. 640).

**BARON**, député des communes du bailliage de Reims. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**BASQUIAT DE MUGRIET**, député des communes des séné-

- chaussées de Dax, Saint-Sever et Bayonne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 192). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- BASTILLE.** Récit des faits qui ont précédé, le siège de cette prison (14 juillet 1789, t. VIII, p. 233 et suiv.). — demande de secours pour les ouvriers sans travail du faubourg Saint-Antoine, vainqueurs de la Bastille, appuyée par Leclerc de Juigné, archevêque de Paris (18 juillet, p. 248).
- BATZ** (Baron de), député de la noblesse de la sénéchaussée d'Albret et Nérac. Communique le refus du comte d'Artois d'accepter le mandat de député (t. VIII, p. 37).
- BAUCHETON**, député des communes du bailliage de Berry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BAUDOIN**, député-suppléant des communes de Paris. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139). — Nommé imprimeur de l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 149). — Prête serment en cette qualité (p. 153).
- BAUDOIN DE MAISON-BLANCHE**, député des communes de la sénéchaussée de Mortaix et Lannion. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BAZIN**, député des communes du bailliage de Gien. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BAZOCHE**, député des communes du bailliage de Bar-le-Duc et Barrois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BEAUFREMONT** (Prince de), député de la noblesse du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Remet ses pouvoirs avec des réserves (t. VIII, p. 173); — protestation de Bureaux de Puzy contre sa qualité de député de la noblesse d'Amont (*ibid.*).
- BEAUBARNAIS** (Vicomte de), député de la noblesse du bailliage de Blois. Demande l'égalité des peines et l'admission de tous les citoyens à tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires (t. VIII, p. 346). — Amende le projet de déclaration des droits (p. 465); — demande qu'on définisse la permanence (p. 603).
- BEAULIEU**, député des communes du bailliage de Touraine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BEAUMETZ** (DE). Voir *Briois de Beaumetz*.
- BEAUPERREY**, député des communes du bailliage d'Evreux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BEAUVAIS** (DE), ancien évêque de Senecy, député du clergé de Paris hors murs. Son *Examen de plusieurs questions importantes sur le commerce des grains et sur les moyens d'assurer la subsistance des villes* (t. VIII, p. 645 et suiv.).
- BEAUCHEAU** (Maréchal de). Appelé dans le conseil du Roi (t. VIII, p. 341).
- BEGOUEN**, député des communes du bailliage de Caux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Offre de verser dans l'emprunt de 30 millions 30,000 francs sans intérêts (p. 376).
- BELZAIS DE COURMESNIL**, député des communes du bailliage d'Alençon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- BENAZET**, député des communes de la sénéchaussée de Carcassonne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BEHOIST**, député des communes du bailliage de la Montagne, séant à Châillon-sur-Seine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BÉRANGER**, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BERGASSE**, député des communes de la sénéchaussée de Lyon. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 44). — Répond à l'appel général (p. 95). — Propose une modification à la motion de Siéyès relative à la constitution de l'Assemblée (p. 114 et suiv.). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait un rapport sur l'organisation du pouvoir judiciaire (p. 440 et suiv.).
- BERGASSE-LAZIROULE**, député des communes de la sénéchaussée de Pamiers. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait une motion tendant à ce que les six orateurs inscrits contra. dans toute discussion, puissent toujours se faire entendre (p. 482).
- BERNARD**, député des communes des villes impériales d'Alsace. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Déclare, au nom de ses collègues des communes d'Alsace, adhérer à ce qui a été décidé dans la séance du 4 août (p. 352).
- BERNICAUD DE GRANGE**, député des communes du bailliage de Châlon-sur-Saône. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BERTEREAU**, curé de Teillé, député du clergé de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 124); — motive sa conduite (*ibid.*).
- BERTHEREAU**, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BERTHIER**, député des communes du bailliage de Nemours. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BERTHOLIO** (Abbé), membre d'une députation des électeurs de Paris à l'Assemblée nationale. Annonce la réintégration des gardes-françaises à l'Abbaye et la cessation des troubles (t. VIII, p. 198 et suiv.).
- BERTHOMIER DE LA VILLETTE**, député des communes de la sénéchaussée de Moulins. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BERTRAND**, député des communes du bailliage de Saint-Flour. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BERTRAND DE MONTFORT** (DE), député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BESINVAL** (Baron de). Arrêté par la milice de Villenauxe (t. VIII, p. 308 et suiv.); — l'Assemblée décide qu'il doit être placé en lieu sûr, sous la sauvegarde de la loi (p. 314).
- BESNARD DUCHESNE**, député des communes du bailliage de Coutances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BESSE**, curé de Saint-Aubin, député du clergé du bailliage d'Avranches. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 106). — Son élection est validée (p. 120). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BESSIN**, procureur au Châtelet, commandant de la garde bourgeoise du district de Saint-Méry. Demande des secours pour les habitants du faubourg Saint-Antoine sans travail (t. VIII, p. 248).
- BÉTHISY DE MÉZIÈRES** (DE), évêque d'Uzès, député du clergé de la sénéchaussée de Nîmes. Se déclare prêt à tous les sacrifices (t. VIII, p. 348).

- BEVIÈRE**, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BIAILLE DE GERMON**, député des communes de la sénéchaussée du Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BIAUZAT**. Voir *Gaullier de Biauzat*.
- BIDAULT**, député du bailliage d'Aval en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BIGNAN DE COYROL**, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BILLETTE**, député des communes de la sénéchaussée de Carhaix. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BRON**, député des communes du bailliage de Loudun. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BIROTEAU DE BURENDIÈRES**, député des communes de la sénéchaussée du Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BIZARD**, député des communes de la sénéchaussée de Saumur. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BLACONS (Marquis de)**, député de la noblesse du Dauphiné. Demande la remise de leurs pouvoirs aux dissidents de sa province (t. VIII, p. 34). — Sa réponse à un de ses collègues, demandant si les députés du Dauphiné reconnaissent la Chambre pour juge (*ibid.*). — Prend place sur les bancs de la noblesse dans la salle de l'Assemblée nationale (p. 142); — soumet la vérification de ses pouvoirs et demande communication de celle des membres des communes (*ibid.*). — Est d'avis de renvoyer au comité des finances la demande d'un emprunt de 30 millions et d'assigner les biens du clergé pour gage de cet emprunt (p. 364).
- BLANC**, député des communes du bailliage de Besançon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138). — Sa mort (p. 237).
- BLANCARD**, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BLANDIN**, curé de Saint-Pierre-le-Puellier, député du clergé du bailliage d'Orléans. Parle sur le projet du comité des subsistances (t. VIII, p. 194 et suiv.).
- BLANQUART-DES-SALINES**, député des communes du bailliage de Calais et Arras. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 91). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BLESAB**, député de Bretagne. Parle contre la proclamation proposée par Lally-Tollendal (t. VIII, p. 253 et suiv.). — (Ce nom, indiqué ainsi au *Moniteur*, ne se trouve sur aucune liste de députés.)
- BLIX**, député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le quatrième bureau (p. 102). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139). — Prend part à la discussion relative aux papiers saisis sur le baron de Castelman (p. 278). — Parle sur la déclaration des droits (p. 464).
- BUGET**, curé de Riceys, député du clergé du bailliage de Bar-sur-Seine. Fait des rapports au nom du comité de vérification (t. VIII, p. 159), (p. 163 et suiv.).
- BOCHARD DE SARON**, premier président du parlement de Paris. Fait part à l'Assemblée nationale d'un arrêté pris par ce parlement pour féliciter le Roi d'avoir donné l'ordre d'éloigner les troupes de Paris et de Versailles (t. VIII, p. 244).
- BODINEAU**, curé de Saint-Bienheure-de-Vendôme, député du clergé du bailliage de Vendôme. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 106); — motive sa conduite (*ibid.*). — Son élection est validée (p. 126).
- BODINIER**, député-suppléant des communes de la sénéchaussée de Rennes. Signe le serment du Jeu de paume (t. VIII, p. 139).
- BODRIN-FILTZ-GÉRARD**, député de Saint-Domingue. Est admis provisoirement (t. VIII, p. 81). — Répond à l'appel général (p. 99). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOERY**, député des communes du bailliage de Berry. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 62), (p. 78). — Répond à l'appel général (p. 90). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138). — Présente une adresse d'adhésion de la ville de Châteauroux (p. 181).
- BOISGELIN DE CRUCÉ**, archevêque d'Aix, député du clergé de la sénéchaussée d'Aix. Parle contre la réunion des ordres (t. VIII, p. 126). — Dénoncé par Bouche comme infidèle à son mandat (p. 450). — Soutient le système de la majorité simple des suffrages (p. 299). — Demande l'abolition des droits féodaux (p. 346). — Parle sur la déclaration des droits (p. 472), (p. 484), (p. 488), — pour l'emprunt de 80 millions (p. 499).
- BOISLANDRY (DE)**, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139). — Son projet de déclaration des droits (p. 468 et suiv.).
- BOISSONNOT**, député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 141).
- BOISSY-D'ANGLAS**, député des communes de la sénéchaussée d'Annonay. Appuie la motion de Rabaud de Saint-Etienne, concernant la réunion des trois ordres, le vote par tête et l'indivisibilité des Etats généraux (t. VIII, p. 38 et suiv.). — Répond à l'appel général (p. 89). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BONCERF**, auteur de l'ouvrage intitulé *Inconvénients des droits féodaux*. Le comte de Sérent demande qu'on lève l'interdit mis par le parlement sur ce livre qui a cessé d'être dangereux, le régime féodal étant aboli (t. VIII, p. 485).
- BONER DE TREYCHES**, député des communes de la sénéchaussée du Puy-en-Velay. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BONNAE (DE)**, évêque d'Agen, député du clergé de la sénéchaussée d'Agen. Présente une déclaration de la noblesse de cette sénéchaussée (t. VIII, p. 212).
- BONNAL (DE)**, évêque de Clermont, député du clergé du bailliage de Clermont en Auvergne. Nommé commissaire-conciliateur (t. VIII, p. 37). — Parle sur la déclaration des droits (p. 472).
- BONNAY (Marquis de)**, député de la noblesse du Nivernais. Parle sur le projet de déclaration des droits (t. VIII, p. 452), (p. 458), (p. 471).
- BONNEFIS**, orateur d'une députation envoyée à l'Assemblée nationale par les officiers municipaux et les électeurs de la commune de Rouen. Lit une adresse de félicitations (t. VIII, p. 272).
- BONNEFOY**, chanoine de Thiers, député du clergé de la sénéchaussée de Riom. Parle sur la déclaration des droits (t. VIII, p. 457).
- BONNEGENS (DE)**, député des communes de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BONNEMANT**, député des communes de la ville d'Arles. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).

- BONNET**, député des communes de la sénéchaussée de Limoux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BORDEAUX**, député des communes du bailliage de Chaumont en Vexin. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOTTEZ**, curé de Neuville-sur-Ain, député du bailliage de Bresse. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 153).
- BOUCHE**, député des communes de la sénéchaussée d'Aix. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138). — Dénonce l'archevêque d'Aix comme infidèle à son mandat (p. 150). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 164 et suiv.), (p. 187). — Demande pourquoi une lettre du Roi ne porte que le simple titre d'*Assemblée* (p. 188). — Exprime l'opinion du dix-huitième bureau sur la question des subsistances (p. 197 et 198). — Sa motion d'ordre tendant à la formation de comités chargés de prendre connaissance de tous les impôts, de toutes les pensions et de l'état actuel de la caisse nationale (p. 218); — demande que ces comités soient formés par les bureaux (p. 220). — Amende la motion de Volney concernant le comité des rapports (p. 292). — Demande qu'une commission soit chargée de modifier les articles du projet de règlement contestés, et qu'en attendant le règlement soit provisoirement exécuté (p. 297). — Appuie la motion de Target concernant l'élargissement de Bésenal (p. 313). — Demande qu'un sablier de cinq minutes limite la durée de chaque discours (p. 332). — Amende la motion de Talleyrand-Périgord relative aux servitudes féodales (p. 355). — Soutient qu'il est inutile de délibérer, — Déclare, au nom de ses commettants, qu'il ne peut consentir l'impôt demandé par Necker (p. 363). — Présente une charte contenant la constitution française dans ses objets fondamentaux (p. 400 et suiv.). — Parle sur la déclaration des droits (p. 475), (p. 483), (p. 488). — Demande que le comité de constitution dépose son travail (p. 492). — Parle contre la motion de d'Eymar relative à la religion catholique (p. 505), — sur l'article premier du projet relatif au gouvernement monarchique (*ibid.*), (p. 508). — Lit un discours au nom d'une députation de citoyennes de la ville de Paris (p. 591) — Parle sur les droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 642).
- BOUCHE** fils, député des communes de la sénéchaussée de Forcalquier, Sisteron, Digne et Barcelonnette. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOUCHER**, député des communes de la province d'Artois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BOUCHET**, député des communes du bailliage de Touraine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOUCHETTE**, député des communes du bailliage de Baillet. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 62). — Répond à l'appel général (p. 90). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BOUCHOTTE**, député des communes de Bar-sur-Seine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138). — Fait des rapports au nom du comité de vérification (p. 151), (p. 156), (p. 158 et suiv.).
- BOUFFLERS** (Chevalier de), député de la noblesse du bailliage de Nancy. Parle sur l'arrestation de quelques gardes-françaises (t. VIII, p. 175). — Exprime l'opinion du neuvième bureau sur la question des subsistances (p. 197). — Parle sur le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 266). — Demande que l'Assemblée cesse de s'occuper de police et d'administration (p. 279). — S'oppose à la formation d'un comité de recherches (p. 294 et suiv.). — Demande que l'Assemblée ne puisse délibérer que lorsqu'il y aura plus de la moitié de ses membres présents (p. 298).
- Qualifie d'illégal la détention du baron de Bésenal (p. 314). — Fait un rapport sur une plainte du procureur du Roi de Falaise (p. 433).
- BOUG** (Abbé), chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, député-suppléant du clergé des bailliages de Haguenau et Vissembourg. Demande à remplacer le cardinal de Rohan (t. VIII, p. 268); — n'est pas admis (p. 272).
- BOUILLOTTE**, curé d'Array-le-Duc, député du clergé du bailliage d'Auxois. Signe le serment du Jeu de paume (t. VIII, p. 141).
- BOULAINVILLIERS** (Marquis de), prévôt de Paris. Est envoyé à l'Assemblée nationale pour lui rendre hommage au nom du Châtelet (t. VIII, p. 280).
- BOULLE**, député des communes de la sénéchaussée de Ploërmel. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOULOUYARD**, député des communes de la ville d'Arles. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BOURAN** (Marquis de), député de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen. Se réunit aux communes (t. VIII, p. 163).
- BOURDEAUX**, député-suppléant du bailliage du Perche. Signe le serment du Jeu de paume (t. VIII, p. 139).
- BOURDON**, député des communes du bailliage de Caux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 138).
- BOURGOIS**, député des communes du bailliage de Villers-Cotterets. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOURGEREL** (de). Voir *Lucas de Bourgerel*.
- BOURON**, député des communes de la sénéchaussée du Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOUSMARD** (de), député de la noblesse du bailliage de Bar-le-Duc. Demande qu'un article de constitution ne puisse avoir force de loi qu'après adoption par la majorité, non des votants, mais des membres ayant droit de voter (t. VIII, p. 298). — Parle sur la permanence, l'unité de corps législatif et le *veto* (p. 579).
- BOULARIC**, député des communes de la sénéchaussée du Quercy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de paume (p. 139).
- BOUTHILLIER** (Marquis de), député de la noblesse du bailliage du Berry. Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (t. VIII, p. 44). — Nommé commissaire pour le projet de règlement de police intérieure (*ibid.*). — Fait un rapport sur les conférences du 25 mai (p. 49). — Sa motion tendant à faire déclarer constitutionnels la division des ordres et leurs *veto* respectifs (p. 52). — Fait un rapport sur les conférences du 4 juin (p. 69). — Lit une déclaration de la noblesse aux communes (p. 75 et 76).
- BOUTTEVILLE-DUMETZ**, député des communes du bailliage de Péronne, Roy et Montdidier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle pour l'article premier du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 307).
- BOUVET**, député des communes du bailliage de Chartres. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BOUYEYRON**, député des communes du bailliage de Bourg en Bresse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume. (p. 139).
- BOUVIER**, député des communes de la principauté d'Orange. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

- BRANCHE**, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BRASSART**, député des communes de la province d'Artois Adjoint au doyen t. VIII, p. 62). — Répond à l'appel général (p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BREMONT-D'ARS** (Comte de), député-suppléant de la sénéchaussée de Saintes. Remplace le comte de La Tour-du-Pin-Paulin (t. VIII, p. 542).
- BRESSEY** (MULIER de). Voir *Le Mulier de Bresse*.
- BREVET DE BEAUJOUR**, député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BRÉZÉ** (Marquis de), grand-maître des cérémonies. Annonce du geste que le Roi va parler (t. VIII, p. 4). — Ecrit au doyen des communes que le Roi recevra les députés qui ne lui ont pas été présentés (p. 45). Présente aux trois ordres une lettre du Roi recommandant de nouvelles conférences (p. 55). — Ses lettres au président Bailly, à l'occasion de la fermeture de la salle des séances (p. 137 et suiv.). — à l'occasion de l'ajournement au lendemain de la séance royale (p. 140). — Répète l'ordre donné par le Roi aux Etats généraux de se séparer (p. 146). — Annonce que, sur les ordres du Roi, l'entrée de la salle des séances, sera désormais dans la rue du Grand-Chantier (p. 149). — S'excuse de s'être présenté à l'Assemblée nationale la tête couverte (p. 248).
- BRIault**, député des communes de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BRILLAT-SAVARIN**, député des communes du bailliage de Bugey et Valromey. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- BRIois DE BEAUMETZ**, député de la noblesse de la province d'Artois. Parle pour la validation des élections de Bretagne (t. VIII, p. 271). — sur les atrocités commises au château de Quincey (p. 277). — pour le *veto* suspensif (p. 547); — sur la permanence (p. 603). — S'oppose à la lecture du mémoire de Necker sur la sanction royale (p. 609).
- BROCHETON**, député des communes du bailliage de Soissons. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- BROGLIE** (Maréchal de). Sa lettre à l'Assemblée nationale indiquant les ordres qu'il a donnés pour le prompt éloignement des troupes de Paris (t. VIII, p. 244).
- BROGLIE** (Victor, Prince de), député de la noblesse des bailliages de Colmar et Schelestadt. Déclare, au nom de ses collègues du clergé et de la noblesse d'Alsace, adhérer à ce qui a été décidé dans la séance du 4 août par la pluralité des provinces (t. VIII, p. 352). — parle sur la déclaration des droits (p. 483); — fait un rapport sur une difficulté soulevée par le changement de la municipalité de Nevers (p. 507).
- BROSTARET**, député des communes de la sénéchaussée d'Albret. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138); — combat deux motions concernant la durée des discussions (p. 482).
- BROVES DE RAFELIS** (Viconte de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Dragnignan. Adhère à ce qui a été arrêté dans la séance du 4 août (t. VIII, p. 352).
- BRUNET DE LA TUQUE**, député des communes de la sénéchaussée d'Albret. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BUFFY**, député des communes du bailliage de Dourdan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BURDELOT** (Viconte), député des communes du bailliage de Coutances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92) — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- BUREAUX**. L'Assemblée nationale décide qu'ils se réuniront tous les soirs 31 juillet 1789, t. VIII, p. 313.)
- BUREAUX DE PUSY**, député de la noblesse du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Proteste contre la qualité de député de la noblesse d'Amont prise par le prince de Beaufremont (t. VIII, p. 173); — attaque le parlement de Besançon (p. 297); — demande que, les bases de la Constitution établies, l'Assemblée s'occupe de l'organisation des assemblées municipales (p. 492).
- BUREAUX DE SECOURS ET DE TRAVAIL**. Motion de Malouet y relative (3 août 1789, t. VIII, p. 337 et suiv.); — renvoi aux bureaux (*ibid.*, p. 339).
- BURENDIÈRE** (BIROTEAU de). Voir *Biroteau des Burendières*.
- BUSCHEY—DESNOËS**, député des communes du bailliage d'Evreux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- BUSST** (DE), député des communes du bailliage de Péronne, Roy et Montdidier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139); donne sa démission (p. 481).
- BUZOT**, député des communes, du bailliage d'Evreux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Fait le rapport des élections vérifiées dans le premier bureau (p. 102). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Appuie la motion tendant à la formation d'un comité de huit membres, pour dresser un plan de constitution (p. 231). — la proposition d'établir partout des milices bourgeoises (p. 248). — Parle contre la proclamation proposée par Lally-Tollendal p. 254). — contre la motion tendant à ce que l'Assemblée ne reçoive plus de députation. (p. 316). — Soutient l'opinion que les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation (p. 354). — Demande la liberté du port d'armes (p. 358). — Refuse de voter l'emprunt de 30 millions avant la vérification de la dette de l'Etat (p. 365, et suiv.). — Demande que l'on entende les adversaires de la motion de Le Pelletier de Saint Fargeau, relative à la durée du mandat de député (p. 617); — qu'elle soit fixée à deux ans (p. 618).

## C

**CAHIERS DES ETATS GÉNÉRAUX**. Voir *Comité de Constitution*. (Résumé des cahiers en ce qui concerne la constitution.)

**CAISSE D'ESCOMPTE**. Hommage rendu par ses administrateurs à l'Assemblée nationale (20 juillet 1789, t. VIII, p. 252).

**CAISSE NATIONALE**. Motion d'ordre de Bouche tendant à la formation d'un comité chargé de prendre connaissance de son état actuel (10 juillet 1789, t. VIII, p. 217 et suiv.); — renvoi aux bureaux (*ibid.*, p. 218).

**CALONNE** (Abbé de), député-suppléant du clergé du bailliage de Melun. Son arrestation (t. VIII, p. 278).

**CAMBON**, député-suppléant des communes de la sénéchaussée de Montpellier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume. (p. 139.)

**CAMPAS**, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

- CAMUS**, député des communes de la ville de Paris. Combat la reprise des conférences (t. VIII, p. 58). — Appuie la motion de Malouet concernant la délibération par ordre ou par tête (p. 63). — Nommé adjoint au doyen (p. 78). — Secrétaire provisoire des communes (p. 88). — Répond à l'appel général (p. 96). — Parle contre les motions relatives à la constitution de l'Assemblée (p. 121). — Annonce qu'il a fait imprimer les arrêtés du 17 août 1789 (p. 133); — répond aux reproches de l'abbé Siéyès au sujet de changements dans le texte (p. 134). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Annonce que Martin (d'Auch) a signé *opposant* le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que les Etats généraux persistent dans leurs précédents arrêtés (p. 146), — qu'une délibération de la noblesse ne soit pas insérée au procès-verbal (p. 163), — qu'une députation de quatre prélats soit envoyée au Roi pour solliciter sa clémence au sujet des gardes-françaises arrêtés et délivrés (p. 176). — Fait une motion d'ordre (p. 198). — Exprime l'opinion de son bureau sur la formation d'un comité des finances (p. 220). — Rend compte de ce dont il a été témoin à Saint-Germain et à Poissy comme membre de la députation envoyée dans ces deux villes (*ibid.* et p. suiv.). — Parle sur le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 265). — S'oppose à la violation du secret des lettres (p. 274). — Demande que la commune de Paris soit contenue dans les bornes de son devoir (p. 311). — Propose d'ajouter le mot *devoirs* à la déclaration des droits (p. 341), — de renvoyer au comité des finances la demande d'un emprunt de 30 millions faite par Necker (p. 363). — Parle contre les annates et les déports (p. 396 et suiv.). — Nommé archiviste de l'Assemblée nationale (p. 437). — Parle sur la déclaration des droits (p. 464), (p. 466), (p. 473). — Demande que l'on discute d'abord les articles relatifs à la monarchie (p. 493). — Chargé, avec Emmercy, de veiller à l'impression du procès-verbal in-4<sup>e</sup> (p. 499). — Propose une série de questions concernant la permanence, l'unité de corps législatif et le *veto* (p. 603), (p. 607). — Soutient que le *veto* ne peut pas s'appliquer à la constitution, mais seulement aux lois (p. 610).
- CAMUSAT DE BELOMBRE**, député des communes du bailliage de Troyes. Propose de faire un nouvel appel au clergé (t. VIII, p. 50). — Répond à l'appel général (p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Lit une délibération prise par les officiers du bailliage et siège présidial de Troyes (p. 456).
- CASTAGNÈDE**, député des communes de la sénéchaussée de Tartas. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- CASTELLANE** (Comte de), député de la noblesse du bailliage de Châteaufort en Thimerais. Demande que la vérification des pouvoirs soit attribuée aux trois ordres (t. VIII, p. 28); — qu'une adresse soit envoyée au Roi pour le rappel de Necker, et que l'Assemblée discute la motion de La Fayette relative à la déclaration des droits (p. 228). — Appuie la formation d'un comité de recherches (p. 295). — Demande que la Constitution soit précédée d'une déclaration des droits (p. 321); — que l'on renvoie après la Constitution les lois à faire contre les émeutes (p. 377). — Fait un rappel au règlement (p. 458). — Parle sur la déclaration des droits (p. 476), (477). — Demande l'ajournement de la discussion sur le *veto* (p. 510). — Parle pour le *veto* suspensif (p. 552).
- CASTELLANET**, député-suppléant des communes de la sénéchaussée de Marseille. Remplace Liquier, décédé (t. VIII, p. 105). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CASTELLAS** (De), doyen de l'église de Lyon, député du clergé de la sénéchaussée de Lyon. Renouvelle la renonciation à toute exemption pécuniaire faite par le clergé, la noblesse et les bourgeois de cette sénéchaussée (t. VIII, p. 235).
- CASTELNAU** (Baron de). Détails concernant des papiers saisis sur lui (t. VIII, p. 273 et suiv.); — sa lettre au président de l'Assemblée nationale (p. 278).
- CASTRIES** (Duc de), député de la noblesse de la prévôté de Paris-hors-les-Murs. Fait l'abandon de ses prérogatives (t. VIII, p. 348).
- CAYLES** (Duc de), député de la noblesse du bailliage de Saint-Flour. Remet ses pouvoirs avec des réserves (t. VIII, p. 172).
- CAZALÈS** (DE), député de la noblesse des pays et jagerie de Rivière-Verdun. Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (t. VIII, p. 44). — Appuie la motion de Bouthillier tendant à faire déclarer constitutionnels la division des ordres et leurs *veto* respectifs (p. 52). — Son arrestation (p. 455). — Réclame l'appel nominal (p. 642).
- CERISIER**, député-suppléant du bailliage de Bourg-en-Bresse. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- CHABANNETTES**, curé de Saint-Michel, député du clergé de la sénéchaussée de Toulouse. Déclare qu'il n'a remis aucune protestation contre les opérations de l'Assemblée nationale et qu'il a voté par tête depuis la réunion des ordres (t. VIII, p. 275).
- CHABACT**, curé de la paroisse de Saint-Victor de Blois, député du clergé du bailliage de Blois. Se réunit aux communes (t. VIII, p. 163).
- CHARROUD**, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- CHAILLON**, député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CHAMBON**, fils aîné, député, non jugé, de la sénéchaussée de Montpellier. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- CHAMBRE DES COMPTES**. Le premier président offre à l'Assemblée nationale l'hommage des sentiments de sa compagnie (23 juillet 1789, t. VIII, p. 262 et suiv.).
- CHAMBRES**. Motion de Duquesnoy tendant à faire décider s'il y aura une ou deux chambres (14 août 1789, t. VIII, p. 435 et suiv.). — Voir *Comité de constitution*.
- CHAMPEAUX** (PALASNE DE.) Voir *Palasne de Champeaux*.
- CHAMPION DE CICÉ**, archevêque de Bordeaux, député du clergé de la sénéchaussée de Bordeaux. Parle pour la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 27). — Nommé commissaire conciliateur pour la vérification des pouvoirs en commun (p. 32). — Son discours, lors de la réunion de la majorité du clergé aux communes (p. 142). — Précède les cent cinquante et un ecclésiastiques venant se joindre au tiers-état (p. 149); — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 165); — sur l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 173). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 178). — Appuie la motion du duc de La Rochefoucauld tendant à envoyer une députation à Bailly pour le remercier de la façon dont il a rempli ses fonctions du président (p. 186); — Exprime l'opinion de son bureau sur la question des subsistances (p. 197). — Sa motion concernant le mandat impératif (p. 207). — Fait un rapport sur les premiers travaux du comité de constitution (p. 280 et suiv.). — S'oppose à ce que l'on fasse précéder la Constitution d'une déclaration des droits de l'homme (p. 322). — Nommé garde des sceaux (p. 341). — Vient, avec les autres ministres, demander à l'Assemblée nationale les moyens de rétablir l'ordre et de faire exécuter les lois (p. 360 et suiv.).
- CHANTAIRE**, député des communes du bailliage de Mirrecourt. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

- CHAPELIER. Voir *Le Chapelier*.
- CHAPELLEDE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. Motion d'un curé tendant à y élever un autel (3 août 1789, t. VIII, p. 335); — le président, duc de Liancourt, le rappelle à la question (*ibid.*); — insistance du prêtre, qu'interrompt Thouret (*ibid.*).
- CHARNIER, député des communes de la sénéchaussée de Mende. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95).
- CHASSE (Droit de). Son abolition (t. VIII, p. 359). — Voir : *Comité de rédaction*.
- CHASSET, député des communes de la sénéchaussée du Beaujolais. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Propose un amendement à l'article relatif aux dîmes (p. 385). — La nomination de trois comités, pour l'exécution de l'arrêté du 11 août 1789 (p. 399). — Parle sur l'article 1<sup>er</sup> du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 567). — Dénonce une lettre anonyme d'un ecclésiastique (p. 514). — Demande si l'Assemblée pourra se réunir quand elle le jugera à propos (p. 603). — que l'on délinisse la sanction royale (p. 611). — qu'on décide s'il y aura un veto et quel il sera (p. 612).
- CHASTENAY-LENTY (Comte de), député de la noblesse du bailliage de Châtillon-sur-Seine. Demande que toutes les lettres interceptées depuis les troubles soient remises dans un lieu sûr pour être présentées à l'Assemblée nationale, quand elle le jugera convenable (t. VIII, p. 276).
- CHATEAU-FAVIER. Voir *Laboreys de Château-Favier*.
- CHATEAUNEUF-RANDON, député-suppléant de la sénéchaussée de Mende. Remplace le marquis d'Apchier, démissionnaire (t. VIII, p. 542).
- CHATELET DE PARIS. Député à l'Assemblée nationale le prévôt de Paris, marquis de Boulainvilliers et le lieutenant civil, Angran-d'Alleray, pour lui exprimer ses sentiments de respect et de reconnaissance (27 juillet 1789, t. VIII, p. 280).
- CHAVOIX, député des communes de la sénéchaussée de Limoges. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CHENON DE BEAUMONT, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CHERFILS, député des communes du bailliage de Caux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- CERRIER, député des communes du bailliage de Mirecourt. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CHESNON DE BAIGNEUX, député des communes du bailliage de Touraine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- HEVALIER, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CHEYNET, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- CHIMAY (Princesse de). Sa lettre à Bailly, doyen des communes (t. VIII, p. 74).
- CHOISEUL-D'AILLECOURT (Comte de), député de la noblesse du bailliage de Chaumont en Bassigay. Propose que, sur la question relative aux droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne France, l'Assemblée déclare qu'elle croit ne devoir en délibérer (p. 643).
- CHOISEUL-PRASLIN (Duc de), député de la noblesse de la sénéchaussée d'Anjou. Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (t. VIII, p. 189). — Appuie l'observation de Clermont-Tonnerre relative à l'envoi d'un arrêté du parlement de Paris (p. 244).
- CHOISY, député des communes du bailliage de Châlons-sur-Marne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- CHOMBART, député des communes du bailliage de Lille. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CIGONGNE, député des communes de la sénéchaussée de Saumur. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du jeu de Paume (p. 139). — Parle sur la circulation des grains (p. 508).
- CLAMCY, maire de Soissons. Écrit au président de l'Assemblée au sujet de brigandages commis dans les campagnes environnantes (t. VIII, p. 290).
- CLAUDE, député des communes du bailliage de Metz. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CLAYE, député des communes du bailliage de Châteauneuf en Thimerais. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- CLERGÉ (Assemblée du). Président provisoire : cardinal de La Rochefoucauld (6 mai 1789, t. VIII, p. 27). — L'Assemblée décide que les pouvoirs seront vérifiés et légitimés dans l'ordre (*ibid.*); — elle nomme les commissaires chargés de la vérification des pouvoirs (8 mai, p. 30), (9 mai, p. 31), (11 mai, p. 32); — liste des commissaires conciliateurs (*ibid.*). — Nomination d'une députation chargée de faire part à l'ordre de la noblesse du désir de MM. du clergé de former une commission des différents ordres pour la vérification des pouvoirs (*ibid.*). — Nomination d'une députation de douze membres pour assister au service du roi Louis XV (12 mai, p. 34). — Modification de la liste des commissaires-conciliateurs (14 mai, p. 37). Proposition du président (Le Franc de Pompignan) d'envoyer au Roi une députation pour lui présenter les hommages du clergé et d'inviter les deux autres ordres à y participer (*ibid.*); — adoption (*ibid.*); — réponse du Roi (15 mai, p. 38). — Dépouillement des cahiers par ordre de matières (*ibid.*); — protestation de plusieurs curés (16 mai, p. 40 et suiv.). — Proposition de renonciation à toutes exemptions pécuniaires (19 mai, p. 43). — Détermination, prise par acclamation, de charger les commissaires pour les conférences de déclarer à ceux des deux autres ordres que les dispositions individuelles des membres du clergé sont favorables à l'égalité proportionnelle d'imposition sur tous les biens (20 mai, p. 44). — Rapport fait par les commissaires conciliateurs sur les conférences (26 mai, p. 49). — Députation des communes pour inciter le clergé à se réunir dans la salle de l'Assemblée nationale (27 mai, p. 49); — réponse du clergé : il délibérera sur la question (*ibid.*, p. 50). — Suspension de toute discussion jusqu'à l'issue des nouvelles conférences (28 mai, p. 52); — acceptation de l'invitation du Roi (*ibid.*). — Discussion sur la question de savoir si les commissaires conciliateurs pourront signer les procès-verbaux des conférences (3 juin, p. 64). — Motion d'un curé en faveur de la réunion avec le tiers-état et de la votation par tête (*ibid.*). — Adoption de la proposition des commissaires du Roi (5 juin, p. 69). — Motion de l'abbé Coulmiers concernant la cherté des grains (6 juin, p. 72); — l'Assemblée décide la nomination d'une commission chargée de s'occuper de cette question (*ibid.*). — Nomination d'une députation chargée d'aller rendre les derniers devoirs au Dauphin (8 juin, p. 78); — compte rendu par Dulau, archevêque d'Arles, de la conférence du 6 juin (*ibid.*); — réponse du Roi à la députation chargée de lui communiquer l'arrêté relatif à la cherté des grains (*ibid.*); — lecture de mémoires sur cet objet (*ibid.*). — L'Assemblée décide que les commissaires signeront les procès-verbaux des conférences (9 juin, p. 81). — Compte rendu par Dulau de la conférence du 9 juin (10 juin,

- p. 84); — vérification des titres sous la réserve de ne préjuger en rien contre la vérification en commun (*ibid.*); — nomination d'une commission relative à la cherté des grains (*ibid.*). — Une réunion particulière de cent membres vote la vérification des pouvoirs en commun, mais se résigne à rentrer dans la chambre du clergé, sauf à protester contre une majorité défavorable (11 juin, p. 87); — déclaration en sens contraire de l'abbé Coster (*ibid.*); — députation des communes y relative (12 juin, p. 87). — Discussion sur la réunion des ordres : plusieurs membres, l'abbé Maury (*ibid.*); — suite de la discussion (13 juin, p. 93), (16 juin, p. 120); — députation de la noblesse apportant l'arrêté relatif à la cherté des grains (*ibid.*). — Suite de la discussion sur la réunion des ordres : de Boisgelin de Crucé, de Lubersac, abbé Villeneuve de Bargemont, Dulau (17 juin, p. 126); — députation de la noblesse pour communiquer un arrêté de cet ordre relatif aux élections du bailliage d'Auxerre et du Dauphiné (*ibid.*). — Suite de la discussion sur la réunion des ordres : de Juigné, archevêque de Paris, abbé de Coulmiers, un curé (19 juin, p. 130 et suiv.); — l'Assemblée arrête que la vérification des pouvoirs sera faite dans l'Assemblée générale, sous la réserve de la distinction des ordres (*ibid.*, p. 134); — liste des membres qui ont voté l'arrêté (*ibid.* et p. suiv.). — Les membres du clergé, qui étaient d'avis de faire la vérification en commun, réunis chez l'archevêque de Bordeaux, décident de se joindre immédiatement aux communes (22 juin, p. 140); — leur réunion effectuée (*ibid.*, p. 141). — Débats sur la question de savoir si lecture sera faite de la Déclaration du Roi aux Etats généraux (24 juin, p. 147); — adoption (*ibid.*); — arrêté pris en conformité de cette Déclaration (*ibid.*). — Nomination d'un promoteur et d'un secrétaire (25 juin, p. 152); — adhésion nouvelle à la Déclaration du Roi (*ibid.*); — résolution relative aux pouvoirs contestés (*ibid.*). — Satisfaction exprimée par le Roi au sujet de l'intention du clergé de renoncer aux privilèges pécuniaires et promesse d'examiner la demande de cet ordre relativement à la conduite qu'il doit suivre (26 juin, p. 156); — députation de la noblesse pour féliciter le clergé d'avoir répondu aux vues de conciliation proposées par le Roi (*ibid.*, p. 157); — arrêté consacrant la renonciation aux privilèges pécuniaires (*ibid.*). — Lettre du Roi au président, le cardinal de La Rochefoucauld, pour engager le clergé à se réunir aux deux autres ordres (27 juin, p. 161); — réunion complète des membres de cet ordre (*ibid.*, p. 162).
- CLERGET**, curé d'Onans, député du clergé du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 123).
- CLERMONT-LODÈVE** (Marquis de) Voir *Guilhem-Clermont-Lodève* (Marquis de).
- CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN** (Marquis), député de la noblesse du bailliage de Bugey. Déclare adhérer à tous les sacrifices faits par les députés des deux ordres de ce bailliage (t. VIII, p. 352).
- CLERMONT-TONNERRE** (Comte de), député de la noblesse de la ville de Paris. Demande si on autorisera les commissaires-conciliateurs à signer le procès-verbal (t. VIII, p. 64); — ses discours lors de la réunion de la minorité de la noblesse (p. 153), — au sujet de la teneur de son mandat (p. 159). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 165); — en faveur des noirs (*ibid.*), — sur l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 175), (p. 176). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 186). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 190); — sur celle concernant le mandat impératif (p. 207). Demande que l'Assemblée se borne à voter des remerciements à Necker et aux ministres renvoyés (p. 227); — qu'on attende vingt-quatre heures pour prier le Roi de renvoyer les autres ministres qui leur ont succédé (p. 237). — Annonce la démission de Villedeuil (p. 242). — S'oppose à ce qu'on demande formellement le rappel de Necker (p. 244); — fait observer que le premier président du parlement de Paris aurait dû apporter lui-même à l'Assemblée nationale l'arrêté pris par ce corps au sujet de l'éloignement des troupes (*ibid.*). — Prend part à la discussion concernant les papiers saisis sur le baron de Castelnau (p. 279). — Parle sur l'arrestation de l'abbé de Galonne (*ibid.*). — Fait un rapport contenant le résumé des Cahiers en ce qui concerne la Constitution (p. 283 et suiv.). — S'oppose à limitation de la durée des discours à cinq minutes (p. 332). — Demande un passeport signé du président pour un oncle réfugié en Suisse (p. 333). — Propose une solution à la question des colombiers (p. 357). — L'abolition des capitaineries et des tribunaux établis pour connaître des délits de chasse, — la mise en liberté des prisonniers arrêtés pour ce genre de délit (p. 359). — Parle pour l'emprunt de 30 millions (p. 371), (p. 376). — Propose des modifications au décret relatif au rétablissement de la tranquillité publique (p. 433) et à l'article relatif aux dîmes (p. 434). — Demande l'ajournement d'une motion de Duquesnoy (p. 436); — Président (p. 437); — son discours en prenant le fauteuil (*ibid.*). — Rappelle l'Assemblée au calme (p. 481). — Son discours en quittant le fauteuil (p. 512). — présente un projet d'arrêté au sujet des troubles du Palais-Royal (p. 513); — le défend (*ibid.* et p. suiv.). — Demande qu'on puisse traiter en même temps les questions de permanence, des deux Chambres et du droit de veto (p. 535). — Parle pour la permanence et le veto absolu (p. 574); — demande qu'on définisse la permanence (p. 603); — combat la motion du comte de Mirabeau tendant à faire décréter que la permanence implique l'unité de corps législatif (p. 604). — Remplace de La Luzerne au fauteuil (p. 605); — lit une lettre de ce dernier, contenant une nouvelle offre de sa démission et engage l'Assemblée à ne pas l'accepter (*ibid.*); — répond, comme président, au comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles (p. 606); — refuse de rappeler à l'ordre le comte de Mirabeau (*ibid.*); — objecte à Le chapelier que rien ne s'oppose à ce que l'arrêté de la ville de Rennes, déposé sur le bureau, soit retiré (p. 607). — Demande que l'on pose ces deux questions : la sanction royale aura-t-elle lieu et sera-t-elle suspensive ou indéfinie? (p. 610). — Réclame président (p. 636); — remercie l'Assemblée (*ibid.*). — Rend compte de sa démarche auprès du Roi pour faire sanctionner les arrêtés des 4 août et jours suivants (p. 645).
- COCHARD**, député des communes du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Parle contre l'exportation des grains. (p. 508).
- COCHEREL** (Chevalier de), député de Saint-Domingue. Est admis provisoirement (t. VIII, p. 81); — répond à l'appel général (p. 99). — Lit un mémoire sur l'approvisionnement de Saint-Domingue. (p. 553 et suiv.).
- COCHON DE LAPPARENT**, député-suppléant des communes du Poitou. Demande à remplacer Thibaudeau absent (t. VIII, p. 105); — n'est pas admis (*ibid.*). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- COIGNY** (Duc de), député de la noblesse du bailliage de Caen. Déclare qu'il prendra part aux délibérations de l'Assemblée nationale, même avant d'avoir obtenu des pouvoirs illimités (t. VIII, p. 280).
- COLBERT DE SEIGNELAY**, évêque de Rodez, député du clergé de la sénéchaussée de Rodez. Défend les biens du clergé (t. VIII, p. 387). — Présente un amendement à l'article 16 de la déclaration des droits (p. 489).
- COLOMBEL**, député suppléant. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- COLOMBEL DE BOISLAURE**, député des communes du bailliage d'Alençon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- COLONIES**. Noms des six membres du comité d'agriculture et de commerce, chargés par leurs collègues de s'occuper des colonies (9 septembre 1789, t. VIII, p. 605).

COMITÉS. Les membres de l'Assemblée nationale ne pouvaient faire partie que d'un comité; il y eut une exception pour le comité de cinq membres chargé de recevoir les plans de Constitution et qui ne devait durer que trois jours (13 août 1789, t. VIII, p. 434).

COMITÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE. Sa création, sur la proposition du baron de Marguerites (2 septembre 1789, t. VIII, p. 548); — noms des membres (7 septembre, p. 601); — noms des six membres de ce comité choisis par leurs collègues pour s'occuper spécialement des colonies (9 septembre, p. 605).

COMITÉ DE CONSTITUTION. Convocation des bureaux pour sa nomination (6 juillet 1789, t. VIII, p. 199); — liste des trente membres élus (7 juillet, p. 200); — sur l'observation qu'aucun ecclésiastique n'en faisait partie, les membres des communes et de la noblesse proposent d'adjoindre six membres pris dans le clergé, mais le clergé répond qu'il a concouru aux choix faits et qu'il n'en désire pas d'autres (*ibid.*); — deux ecclésiastiques protestent contre cette allégation (8 juillet, p. 206); — rapport par Mounier sur la distribution des matières (9 juillet, p. 214 et suiv.); — proposition de Pétion de Villeneuve tendant à la nomination d'un comité de huit membres choisis au scrutin et chargés d'un plan de Constitution (14 juillet, p. 251); — discussion : un membre, comte de Crillon, Barrère de Vieuzac, Mounier, Le Chapelier, Buzot, un membre, Pison, du Galland (*ibid.*); — adoption de la proposition de Pétion de Villeneuve (*ibid.*); — noms des huit membres élus (*ibid.*, p. 232); — lecture par Rabaud de Saint-Etienne d'un règlement préparé par le comité (17 juillet, p. 246); — renvoi aux bureaux (*ibid.*); — rapport par Champion de Cicé sur les premiers travaux du comité (27 juillet, p. 280 et suiv.); — rapport par le comte de Clermont-Tonnerre contenant le résumé des Cahiers, en ce qui concerne la Constitution (*ibid.*, p. 283 et suiv.); — projet contenant les premiers articles de la Constitution, présenté par Mounier à l'Assemblée nationale (*ibid.*, p. 285 et suiv.).

Nomination d'un comité de cinq membres chargé de recevoir les plans de Constitution (13 août, p. 434); — noms des membres qui en font partie (*ibid.*); — rapport, au nom de ce comité, par Mirabeau (voir *Déclaration des droits de l'homme*).

Rapport par Bergasse sur l'organisation du pouvoir judiciaire (17 août, p. 440 et suiv.). Voir *Pouvoir judiciaire*.

Bouche demande que le comité de Constitution dépose sur-le-champ son travail (27 août, p. 492); — Bureaux de Puy demandent que l'Assemblée, les bases fondamentales de la Constitution établies, s'occupe de l'organisation des assemblées municipales (*ibid.*); — cette proposition est combattue par Deschamps et Mounier (*ibid.*); — le vicomte de Noailles émet l'opinion qu'il faut d'abord s'occuper de la réforme des corps judiciaires, de l'organisation des municipalités, de l'établissement des assemblées électives et des assemblées provinciales, de la puissance militaire et des impôts (*ibid.*); — Camus entend donner la priorité à la discussion des articles relatifs à la monarchie (*ibid.*, p. 493); — lecture de ces articles, par Freteau (*ibid.*); — Virieu dit qu'ils sont admis par tout le monde (*ibid.*); — Pétion de Villeneuve demande qu'on les discute sans précipitation (*ibid.*); — La Chêze oppose qu'un grand nombre de cahiers n'étant pas imprimés, il est difficile de connaître le vœu général des commettants (*ibid.*).

Dépôt, par Mounier, du projet relatif au gouvernement monarchique, proposé par le comité (28 août, p. 504); — discussion générale : Grégoire, Mounier, Lanjuinais, deux ecclésiastiques, abbé d'Eymar, Talleyrand-Périgord, abbé d'Eymar, Bouche (*ibid.*, et p. suiv.); — discussion de l'article premier : plusieurs membres, Bouche, Demeunier, de Lubersac, duc de La Rochefoucauld, Target, Robespierre, comte de Mirabeau, Dupont, Gaultier de Biauzat, comte de Mirabeau, Mounier, comte de Mirabeau, Duval d'Epréménil, comte de Mirabeau, Mounier, comte de Mirabeau, Duval d'Epréménil, comte de Mirabeau, un membre, Pison du Galand, Desmoutiers de Mérinville, baron de Menou, marquis de Sillery, Roussier, Dumetz,

Garat aîné, Populus, Desmoutiers de Mérinville, Chasset, Roussier, Malouet, de Lubersac, comte de Croix, Mounier (*ibid.*); — Bouche, vicomte de Noailles, Alexandre de Lameth, Mounier, comte de Virieu, Guillot, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Dupont, d'André (29 août, p. 508 et suiv.); — l'Assemblée arrête qu'elle délibérera d'abord sur la motion du vicomte de Noailles, tendant à faire décider ce que l'on entend par sanction royale, si elle est nécessaire pour les actes législatifs, dans quel cas et de quelle manière elle doit être employée, et si l'Assemblée doit être permanente et se diviser en deux Chambres (*ibid.*, p. 509); — comte de Mirabeau, Rhédon, Pétion de Villeneuve, de Castellane, Deschamps, Mounier, Delandine, comte de Mirabeau, Duval d'Epréménil, un membre, duc de Liancourt, abbé Grégoire (*ibid.*, et p. suiv.); — rapport par Lally-Tollendal sur le chapitre II de la Constitution, relatif au pouvoir législatif (31 août, p. 514 et suiv.); — rapport par Mounier sur les articles concernant l'organisation du pouvoir législatif (*ibid.*, p. 522 et suiv.); — premier rapport, par Lally-Tollendal, sur l'organisation du Corps législatif, ce Corps se composant d'une Chambre des communes, d'un Sénat éligible et non héréditaire et du Roi, dont le concours pour la formation de la loi est indispensable (31 août, p. 514 et suiv.); — deuxième rapport, par Mounier, relatif aux principes du gouvernement français, aux formes des élections, à la formation du Sénat et à la formation des lois (*ibid.*, p. 522 et suiv.); — discussion sur la sanction royale, le droit de veto et la permanence : duc de Liancourt, Salle, prince de Salm, Rabaud de Saint-Etienne, comte de Mirabeau, Target, comte de Clermont-Tonnerre, Malouet, Pétion de Villeneuve, comte de Mirabeau (1<sup>er</sup> septembre, p. 529 et suiv.); — comte d'Antraigues, Delandine, un membre, Treillard, de Beaumetz, Barnave, Target (2 septembre, p. 543 et suiv.); — opinion, non prononcée, du duc de La Rochefoucauld (p. 548 et suiv.); — suite de la discussion : Crenière, Goupil de Préfelin, baron de Jessé, Target, abbé Maury, Alexandre de Lameth, de Castellane, abbé Maury (3 septembre, p. 550 et suiv.); — exposé des motifs, par Mounier, au nom du comité, de divers articles du plan de Corps législatif et principalement de ceux qui se rapportent à la nécessité de la sanction royale (4 septembre, p. 554 et suiv.); — reprise de la discussion : Desèze, Salle, Lezay de Marnésia, Target, Demeunier, Grégoire, Rabaud de Saint-Etienne, Alexandre de Lameth, Dupont (de Nemours), vicomte de Mirabeau, Clermont-Tonnerre (4 septembre, p. 564 et suiv.); — de Bousmard, Glezen, un membre, Harmand, Thouret, Pétion de Villeneuve, Legrand, Montmorency, La Rochefoucauld, Mounier (5 septembre, p. 579 et suiv.); — Lanjuinais, de Virieu, Malouet, un membre, de Custine (7 septembre, p. 588 et suiv.); — abbé Siéyès, marquis de Sillery (*ibid.*, p. 592 et suiv.); — plan d'après lequel le président de La Luzerne demande à soumettre à la délibération les différentes questions agitées (9 septembre, p. 602 et suiv.); — rejet (*ibid.*, p. 603); propositions diverses faites pour régler l'ordre des votes successifs, par Rewbell, Target, Demeunier, de Beaumetz, Chasset, comte de Mirabeau, Camus, abbé Siéyès, vicomte de Beauharnais, comte de Clermont-Tonnerre, Rabaud de Saint-Etienne, duc de La Rochefoucauld (*ibid.*, et p. suiv.); — l'Assemblée décrète la permanence (*ibid.*, p. 604); — motion du comte de Mirabeau tendant à faire décréter qu'il n'y a plus lieu à délibérer sur l'unité du Corps législatif (*ibid.*); — discussion : Dupont (de Nemours), comte de Mirabeau, Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), comte de Mirabeau, Clermont-Tonnerre (*ibid.*, p. 604); — incident soulevé par le comte de Virieu (*ibid.*); — la censure est réclamée par Gaultier de Biauzat (*ibid.*); — le marquis de Foucault demande que de Virieu soit entendu (*ibid.*); — le président de La Luzerne rappelle l'Assemblée au calme (*ibid.*, p. 605); — rejet de la motion du comte de Mirabeau (*ibid.*); — discussion sur la question de l'unité du Corps législatif : Alexandre de Lameth (*ibid.*); — nouvelle interruption de la délibération (*ibid.*); — insulte adressée au président de La Luzerne, qui donne sa démission (*ibid.*), — le dernier président Clermont-Tonnerre, appelé au fauteuil, blâme l'insulteur et lève la séance (*ibid.*); —

reprise de la discussion sur l'unité du Corps législatif : Camus (10 septembre, p. 607); — l'Assemblée décide qu'il n'y aura qu'une seule Chambre : 490 voix pour l'unité, 89 pour la pluralité et 122 voix perdues (*ibid.* p. 608). — Une lettre de Necker, lue par le président Clermont-Tonnerre, accompagne un rapport fait par ce ministre au conseil du Roi sur la sanction royale (*ibid.* p. 609); — discussion à propos de la lecture de ce mémoire : comte Briois de Beaumetz, un membre, Target, Grégoire, comte de Mirabeau, Pison du Galand, comte de Mirabeau, Camus, comte de Mirabeau, Lally-Tollendal, Le Berthou, plusieurs membres, comte de Mirabeau, Mounier, plusieurs membres (*ibid.* et p. suiv.); — l'Assemblée décide que le mémoire ne sera pas lu (*ibid.* p. 610); — reprise de la discussion sur la sanction royale: Clermont-Tonnerre, Camus, comte de Mirabeau, un membre, Clermont-Tonnerre, Rabaud de Saint-Etienne, Prieur, Rabaud de Saint-Etienne, Tronchet, Target, plusieurs membres, comte de Mirabeau, Tronchet, Chasset, Lanjuinais, Lally-Tollendal, Guilotin, Mounier, Fréteau, Hébrard (*ibid.* et p. suiv.); — adoption du *veto* suspensif, par 673 voix contre 325 et 11 voix perdues (*ibid.* p. 612); texte du mémoire de Necker (*ibid.* et p. suiv.); — discussion sur la durée du *veto* suspensif et sur la durée de la législature : Le Pelletier de Saint-Fargeau, de Richier, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Robespierre, Buzot, abbé Maury, Buzot, Dèmeunier, comte de Virieu, comte de Mirabeau, Dubois de Crancé, Target, abbé Maury, Dèmeunier (12 septembre, p. 616 et suiv.); — l'Assemblée décide que la législature sera de deux années (*ibid.* p. 619); — vote sur la question de savoir si le renouvellement des membres de chaque législature se fera en totalité (12 septembre, p. 636); — adoption (*ibid.*); — discussion sur la durée du *veto* suspensif: Barnave, comte de Mirabeau, Lally-Tollendal, comte de Virieu, Marandat, comte de Virieu, un membre des communes, abbé de Montesquieu, Rewbell, abbé Maury, Pétion de Villeneuve, Robespierre, comte de Mirabeau, Tronchet, Barnave, Emmery, un membre, Malouet, Le Chapelier, Target, un membre de la noblesse (*ibid.* et p. suiv.); — motion de Barnave tendant à ce qu'il soit sursis à toute décision sur la question pendante jusqu'à ce que la promulgation des articles des 4 août et jours suivants ait été faite par le Roi (*ibid.* p. 640); — l'Assemblée décide que le président ira présenter au Roi les arrêtés des 4, 6, 7, 8 et 11 août dernier, ainsi que celui porté par elle relativement aux subsistances, pour lesdits décrets être sanctionnés (15 septembre, p. 641). — Renouvellement : noms des membres du nouveau comité (15 septembre, p. 641); — discussion sur la motion de Barnave: Le Chapelier, Cazalès, un membre, Guilloin (15 septembre, p. 641 et suiv.); — le baron de Juigné propose d'interrompre la discussion sur la question pendante et de consacrer les principes de l'hérédité de la couronne et de l'inviolabilité de la personne du Roi (*ibid.* p. 642); — adoption (*ibid.*); — le duc de La Rochefoucauld propose d'ajouter un article sur la majorité et la régence (*ibid.*); — ajournement (*ibid.*); — un membre demande qu'on déclare inviolable la personne de l'héritier présomptif (*ibid.*); — rejet de cette proposition combattue par le duc de Mortemart et Custine (*ibid.*); — motion d'Arnoult tendant à faire décréter que la maison régnante en Espagne ne pourra être admise à l'hérédité de la cour de France (*ibid.*); — discussion : La Luzerne, comte de Mirabeau, Le Pelletier de Saint-Fargeau, comte de Mirabeau, comte de Virieu, comte de Mirabeau, Bouche, Target, comte de Choiseul, comte de Mirabeau, Rewbell, comte de Mirabeau, duc de Mortemart, comte de Mirabeau, de Sillery, comte de Mirabeau, Duval d'Epréménil, comte de Mirabeau, un membre, Goupil de Préfeln, Dupont, Garat jeune, duc du Châtelet, plusieurs membres, Target, comte de Mirabeau, Dupont, duc du Châtelet, Duval d'Epréménil (*ibid.* et p. suiv.). — Le Roi répond au président Clermont-Tonnerre, à propos de la sanction à donner aux décrets des 4 août et jours suivants, qu'il prendra en considération la demande qu'on lui fait (15 septembre, p. 643).

COMITÉ DE JUDICATURE. Sa création (12 août 1789, t. VIII, p. 399); — noms de ses membres (20 août, p. 461). — Projet d'arrêté. lu par Dufraisse-Duchey

et ordonnant l'exécution des articles votés le 4 août (12 septembre, p. 619); — discussion : duc de Mortemart, Target, Malouet, Emmery, abbé Maury, abbé d'Eymar (*ibid.*); — l'Assemblée décide que ces articles seront présentés à la sanction royale (*ibid.*).

COMITÉ DE LÉGISLATION CRIMINELLE. Sa formation; noms de ses membres (14 septembre 1789, t. VIII, p. 641).

COMITÉ DE RÉDACTION. Motion de Laborde de Méréville tendant à en former un (C. 20 mai 1789, t. VIII, p. 44); discussion (*ibid.*); — de Laborde de Méréville, Target (22 mai, *ibid.*, et p. suiv.); — rejet (*ibid.* p. 45). — Motion de Target relative à la rédaction d'un procès-verbal (23 mai, p. 45); — discussion : plusieurs membres, Populus (*ibid.*); — rejet (*ibid.*); adresse de Panckoucke sollicitant l'impression du journal de l'Assemblée nationale comme supplément du *Mercur de France* (*ibid.*); — n'est pas prise en considération (*ibid.*); création (19 juin 1789, t. VIII, p. 435); — son organisation (*ibid.* p. 436); — sa composition (*ibid.* p. 437); — adjonction de dix membres du clergé (25 juin, p. 455); — adjonction de dix membres de la noblesse (26 juin, p. 461); — modification de la liste des membres du clergé (*ibid.*); — Target présente un projet d'arrêté sur la sûreté du royaume (4 août, p. 343); — discussion : vicomte de Noailles, duc d'Aiguillon, un membre, Dupont (de Nemours), Leguende Kérangal, marquis de Foucault, vicomte de Beauharnais, Cottin, de Lafare, de Lubersac, de Richier; plusieurs curés, duc du Châtelet, quelques membres de la noblesse, de Boisgelin, plusieurs députés du clergé, de la noblesse et des communes, baron de Marguerites, duc de Castries, de Béthizy de Mézières, Cortois de Balore, de Malide, Tronchet, de Latour-Maubourg, d'Estourmel, de Lameth, Talaru de Chalmazel, duc de Liancourt, plusieurs députés, Fréteau de Saint-Just, Duvernay, Goulard, Mathias, Leclerc de Juigné, de Lally-Tollendal (*ibid.* et p. suiv.); — adoption de dix-sept articles consacrant l'abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, la faculté de rembourser les droits seigneuriaux, l'abolition des juridictions seigneuriales, etc. (*ibid.*, p. 350); — libellé de l'arrêté du 4 août (5 août, p. 352); — discussion de ce projet d'arrêté : un curé, un noble du Limousin, plusieurs curés, de Custine, Buzot, un membre de la noblesse, comte de Montmorency, duc de Mortemart, duc de Liancourt, de La Luzerne, Desmoutiers de Méville, abbé Gouttes, Target, de Foucault, Talleyrand-Périgord, plusieurs membres, Bouche, Target, un membre, Fréteau, plusieurs membres, Dupont, Target, Mounier, Dupont (6 août, p. 353 et suiv.); — adoption de l'amendement de Dupont tendant à l'abolition du régime féodal (*ibid.*, p. 356); — question des droits honorifiques : plusieurs membres de la noblesse, duc de Liancourt, comte de Montmorency, un membre, comte de Mirabeau (*ibid.*); — ajournement de la délibération (*ibid.*); — amendement relatif aux colombiers; discussion : un membre, abbé Siéyès, Target, un député d'Auvergne, un député cultivateur, de Clermont-Tonnerre, Rabaud de Saint-Etienne (*ibid.*, p. 357); — adoption d'un amendement de ce dernier, contenant abolition du droit exclusif des fuies et colombiers et accordant le droit de tuer sur son terrain les pigeons non renfermés durant les époques fixées par les communautés (*ibid.*); — discussion de l'article relatif au droit de chasse: de Lubersac, Buzot, de Custine, Malouet, d'Ambly, Target, de Clermont-Tonnerre, un membre du clergé, prince de Poix, duc d'Orléans, comte de Montboissier, duc d'Orléans (7 août, p. 358 et suiv.); — adoption d'un amendement consacrant l'abolition du droit exclusif de chasse et attribuant à tout propriétaire le droit de détruire et faire détruire sur ses possessions toute espèce de gibier, sauf à se conformer aux lois qui pourront être faites relativement à la sûreté publique (*ibid.*, p. 359); — discussion de l'article relatif aux capitaineries : plusieurs membres, comte de Mirabeau, Fréteau (*ibid.*); — abolition des capitaineries, avec cette restriction qu'il sera pourvu, par des moyens compatibles avec le respect dû aux propriétés et à la liberté, à la conservation des plaisirs personnels du Roi (*ibid.* et p. suiv.); — adoption d'une disposition par laquelle

le président est chargé de demander au Roi le rappel des galériens et des bannis pour simple délit de chasse, l'élargissement des prisonniers actuellement détenus et l'abolition des procédures existant à cet égard (*ibid.*, p. 360); — discussion de l'article VI, concernant les justices seigneuriales: de Custine, Pison du Galland, baron de Juigné, comte de Dortan, Lanjeuais, de Custine, de Turckheim, Lemoine de Belle-Isle, un député de la noblesse, Dèmeunier, Pison du Galland, quelques autres membres (8 août, p. 364 et suiv.); — adoption de l'article amendé: « Toutes les justices seigneuriales sont supprimées sans indemnité, et néanmoins les officiers de ces justices continueront leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par l'Assemblée nationale à l'établissement d'un nouvel ordre judiciaire » (*ibid.*, p. 365). — Projet de décret pour le rétablissement de la tranquillité publique et formule du serment pour les troupes (10 août, p. 376); — discussion: Dupont (de Nemours), duc du Châtelet, un membre de la noblesse, Mounier, de Castellane, Dupont (de Nemours), comte de Mirabeau, Duval d'Épremeuil, un membre, Barnave, vicomte de Noailles, Dèmeunier, Garat Vainé, Mounier (*ibid.*, et p. suiv.); texte du décret (*ibid.*, p. 378 et suiv.); Discussion des articles du décret du 4 août, relatifs à la féodalité: marquis de Thiboutot, Gouttes, Target, de Villiers, Arnoult, Dupont, La Soule, Lanjeuais, Le François, Jallet, Desmoutiers de Mérimville, Grégoire, La Luzerne, Chasset, comte de Mirabeau, d'Espouchez (*ibid.*, p. 379 et suiv.); — Dupont, Colbert, de Seignelay, abbé Siéyès, abbé de Montesquiou, Garat le jeune (*ibid.*, p. 387 et suiv.); — suite de la discussion de l'article 7, relatif aux dîmes: Pétion de Villeneuve, Goupil de Préfeln, Ricard, Duplaquet, Leclerc de Juigné, cardinal de La Rochefoucauld, Leyris Desponchez, Talleyrand-Périgord (11 août, p. 394 et suiv.); — adoption (*ibid.*, p. 395); — discussion de l'article 8 relatif au rachat des rentes foncières: Dèmeunier, Gouppé (*ibid.*); — adoption (*ibid.*); — discussion de l'article 9 relatif à la gratuité de la justice et à la suppression de la vénalité des offices de judicature: plusieurs membres, Sallé de Choux, vicomte de Mirabeau, Target, duc de La Rochefoucauld, d'André, de Foucault (*ibid.*, et p. suiv.); — adoption (*ibid.*, et p. 396); — discussion de l'article 12 concernant les annates et les dépôts: Camus (*ibid.*, et p. suiv.); adoption (*ibid.*, p. 397); — adoption des autres articles (*ibid.*); — texte du décret (*ibid.*, et p. suiv.); — projet d'adresse au Roi (12 août, p. 399). — Modifications à faire au décret sur le serment des troupes, demandées par de Virieu et de Clermont-Tonnerre (13 août, p. 433); — observations du comte de Mirabeau (*ibid.*, et p. suiv.); — adoption des modifications (*ibid.*, p. 434). — Modifications à apporter à l'article sur les dîmes, demandées par Clermont-Tonnerre (*ibid.*); — discussion: Lally-Tollendal, Fréteau, Dèmeunier (*ibid.*, et p. suiv.); — rejet (*ibid.*, p. 435). — Projet d'adresse au Roi à l'occasion de sa fête lu par Le Pelletier de Saint-Fargeau (24 août, p. 485 et suiv.); — adoption (*ibid.*); — liste des membres chargés de porter cette adresse (*ibid.*, p. 486).

**COMITÉ DE RÉGLEMENT.** Sa création (C. 19 juin 1789, t. VIII, p. 135 et suiv.); — son organisation (*ibid.*, p. 136); — sa composition (*ibid.*, p. 137); — adjonction de dix membres du clergé (25 juin, p. 155); — adjonction de dix membres de la noblesse (26 juin, p. 161).

**COMITÉ DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.** Sa création (12 août 1789, t. VIII, p. 399); — noms de ses membres (20 août, p. 461).

**COMITÉ DES CINQ.** Voir *Comité de Constitution*. (Ce comité des cinq était chargé d'examiner les plans de Constitution.)

**COMITÉ DES DOUZE.** Noms des membres de ce comité chargé de correspondre avec le ministre des finances (2 septembre 1789, t. VIII, p. 543).

**COMITÉ DES FINANCES.** Motion de Bouche tendant à en nommer deux (10 juillet 1789, t. VIII, p. 217 et suiv.); — renvoi aux bureaux (*ibid.*, p. 218); —

opinions des bureaux formulées par Target, Camus, Gouy d'Arisy, comte de Mirabeau, Populus, Le Chapelier, Barnave, Lally-Tollendal (11 juillet, p. 220 et suiv.); — l'Assemblée décide que le comité sera composé de soixante-deux membres, dont trente-deux seront choisis dans les généralités et trente dans les bureaux (*ibid.*, p. 221); — noms des membres élus (14 juillet, p. 230); — (26 août, p. 487); — rapport par le duc d'Aiguillon sur l'emprunt de 30 millions (8 août, p. 365); — discussion: duc de Levis, Buzot, comte d'Antraigues, Lally-Tollendal, Barnave, de Vigny, comte de Mirabeau, marquis de Lacoste, Alexandre de Lameth, de Lubersac, abbé de Montesquiou, vicomte de Mirabeau, vicomte de Noailles, abbé Grégoire, de Clermont-Tonnerre (*ibid.*, et p. suiv.); — adoption du projet d'emprunt (*ibid.*, p. 371); — discussion sur le mode d'emprunt: duc de Liancourt, Pétion de Villeneuve, d'André, vicomte de Mirabeau, Pothée, Espie, comte de Mirabeau, Delandine, Le Franc de Pompignan, Massieu, Le Franc de Pompignan, Charles de Lameth, Dubois de Crancé, Le Franc de Pompignan, duc de Liancourt, Mounier, d'Antraigues, Barrère de Vieuzac, Prieur, Dupont (de Nemours), de Clermont-Tonnerre, Guinebaud, Bégouen, baron d'Allarde, vicomte de Noailles (9 août, p. 373 et suiv.); — texte du décret voté (*ibid.*, p. 376). — Traitement des députés: exposé des motifs et projet de décret, présenté par le duc de Liancourt (12 août, p. 399); — adoption (*ibid.*); — Emprunt de 80 millions demandé par Necker (27 août, p. 493 et suiv.); — discussion: Dupont, vicomte de Mirabeau, Talleyrand-Périgord, plusieurs membres, comte de Mirabeau, Lally-Tollendal, Glezen, de Boisgelin, duc de Liancourt, Rewbell, comte de Mirabeau (*ibid.*, p. 497 et suiv.); — adoption (*ibid.*, p. 499). — L'Assemblée décide que le comité des finances choisira douze de ses membres pour correspondre avec le ministre des finances sur tous les objets énoncés dans le mémoire envoyé par lui (31 août, p. 527 et suiv.). Voir *Comité des Douze*. — Lecture de deux projets de décrets, l'un relatif à la gabelle, l'autre à l'exécution du décret national par lequel le clergé, la noblesse et les privilégiés se sont engagés à supporter dès à présent, pour les six derniers mois de cette année, dans la proportion de leurs propriétés et sans aucune distinction, les impositions établies (7 septembre, p. 602); — renvoi dans les bureaux (*ibid.*).

**COMITÉ DES RAPPORTS.** Volney en demande la formation, le composant de trente membres, et lui donnant pour objet de faire des rapports, s'il y a lieu, sur les mémoires, plaintes, adresses, etc., qui lui seraient renvoyés par l'Assemblée nationale (28 juillet 1789, t. VIII, p. 292); — discussion: plusieurs membres, Bouche, Emmercy, de Custine, Guillaume, Dupont (de Nemours), Volney (*ibid.*, et p. suiv.); — adoption (*ibid.*, p. 293); noms des membres composant ce comité (30 juillet, p. 307). — Rapport par Salomon de la Saugerie sur le refus de paiement des impôts (3 août, p. 336); — discussion: Mougins de Roquefort, abbé Grégoire, de Raze, quelques membres, Salomon de la Saugerie, Dèmeunier, Robespierre, le président Le Chapelier, Dupont, plusieurs membres, le président Le Chapelier, un membre (*ibid.*, p. 337); — le comité de rédaction est chargé de proposer une déclaration (*ibid.*). — Rapport sur une pétition des maires et syndics de Toul, réclamant des armes qui étaient en dépôt dans leur ville, et dont ils ont été dépossédés par un ordre signé de Broglie (*ibid.*); — conclusions favorables adoptées (*ibid.*). — Rapport sur les troubles de Brest (4 août, p. 342). — Rapport par d'Antraigues sur les difficultés qu'éprouve le transport des denrées (5 août, p. 351); — proclamation à ce sujet (*ibid.*). — Rapport sur l'arrestation du duc de La Vauguion; — discussion: Dèmeunier, La Luzerne, abbé Siéyès, plusieurs membres, comte de Mirabeau (6 août, p. 356 et suiv.); — renvoi au pouvoir exécutif (*ibid.*, p. 357); — emprisonnement illégal de Helle, lieutenant-bailli seigneurial de Landser en Alsace; même décision (*ibid.*). — Rapport par Lollier sur des brigandages commis en Alsace (8 août, p. 372); — discussion: un membre, Lollier, rapporteur, comte de Virieu (*ibid.*). — Rapport par le chevalier de Boufflers, sur une plainte du procureur du Roi de Falaise, poursuivi par le parlement de

Bouen pour avoir rédigé le cahier dans lequel son bailliage demandait la suppression de la vénalité des charges de judicature et des parlements (13 août, p. 433); — discussion : Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), Hébrard, abbé de Montesquiou, Garat jeune, duc de Mortemart, Defermon; — renvoi au garde des sceaux (*ibid.*). — Communication par Regnaud d'une lettre relative à l'arrestation de Cazalès (t. VIII, p. 455). — Rapport sur les violences exercées contre un député de la noblesse de Villefranche (21 août, p. 467). — Rapport de Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély) sur l'affaire du procureur du Roi de Falaise (22 août, p. 474 et suiv.). — Ce procureur du Roi demande à s'expliquer à la barre (23 août, p. 480); — discussion sur cet objet : De Frondeville, De Gouy-d'Arsy (*ibid.*, et p. suiv.); — admission du procureur du Roi (*ibid.*, p. 481); — discussion sur le fond : abbé Maury, comte de Mirabeau, le président comte de Clermont-Tonnerre, Glezen, un membre, de Frondeville, le président comte de Clermont-Tonnerre (*ibid.*); — arrêté confirmatif de celui du 25 juin (*ibid.*). — Rapport par l'abbé d'Eymar sur un mémoire adressé par le régiment de Royal-Hesse-Darmstadt (24 août, p. 485), rapport par Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély) sur l'arrestation de François (de Neufchâteau) (*ibid.*); — reprise de la discussion sur l'affaire du procureur du Roi de Falaise : Mirabeau (*ibid.*, p. 486); — la procédure intentée contre ce magistrat est déclarée nulle et attentatoire à la liberté nationale (*ibid.*). — Rapport par le prince de Broglie sur une difficulté élevée dans la ville de Nevers au sujet du changement de la municipalité (28 août, p. 507). — Rapport sur l'affaire du marquis de La Salle qui avait fait charger un bateau de poudre (5 septembre, p. 587); — l'Assemblée décrète que son président écrira aux représentants de la commune de Paris pour demander son élargissement (*ibid.*). — Arrêté de la commune de Paris soumis à l'Assemblée nationale et tendant à faire décréter que tout accusé aura droit de se choisir un conseil, que l'instruction sera publique, qu'il sera instruit sur les faits justificatifs de l'accusé en même temps que sur les charges produites contre lui, et qu'aucune peine afflictive ne pourra être prononcée que par la réunion des deux tiers des voix (14 septembre, p. 608); discussion : Dupont, plusieurs membres, abbé Maury (*ibid.*); — formation d'un comité de sept membres (*ibid.*). — Rapport sur les événements de Massiac en Auvergne et de la Rode en Guyenne (14 septembre, p. 641); — l'Assemblée décrète que les personnes arrêtées à l'occasion de ces troubles, seront renvoyées devant leurs juges naturels (*ibid.*).

**COMITÉ DES RECHERCHES.** Motion de Dupont relative à sa création (28 juillet 1789, t. VIII, p. 293); — discussion : plusieurs membres, Rewbell, marquis de Gouy d'Arsy, chevalier de Boufflers, de Castellane, comte de Virieu, Le Chapelier, duc de La Rochefoucauld, d'André, plusieurs membres (*ibid.*, et p. suiv.); — adoption : l'Assemblée décide que ce comité sera composé de douze membres renouvelables tous les mois (*ibid.*, p. 295 et suiv.); noms de ces membres (30 juillet, p. 307); — Rhédon est remplacé par Buzot (19 août, p. 457). — Communication par Rewbell du n° 21 du *Patriote français* de Brissot dénonçant des complots contre la nation (22 août, p. 474). — Renouvellement; noms des nouveaux membres du comité (3 septembre, p. 534). — Rapport sur les événements de la ville de Massiac en Auvergne et de celle de la Rode en Guyenne (14 septembre, p. 611); — l'Assemblée décrète que les personnes arrêtées à l'occasion de ces troubles, seront renvoyées devant leurs juges naturels (p. 611).

**COMITÉ DES SUBSISTANCES.** Sa création (C. 19 juin 1789, t. VIII, p. 135); — son organisation (*ibid.*, p. 136); sa composition (*ibid.*, p. 137); — sa réunion chez Hennot (22 juin, p. 142); — adjonction de 10 membres du clergé (25 juin, p. 155); — adjonction de 16 membres de la noblesse (26 juin, p. 161); — modification de la liste des membres du clergé (*ibid.*); — rapport de Dupont (de Nemours) (4 juillet, p. 190 et suiv.). — Mémoire de Necker sur l'état des subsistances du royaume (*ibid.*, p. 191 et suiv.); — suite du rapport de Dupont (de Nemours) (*ibid.*, p. 191 et suiv.);

Moyens proposés pour subvenir aux subsistances (*ibid.*, p. 194 et suiv.); — discussion : Blandin, comte de Lally-Tollendal, de Virieu, un membre, Champion de Cicé, Bouche, Pétion de Villeneuve, de Boufflers, Joubert, comte de Mirabeau, Dupont (de Nemours), comte de Mirabeau, Camus, Le Franc de Pompignan, président, Target, Mounier, Bouche (6 juillet, p. 194 et suiv.). — Dépôt par Mirabeau d'une lettre de Jefferson (8 juillet, p. 208). — Rapport de Dupont (de Nemours) sur une requête des habitants d'Houdan concernant la diminution du prix du sel (28 juillet, p. 296); — ajournement (*ibid.*). — Rapport sur un attroupement causé à Versailles par l'élévation du prix du sel (21 août, p. 467). — Projet d'arrêté permettant la libre circulation des grains et farines dans l'intérieur du pays et en prohibant l'exportation à l'étranger (22 août, p. 474); — renvoi aux bureaux (*ibid.*); — discussion : comte de Custine, Cochard, Cigogne, marquis de Sillery, duc du Châtelet, plusieurs membres (28 août, p. 507 et suiv.); — abbé Maury, plusieurs membres (29 août, p. 511); — texte du décret (*ibid.*). — Rapport sur un arrêté de la commune de Paris priant l'Assemblée de pourvoir aux moyens d'assurer les subsistances de cette ville (5 septembre, p. 587); — renvoi au pouvoir exécutif (*ibid.*, p. 588). — Projet d'arrêté concernant la circulation des grains (10 septembre p. 608). — Autre projet d'arrêté lu par Emmercy, portant sur l'état de souffrance du commerce intérieur et l'exportation à l'étranger (15 septembre, p. 644); — discussion : Gillet de la Jacqueminière, Target, un membre (*ibid.*); — adoption et renvoi du projet amendé au comité de rédaction (*ibid.*, p. 645). — Examen de plusieurs questions importantes sur le commerce des grains et sur les moyens d'assurer la subsistance des villes, par de Beauvais (15 septembre, p. 645); — Mémoire sur les subsistances par Gouges-Cartou (*ibid.*, p. 651 et suiv.).

**COMITÉ DE VÉRIFICATION.** Sa création (19 juin 1789, t. VIII, p. 135); — son organisation (*ibid.*, p. 136); — sa composition (*ibid.*, et p. suiv.); membres du clergé qui y sont adjoints (22 juin, p. 142); — réunion chez Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux (*ibid.*); — membres de la noblesse adjoints à ce comité (25 juin, p. 155), (26 juin, p. 161); modification de la liste des membres du clergé (*ibid.*). — L'Assemblée, sur la proposition de Dubois de Crancé, arrête : 1° que ceux des députés qui n'auraient pas envoyé leurs pouvoirs au comité les remettront au bureau sous vingt-quatre heures; 2° que le comité de vérification sera autorisé à produire, sous le délai de vingt-quatre jours, à l'Assemblée nationale, une liste exacte, par ordre de bailliages, des noms de tous les membres de ladite Assemblée, dont les pouvoirs auront été vérifiés; que cette liste sera imprimée et servira seule à l'appel, lorsqu'il sera nécessaire de recueillir les voix, et que ceux qui n'y seront pas compris n'auront pas le droit de vote (24 juillet, p. 272).

**COMITÉ D'INFORMATION.** Voir *Comité des recherches*.

**COMITÉ ECCLÉSIASTIQUE.** Sa formation (12 août 1789, t. VIII, p. 399); — élection (13 août, p. 434); — noms des membres (20 août, p. 461).

**COMITÉ FÉODAL.** Sa formation (12 août 1789, t. VIII, p. 399); — liste des membres (Voir séance du 9 octobre suivant). — Rapport par Merlin (de Douai) sur l'objet et l'ordre du travail de ce comité (4 septembre, t. VIII, p. 574 et suiv.). — Rapport par Tronchet sur le mode et le prix du rachat des droits féodaux et censuels, non supprimés, sans indemnité (12 septembre, p. 619 et suiv.).

**COMITÉ MILITAIRE.** Motion du vicomte de Noailles tendant à sa formation (13 août 1789, t. VIII, p. 433). — Autre projet d'arrêté ayant le même objet présenté par le baron de Wimpfen (12 septembre 1789, t. VIII, p. 619); — renvoi dans les bureaux (*ibid.*).

**COMMERCE.** Motion tendant à l'établissement d'un comité spécialement chargé de recevoir les mémoires sur cet objet (24 juillet 1789, t. VIII, p. 273).

**COMMISSAIRES-RÉDACTEURS de l'ordre de la noblesse :** de

Grosbois, de Sérent, de Digoine et de La Rouzière (5 juin 1789, t. VIII, p. 69).

COMMUNE DE PARIS. Envoi à l'Assemblée nationale une députation chargée de lui présenter une adresse d'adhésion (26 juin 1789, t. VIII, p. 157 et suiv.).

COMMUNES (Assemblée des). Vive émotion produite par la non-réunion des trois ordres (6 mai 1789, t. VIII, p. 28); — Leroux, président d'âge, choisit six assistants (*ibid.*); — discussion préliminaire : Malouet comte de Mirabeau, Mounier (*ibid.*), et p. suiv.); — l'Assemblée décide que, tant que les pouvoirs ne seront pas vérifiés, elle ne sera qu'une agrégation d'individus pouvant conférer amicalement, mais n'ayant aucun caractère pour agir (*ibid.*, p. 29); — reprise de la discussion préliminaire : Malouet, comte de Mirabeau, Mounier (7 mai p. 30); — l'Assemblée décide que ceux de ses membres qui le voudront pourront aller individuellement engager le clergé et la noblesse à se réunir aux communes (*ibid.*, p. 30); — avis donné par de Malide, évêque de Montpellier, que le clergé est prêt à nommer des commissaires qui, avec ceux nommés par la noblesse et les communes, trancheraient la question de la vérification des pouvoirs en commun (*ibid.*). — Dépôt sur le bureau des listes séparées des députés de chaque bailliage (8 mai, p. 30); — discussion sur queques articles de police intérieure présentés par le doyen Leroux : Rewbel (*ibid.*, p. 31); — appel nominal (*ibid.*), (9 mai, p. 32). — L'Assemblée décide que le doyen aura la police provisoire jusqu'à ce quelle soit constituée (*ibid.*). — Députation de quinze gentilshommes dissidents du Dauphiné (11 mai, p. 34); — les Communes déclarent qu'elles ne sont encore rien et qu'elles ne peuvent examiner leurs réclamations, (*ibid.*). — rejet de la proposition de Malouet tendant à ce qu'elles se forment en grand comité (*ibid.*). — Elles se préparent à opiner et à délibérer régulièrement (12 mai, p. 35); proposition de Mounier tendant à nommer, pour huit jours, un membre dans chaque gouvernement, à l'effet de se réunir avec le doyen pour mettre de l'ordre dans les conférences (*ibid.*); — adoption et nomination (*ibid.*). — Députation de huit membres de la noblesse chargés de communiquer trois arrêtés : le premier concernant la vérification des pouvoirs des députés de la noblesse par les commissaires de cet ordre; le second concernant la constitution de la chambre de la noblesse et le troisième relatif à la nomination de commissaires ayant mission de se concerter avec les deux autres (13 mai, p. 35 et suiv.); — discours de Mirabeau (*ibid.*, 36); — députation de six membres du clergé chargés d'annoncer que cet ordre est convenu de nommer des commissaires à l'effet de conférer avec les deux autres (*ibid.*); — proposition de Rabaud de Saint-Etienne de nommer des commissaires pour conférer avec ceux du clergé et de la noblesse, dans le but de rassembler les députés des trois ordres dans la salle nationale et de consacrer les principes du vote par tête et de l'indivisibilité des Etats généraux (*ibid.*); — proposition de Le Chapelier de faire déclarer que les élections ne sont valables qu'autant qu'elles ont été vérifiées en commun et qu'après la réunion des Etats généraux; on n'est plus le député de tel ordre ou de telle province, mais le représentant de la nation tout entière (*ibid.* et p. suiv.); — proposition conciliatrice de Malouet (14 mai, p. 37); — rejet de cette dernière (*ibid.*); — discussion sur les deux premières : Vignier, Boissy-d'Anglas, Thouret, Barnave, Boissy-d'Anglas, Delandine, de Volney (15 mai, p. 38 et suiv.); — comte de Mirabeau (18 mai, p. 42 et suiv.); — adoption de la motion de Rabaud de Saint-Etienne amendée (*ibid.*, p. 43). — Motion de Laborde de Méréville tendant à former un comité de rédaction (20 mai, p. 44); — rejet (22 mai, p. 45). — Motion de Target relative à la rédaction d'un procès-verbal (23 mai, p. 45); — rejet (*ibid.*). — Lettre du marquis de Brézé invitant les députés qui n'étaient pas arrivés le 2 mai, à venir se présenter devant le Roi (*ibid.*); — observation de Mirabeau l'aîné (*ibid.*). — Motion de Moreau contre le spectacle (25 mai, p. 47); — rejet (*ibid.*). — Motion relative au costume, aux places occupées par les députés, aux bancs du clergé et de la noblesse et à la nomination hebdomadaire des doyens (*ibid.* et p. 48); — rejet (*ibid.*). —

Proposition du comte de Mirabeau relative à un règlement de police intérieure (*ibid.*); — adoption (*ibid.*). — Rapport fait par Rabaud de Saint-Etienne, Mounier et Target, sur les conférences (26 mai, p. 49). — Communication de l'arrêté pris par la noblesse (27 mai, p. 50); — discussion : Camusat de Belombre, Despatys de Courteilles, Populus, comte de Mirabeau (*ibid.*); — l'Assemblée adopte la motion de ce dernier tendant à demander une réponse définitive au sujet de la réunion des trois ordres (*ibid.*). — Barrière séparative du public et des députés (28 mai, p. 55); — prohibition des marques d'approbation et d'improbation (*ibid.*); — députation du clergé au sujet de la lettre du Roi recommandant de nouvelles conférences (*ibid.*); — communication de cette lettre (*ibid.*); — délibération : Malouet, de Volney (*ibid.* et p. suiv.); — motion tendant à enjoindre aux commissaires de traiter à la fois de la vérification des pouvoirs en commun et du vote par tête (*ibid.* et p. suiv.); — rejet (*ibid.*, p. 56). — Discussion sur la reprise des conférences : Camus, comte de Mirabeau, Rabaud de Saint-Etienne (29 mai, p. 58 et suiv.); — adoption (*ibid.*, p. 59). — Discussion sur l'ouverture des conférences : marquis de Rostaing (30 mai, p. 60); — nomination d'une députation chargée de porter au clergé l'arrêté relatif à la reprise des conférences (*ibid.*); — texte d'une adresse au Roi (*ibid.*). — Renouvellement du bureau (1<sup>er</sup> juin, p. 62). — Rapport par Rabaud de Saint-Etienne sur les nouvelles conférences (*ibid.* et p. suiv.); — motion de Malouet relative à la délibération par tête ou par ordre (*ibid.*, p. 63); — appuyée par Camus (*ibid.*); — rejet (*ibid.*); — Gautier et Camus demandent que la question de votation ne soit résolue qu'après que l'Assemblée sera constituée (*ibid.*, p. 63). — Nouveau rejet de la motion de Malouet renouvelée (2 juin, p. 63); — d'Ailly, doyen, rend compte d'une démarche auprès du garde des sceaux (*ibid.*); — discussion sur l'adresse au Roi (*ibid.*); — adoption (*ibid.*, p. 64). — Démission de d'Ailly, doyen (3 juin, p. 64); — son remplacement par Bailly (*ibid.*); — incident sur la présentation du projet de règlement de police intérieure (*ibid.*); — choix d'une députation à envoyer au Roi (*ibid.*); — motion d'un membre tendant à la dégager de tout intermédiaire (*ibid.*); — discussion : Milcent, Le Chapelier, de Laborde de Méréville, comte de Mirabeau (*ibid.*); — adoption de la motion amendée par ce dernier (*ibid.*, p. 65). — Bailly, doyen, rend compte de sa mission chez le Roi (4 juin, p. 66); — rapport de Dupont (de Nemours) sur une séance de la commission relative aux conférences (*ibid.*); — la Chambre arrête que l'on communiquera à MM. de la noblesse et du clergé les procès-verbaux des conférences rédigés par les commissaires des communes et que ceux-ci continueront les conférences tant qu'ils le jugeront nécessaire (*ibid.*); — le doyen est chargé d'exprimer à leurs Majestés la douleur de l'Assemblée à l'occasion de la mort du Dauphin (*ibid.*). — Il rend compte de sa démarche et de sa non-réception par le Roi et la Reine (5 juin, p. 69); — lecture d'un billet du garde des sceaux annonçant qu'il ne pourra tenir la conférence (*ibid.*); — discussion sur la question de savoir si on discutera immédiatement sur le projet de conciliation présenté par les ministres : plusieurs membres, comte de Mirabeau (*ibid.* et p. suiv.); — adoption de la négative (*ibid.*, p. 71). — Lettre de la princesse de Chimay (6 juin, p. 74); — billet du garde des sceaux (*ibid.*); — liste des membres de la députation à envoyer au Roi (*ibid.*); — lecture du règlement (*ibid.*); — députation du clergé pour communiquer le parti pris par ce dernier relativement à l'invitation du Roi (*ibid.*); — députation des communes au clergé et à la noblesse (*ibid.*). — Adresse au Roi lue par Bailly (*ibid.* et p. suiv.); — réponse du Roi (*ibid.*, p. 75); — compte-rendu de la députation envoyée au clergé et à la noblesse (*ibid.*); — nouvelle députation du clergé, pour communiquer son arrêté sur la cherté des grains (*ibid.*); — réponse de Bailly (*ibid.*); — discussion : Garat, Populus, Malouet (*ibid.*); — députation du clergé (*ibid.*); — déclaration lue par le marquis de Bouthillier (*ibid.* et p. suiv.); — arrêté pris par les communes pour inviter le clergé à se réunir dans la salle commune (*ibid.*, p. 76); — transmission au clergé de cet arrêté (*ibid.*); — texte du règlement provisoire (*ibid.* et p. suiv.); — discus-

sion : plusieurs membres, Malouet (*ibid.* p. 77) ; — adoption de la motion tendant à réduire l'exécution provisoire à ce qui regarde la formation des bureaux (*ibid.*) ; — discussion sur la cherté des grains (*ibid.*) . — Compte rendu par Dupont (de Nemours) de la conférence du 6 juin (7 juin, p. 78) ; — discussion sur la partie du règlement relative à la formation des bureaux : plusieurs membres, Target (*ibid.*) ; — adoption des articles y relatifs (*ibid.*) . — Nomination des adjoints et d'un doyen (8 juin, p. 78) ; — députation chargée d'aller rendre les derniers devoirs au Dauphin (*ibid.*) ; — motion de Malouet contre la conversion des Etats-généraux en Assemblée nationale (*ibid.* p. 79 et suiv.) ; — discussion : plusieurs membres, Malouet (*ibid.* p. 80 et suiv.) ; — retrait (*ibid.* p. 81) ; — admission provisoire des députés de Saint-Domingue (*ibid.*) ; — modification du nombre des bureaux (*ibid.*) . — Compte rendu par Bailly de la réception faite à la députation envoyée pour rendre les derniers devoirs au Dauphin (9 juin, p. 83) ; — arrêté ordonnant de dresser une nouvelle liste des membres de l'Assemblée d'après la formation des bureaux (*ibid.*) ; — lecture du procès-verbal rédigé par les commissaires des conférences (*ibid.*) ; — admission des députés des colonies, à titre d'aspirants (*ibid.*) ; — Bailly expose que l'arrêté du clergé relatif à la cherté des grains a été communiqué au Roi qui a fait une réponse (*ibid.*) ; — renouvellement de la motion tendant à presser le clergé de se réunir aux communes pour rechercher ensemble le moyen de soulager la misère publique (*ibid.* et p. suiv.) ; — rejet (*ibid.*, p. 84) ; — décision affectant les matinées aux assemblées publiques et les après-dînées aux bureaux (*ibid.*) . — Bailly annonce la clôture des conférences et demande le renvoi au lendemain de l'examen du projet des commissaires (*ibid.*) ; — le comte de Mirabeau combat le renvoi (*ibid.*) ; — motion de l'abbé Sièyès tendant à sommer les deux autres ordres de se rendre dans la salle des Etats pour procéder à la vérification des pouvoirs en commun (*ibid.* et p. suiv.) ; — discussion : Regnaud, comte de Mirabeau, un membre, Target, Martineau, Treilhard, abbé Sièyès (*ibid.*, p. 85 et suiv.) ; — vote sans résultat sur la motion amendée (*ibid.*, p. 86) ; — renouvellement du vote et adoption (*ibid.*) ; — les commissaires, avec adjonction de l'abbé Sièyès, sont chargés d'une adresse au Roi (*ibid.*) ; — l'Assemblée décide que dix adjoints se rendront à la Chambre du clergé et les autres à la Chambre de la noblesse pour y porter le susdit arrêté (*ibid.*) ; — lecture du procès-verbal des deux dernières conférences (*ibid.*) . — Réponses indéçises du clergé et de la noblesse (12 juin, p. 87) ; — discussion sur la question de savoir si le projet d'adresse de la commission sera lu (*ibid.*) ; — lecture de ce projet (*ibid.*) ; — Malouet propose un projet d'adresse qui est repoussé (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption du premier (*ibid.*, p. 88) ; — proposition de Dêmeunier de faire l'appel général des bailliages (*ibid.*) ; — compte rendu par Bailly de sa mission chez le Roi qui était à la chasse (*ibid.*) ; — députation de la noblesse (*ibid.*) ; — réponse de Bailly (*ibid.*) ; — Bailly est nommé président provisoire (*ibid.*) ; — Camus et Pison du Galand sont nommés secrétaires provisoires (*ibid.*) ; — incident : un membre, Mirabeau (*ibid.* et p. suiv.) . — Appel général des députés du clergé, de la noblesse et des communes des différentes provinces, diocèses, sénéchaussées et villes de France (*ibid.*, p. 89 et suiv.), (13 juin, p. 95 et suiv.) ; — réappel (*ibid.*, p. 99) . — Compte rendu par Bailly de la démarche faite auprès du Roi (*ibid.* et p. suiv.) ; — réponse du Roi (*ibid.*, p. 101) . — Distribution par bureaux des élections à examiner (*ibid.*) . — Rapports des bureaux (*ibid.*, p. 102 et suiv.), (14 juin, p. 103 et suiv.) . — Six curés répondent à l'appel des communes (*ibid.*, p. 106) . L'Assemblée décide que le doyen et les adjoints continueront leurs fonctions (15 juin, p. 108) . — Répondent à l'appel des communes : Marolles, député du clergé du bailliage de Saint-Quentin, Fouquier d'Herouet, député des communes du même bailliage et Thihaudeau, député des communes de la sénéchaussée de Poitiers (*ibid.*) . — Protestation de la noblesse et du clergé de Bretagne contre les élections des députés des communes de cette province (*ibid.* et p. suiv.) . — Répondent à l'appel des communes : Mougins de Roquefort, député du clergé de

la sénéchaussée de Draguignan, et Joyeux, député du clergé du bailliage de Châtelleraut (*ibid.* p. 109) . — Motion de Sièyès relative à la constitution des communes en Assemblée des représentants (*ibid.*) . — complétée par le comte de Mirabeau (*ibid.* et p. suiv.) ; — proposition de Mounier de se constituer en Assemblée législative des représentants de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie (*ibid.* p. 113), appuyée par Barnave (*ibid.*) ; — proposition de Rabaud de Saint-Etienne de se constituer en Assemblée des représentants du peuple de France, de supprimer les impôts actuels et de les remplacer, de consolider la dette et de voter un emprunt (*ibid.* et p. suiv.) ; — discussion interrompue par une députation de la noblesse (*ibid.*, p. 114) . — Répond à l'appel des communes : Lavenue, député des communes de la sénéchaussée de Bazas (*ibid.*) . — Suite de la discussion sur le mode de constitution de l'Assemblée : Target, Bergasse, Le Chapelier, Thouret, comte de Mirabeau, Malouet (*ibid.* et p. suiv.) . — Proposition du doyen de faire une visite de condoléance, au nom de l'Assemblée, à la veuve de Liqueur, député décédé (16 juin, p. 121) ; — adoption (*ibid.*) . — Répondent à l'appel des communes : Bertereau, député du clergé de la sénéchaussée du Maine, Henryot, député de communes du bailliage de Langres, et Thévenot de Maroise, son collègue (*ibid.*) . — Suite de la discussion sur le mode de constitution de l'Assemblée : Sièyès, Camus, un membre, Robert, Legrand, Pison du Galand (*ibid.* et p. suiv.) . — Répond à l'appel des Communes : Laurent, député du clergé du Bourbonnais (*ibid.*, p. 122 et suiv.) . — Députation de la noblesse pour communiquer l'arrêté relatif à la cherté des grains (*ibid.*, p. 123) ; — réponse du doyen (*ibid.*) . — Répondent à l'appel des communes : Clerget, Longpré et Rousselot, députés du clergé du bailliage d'Amont en Franche-Comté, Joubert, député du clergé du bailliage d'Angoulême et Lucas, député du clergé du diocèse de Tréguier (*ibid.*) . — Suite de la discussion sur le mode de constitution de l'Assemblée : Mounier, comte de Mirabeau, Sièyès (*ibid.* et p. suiv.) . — Adoption de la motion de Sièyès (17 juin, p. 127) ; — arrêté confirmatif de ce vote (*ibid.*) ; — on décide qu'une adresse sera envoyée au Roi (*ibid.*) ; — députation de la noblesse, pour faire part de difficultés survenues au sujet des élections du bailliage d'Auxerre et du Dauphiné (*ibid.* et p. suiv.) ; — réponse de Bailly (*ibid.* p. 128) ; — prestation de serment par le président et les secrétaires ; (*ibid.*) ; — formule du serment à prononcer par l'Assemblée (*ibid.*) ; — prestation de serment par l'Assemblée (*ibid.*) ; — motion de Target et Le Chapelier concernant les impôts (*ibid.*) ; — lettre du Roi (*ibid.*) ; — commission chargée de rédiger l'adresse au Roi (*ibid.*) ; — adoption d'une motion de Guillotin relative à la salle des séances (*ibid.*) ; — projets d'adresse proposés par Le Chapelier, Bergasse et Barnave ; — Target propose de les fonder (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption de cette motion (*ibid.*, p. 130) . — Incident concernant l'impression de l'arrêté du 17 juin : Camus, abbé Sièyès, Pison du Galand, Guillotin (19 juin, p. 133 et suiv.) . — Motions de Target tendant à la formation : 1° d'un comité de vingt membres, chargé de rédiger ce qui s'est passé dans l'Assemblée depuis sa réunion ; 2° de trois comités de vingt membres, auxquels sera soumis l'examen des objets relatifs à la recette des revenus publics, à la dépense et à la dette ; 3° d'un comité chargé de rechercher les causes de la cherté des grains ; 4° et d'un comité supérieur à tous les autres (*ibid.* p. 134 et suiv.) ; — Pison du Galand propose de procéder avant tout à la nomination des présidents et secrétaires et à la réduction des cahiers (*ibid.*, p. 135) ; — Bailly objecte que ce dernier travail est fait et demande qu'il soit livré à l'impression (*ibid.*) ; — il demande, en outre, que la nomination des officiers de la Chambre soit ajournée jusqu'après la vérification des pouvoirs (*ibid.*) ; — adoption (*ibid.*) ; l'ouverture des lettres et paquets adressés à l'Assemblée est suspendue jusqu'après sa constitution (*ibid.*) ; — rappel par Mounier des arrêtés déjà pris et concernant les motifs de la conduite de l'Assemblée nationale avant sa constitution, les grains et les subsistances et les contestations sur les pouvoirs et les élections (*ibid.*) ; — motion d'un député de Bordeaux relative à un emprunt de 3 millions, destiné à soulager la misère

du peuple (*ibid.*); — adoption d'un projet d'arrêté proposé par Target et ordonnant la formation de trois comités : le premier, pour remédier à la disette; le second, pour la rédaction des motifs; et le troisième, pour juger les contestations sur les pouvoirs (*ibid.*); — création d'un comité de règlement (*ibid.* et p. suiv.); — proposition de Barrère tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner les véritables causes de la disette (*ibid.*, p. 136); — renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*); — organisation et composition des comités des subsistances, de vérification, de rédaction et de règlement (*ibid.* et p. suiv.). — Protestation du président contre la fermeture de la salle des séances (20 juin, p. 137). — Tenue de la séance dans la salle du Jeu de Paume (*ibid.*); — lecture d'une lettre du marquis de Brézé relative à la fermeture de la salle des séances (*ibid.* et p. suiv.); — réponse de Bailly (*ibid.*, p. 138); seconde lettre du marquis de Brézé (*ibid.*); — motion de Mounier, appuyée par Target, Le Chapelier et Barnave, et tendant à prêter un serment solennel (*ibid.*); — arrêté pris dans ce sens, sur la proposition de Target, à l'unanimité des voix moins une (*ibid.*); — prestation de serment des députés par écrit (*ibid.*); — liste des signataires (*ibid.* et p. suiv.); — Camus annonce que Martin d'Auch a signé *opposant* (*ibid.*, p. 139); — l'Assemblée décide que cette signature sera consignée pour témoigner de la liberté des opinions (*ibid.*, p. 140); — projet d'adresse au Roi proposé par Le Chapelier et combattu par Mounier (*ibid.*); — autres propositions faites par Barnave et Gouy d'Arsy (*ibid.*); — l'Assemblée s'ajourne au surlendemain et arrête qu'après la levée de la séance, si elle a lieu dans la salle nationale, tous les membres y demeureront pour continuer leurs délibérations (*ibid.*). — Séance dans l'église de Saint-Louis (22 juin, p. 140); — lecture d'une lettre du duc de Brézé et d'une lettre du Roi, annonçant l'ajournement au 23 de la séance royale (*ibid.* et p. suiv.); — nouvelles adhésions au serment du Jeu de Paume (*ibid.*, p. 141); — Laffon de Ludaat, commissaire d'une partie de la noblesse de Guyenne, demande que la contestation entre les deux députations soit jugée par l'Assemblée nationale (*ibid.*); — renvoi au comité de vérification (*ibid.*); — réception d'une députation chargée par la majorité du clergé d'annoncer sa réunion à l'Assemblée nationale (*ibid.*); — discours de Lubersac, évêque de Chartres, et réponse de Bailly, président (*ibid.*); — réception des membres du clergé annoncés (*ibid.*); — discours de Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, et réponse du président (*ibid.*); — dépôt sur le bureau, par l'archevêque de Vienne, de la liste des membres du clergé qui ont voté la vérification en commun (*ibid.*, p. 142); — discours de l'abbé de Coulmiers (*ibid.*); — membres du clergé adjoints au comité de vérification (*ibid.*); — sur la demande de l'archevêque de Vienne, l'Assemblée décide que communication sera faite aux députés de son ordre du procès-verbal de la vérification des pouvoirs déjà faite (*ibid.*); — Target propose de communiquer au Roi la liste déposée par l'archevêque de Vienne (*ibid.*); — vœu exprimé par Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux (*ibid.*); — convocation des comités de vérification et des subsistances (*ibid.*); — deux membres de la noblesse du Dauphiné, le marquis de Blacons et le comte Antoine d'Agout, prennent séance sur les bancs de la noblesse (*ibid.*). — Baudouin, député-suppléant de la ville de Paris, est nommé imprimeur de l'Assemblée nationale (24 juin, p. 149); — lecture d'une lettre du garde-des-sceaux, et d'une autre du marquis de Brézé, annonçant que, sur les ordres du Roi, l'entrée de la salle des députés du tiers-état sera désormais dans la rue du Grand-Chantier (*ibid.*); — incident soulevé à l'occasion de la ceinture de troupes entourant le lieu des séances (*ibid.*); — explications données par un officier des gardes de la prévôté de l'hôtel (*ibid.*); — les marquis de Rostaing et de Gouy d'Arsy sont chargés, avec Pison du Galland, secrétaire, de prendre des informations (*ibid.*); — motion de Mounier tendant à faire présenter une adresse au Roi pour lui exposer que les représentants de la nation doivent avoir la police du lieu des séances (*ibid.*); — plaintes formulées par quelques membres contre le garde des sceaux et appuyées par le comte de

Mirabeau (*ibid.*); — entrée de cent cinquante et un ecclésiastiques, précédés des archevêques de Vienne et de Bordeaux (Le Franc de Pompignan et Champion de Cicé), et des évêques de Coutances, Chartres et Rodez (Talaru de Chalmazel, de Lubersac et de Saignelay-Colbert) (*ibid.*); — discours de Le Franc de Pompignan (*ibid.*); — adjonction de l'abbé Dillon aux deux secrétaires (*ibid.*, p. 150); — appel des membres du clergé (*ibid.*); — Bouche dénonce Boisgelin de Crucé, archevêque d'Aix, comme infidèle à son mandat (*ibid.*); — liste des membres du clergé qui ont répondu à l'appel (*ibid.* et p. suiv.); — lecture de la lettre écrite par Necker à l'Assemblée nationale pour la remercier des marques d'estime qu'il en a reçues (*ibid.*, p. 151 et suiv.). — Présentation de cinq autres membres du clergé (25 juin, p. 152); — discours de Tridon, curé de Rougères (*ibid.*, p. suiv.); — de Bottez, curé de Neuville-sur-Ain et de Vallet, curé de Gien (*ibid.*, p. 153); — présentation de deux autres ecclésiastiques, Dumouchel et Perrier (*ibid.*); — présentation de quarante-sept membres de la noblesse (*ibid.*); — discours du comte de Clermont-Tonnerre (*ibid.*); — réponse du président Bailly (*ibid.* et p. suiv.); — appel des membres de la noblesse (*ibid.*, p. 154); — liste de ceux qui ont répondu à cet appel (*ibid.*); — discours du marquis de Sillery (*ibid.*, p. 154); — observations du marquis de Toulangeon au sujet d'une contestation relative à la députation du bailliage d'Amont en Franche-Comté (*ibid.*, p. 155); — présentation de dom Estaing, député du clergé du bailliage de Tours (*ibid.*); — proposition d'une adresse au Roi, pour demander le renvoi des troupes qui environnent la salle des Etats généraux, reprise par Barnave (*ibid.*); — nomination d'une députation chargée de la porter au Roi (*ibid.*); — le président Bailly, le comte de Clermont-Tonnerre, l'archevêque de Vienne et Pison du Galand annoncent qu'ils ont calmé l'émotion causée dans le peuple par la présence des troupes (*ibid.* et p. suiv.). — Présentation de du Tillet, évêque d'Orange et de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun (26 juin, p. 157); — du comte de Crécy, de Saint-Albin, Dolomieu, Goubert et la Porterie (*ibid.*); — députation de la commune de Paris (*ibid.* et p. suiv.); — Présentation de Leclerc de Juigné, archevêque de Paris (*ibid.*, p. 159); — députation qualifiée par Mirabeau de *députés présumés de la partie non réunie de la noblesse* (*ibid.*); — admission sous cette réserve (*ibid.*); — discours de l'un d'eux, le duc de Liancourt (*ibid.*, p. 160); — communication d'un arrêté pris la veille par la partie de la noblesse non réunie (*ibid.*); — réponse de Bailly, président (*ibid.*); — députation de citoyens de Paris (*ibid.* et p. suiv.); — discours de l'un d'eux, de Mailly fils (*ibid.*, p. suiv.); — réponse de Bailly, président (*ibid.*, p. 161); — présentation de la Roche-Négly, Chabaut et Veytard, députés du clergé, du comte de Pardieu et du marquis de Bourran, député de la noblesse (*ibid.*); — discours du comte de Pardieu (*ibid.*); — incident sur l'insertion au procès-verbal de la délibération de la noblesse : Camus, plusieurs membres, Lanjuinais, Bailly, président (*ibid.*); — motion de Le Franc de Pompignan tendant à faire entrer un ecclésiastique de chaque généralité dans les comités formés par les généralités (*ibid.*); — adoption (*ibid.*); — renvoi au comité de vérification d'une requête des habitants de Versailles demandant pour ce bailliage, une députation directe aux Etats généraux (*ibid.*); — on annonce l'arrivée des membres du clergé et de la noblesse non réunis (*ibid.*, p. 165); — discours du comte de Mirabeau (*ibid.* et p. suiv.); — projet d'adresse de l'Assemblée nationale à ses commettants, présenté par le même (*ibid.*, p. 166 et suiv.); — arrivée des membres du clergé et de la noblesse non réunis (*ibid.*, p. 168); — discours du cardinal de La Rochefoucauld, président du clergé (*ibid.*); — discours du duc de Luxembourg, président de la noblesse (*ibid.* et p. suiv.); — réponse de Bailly, président (*ibid.*, p. 169); — discours du duc d'Aiguillon (*ibid.*); — discours de Bailly, président (*ibid.*).

CONFÉRENCES. Voir *Vérification des pouvoirs (conférences sur la)*.

**CONSEIL (GRAND —).** Hommage rendu par cette cour à l'Assemblée nationale (20 juillet 1789, t. VIII, p. 251 et suiv.).

**CONSTITUTION.** Le comte de Crillon affirme que les députés des trois ordres ont été nommés non pour *maintenir* la Constitution, mais pour l'*établir* (N. 28 mai 1789, t. VIII, p. 55). — Voir *Comité de Constitution*.

**COROLLER DU MOUSTOIR,** député des communes de la sénéchaussée d'Hennebont. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que l'Assemblée invite le clergé de Bretagne à compléter sa députation et la noblesse à nommer ses députés (p. 271).

**CORTOIS DE BALORE,** évêque de Nîmes et Beaucaire. Se déclare prêt à tous les sacrifices et demande que les artisans soient exempts d'impôts (t. VIII, p. 348). — Demande que la Constitution soit placée sous l'égide de la divinité (p. 462 et suiv.).

**COSTER,** chanoine de Verdun, député du clergé du bailliage de Verdun. Nommé commissaire-conciliateur pour la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 32). — Soutient que la minorité du clergé ne serait pas liée par la majorité, si celle-ci était favorable à la vérification des pouvoirs en commun (p. 87). — Nommé secrétaire (p. 147).

**COTTIN,** député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande l'abolition du régime féodal (p. 346).

**COUDERC,** député des communes de la ville de Lyon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

**COULMIERS (DE),** abbé d'Abbecourt, député du clergé de la prévôté et vicomté de Paris. Fait une motion concernant la cherté des grains et la misère du peuple (t. VIII, p. 72). — Parle pour la vérification des pouvoirs en commun (p. 130 et suiv.) — Son discours, lors de la réunion de la majorité du clergé aux communes (p. 142).

**COUPARD,** député des communes de la sénéchaussée de Dinan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**COUPPÉ,** député des communes de la sénéchaussée de Morlaix et Lannion. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le troisième bureau (p. 102). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Réclame pour la Bretagne une exception pour les domaines congéables (p. 395).

**COUR DES AIDES.** Le premier président présente à l'Assemblée nationale l'hommage du respect de sa compagnie (23 juillet 1789, t. VIII, p. 263).

**COUR DES MONNAIES.** Hommage rendu par son premier président à l'Assemblée nationale (21 juillet 1789, t. VIII, p. 255).

**CRANCÉ (DE).** Voir *Dubois de Crancé*.

**CRÉCY (Comte de),** député de la noblesse de la sénéchaussée de Ponthieu. Se réunit au Tiers-Etat (t. VIII, p. 157); — son discours à cette occasion (*ibid.*).

**CRÉDIT NATIONAL.** Motion du comte de Mirabeau tendant à le ramener (19 août 1789, t. VIII, p. 460 et suiv.);

**CRENIÈRE,** député des communes du bailliage de Vendôme. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que la Constitution soit précédée d'une déclaration des droits de l'homme (p. 317 et suiv.); — que l'on attende le travail des comités pour s'occuper de la question des assemblées paroissiales et autres (p. 436); — parle sur la déclaration des droits (p. 451), — sur la sanction royale (p. 550 et suiv.).

**CREUZÉ DE LA TOUCHE,** député des communes de la sénéchaussée de Châtellerault. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**CRILLON (Comte de),** député du bailliage de Beauvais. Proteste contre le droit de *veto* (t. VIII, p. 28); — demande le vote par tête (*ibid.*). — Proteste de nouveau contre le *veto* et en faveur de la réunion des ordres et du vote par tête (p. 55). — Parle sur l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 175). — Défend la réponse du Roi à l'adresse rédigée par Mirabeau (p. 219 et suiv.). — Demande qu'un comité, formé au scrutin dans les trois ordres, soit chargé de proposer un plan de Constitution, lequel serait révisé par un comité d'examen (p. 231); — sa motion tendant à la nomination d'un comité d'imposition (p. 508).

**CRISTIN,** député des communes du bailliage d'Aval en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**CROIX (Comte de),** député de la noblesse de la province d'Artois. Demande le renvoi de la discussion sur l'article 1<sup>er</sup> du projet relatif au gouvernement monarchique (t. VIII, p. 507).

**CRUSSOL (Bailli de),** député de la noblesse de la prévôté de Paris hors les murs. Demande acte à l'Assemblée nationale d'une déclaration faite par lui et relative à des mousquetons que la garde bourgeoise de Versailles avait saisi dans sa voiture (t. VIII, p. 351).

**CUSSY (DE),** député des communes du bailliage de Caen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**CUSTINE (Comte de),** député de la noblesse des bailliages de Metz, Thionville, Sarrelouis et Longwy. Demande que l'on s'occupe avant tout de la Constitution (t. VIII, p. 227). — Appuie la proposition d'établir partout des milices bourgeoises (p. 248). — Demande qu'on élabore un projet de règlement pour le rétablissement de l'ordre et qu'on autorise la formation des milices (p. 253); — que l'Assemblée tienne des séances de relevée pour traiter les questions de détail (p. 293). — Parle pour la déclaration des droits de l'homme (p. 335). — Demande que l'on délibère sans préambule sur le projet d'arrêté du 4 août (p. 354); — que le gibier destructeur des forêts soit détruit (p. 358); — que toutes les justices seigneuriales soient abolies (p. 364), (p. 365). — Parle pour la liberté du commerce des grains (p. 508); — pour la permanence, pour une Assemblée unique et pour le *veto* (p. 591). — Demande que l'on inscrive dans la déclaration des droits un article sur la majorité et la régence (p. 642).

## D

**DAMAS,** doyen de Nevers, député du clergé du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier. Démissionnaire, remplacé par dom Abel de Lespinasse (t. VIII, p. 510).

**DARTIS DE MARSILLAC,** député-suppléant de la prévôté et vicomté de Paris. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).

**DAUBERT,** député des communes de la sénéchaussée d'Agen. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 138).

**DAUCHY,** député des communes de Clermont en Beauvoisis. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**DAUBE,** député des communes du bailliage de Saint-Flour. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**DAUPHIN DE FRANCE.** Nomination d'une députation chargée

d'aller lui rendre les derniers devoirs (Cl. 8 juin 1789, t. VIII, p. 78), (C. *ibid.*).

**DAUPHINÉ.** Une députation de quinze gentilshommes dissidents annonce qu'elle attaquera la Constitution de sa province et la nomination de ses députés (N. et C. 11 mai 1789, t. VIII, p. 34). — Adresse d'adhésion de la commission intermédiaire des Etats du Dauphiné aux décrets de l'Assemblée nationale (14 juillet, p. 232).

**DAVAL,** député-suppléant de la Franche-Comté. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).

**DAVID,** curé de Lormaison, député du clergé du bailliage de Beauvais. Fait un rapport au nom du comité de vérification (t. VIII, p. 178).

**DAVOST,** député des communes du bailliage de Provins. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**DAVY DES PILTIÈRES,** député suppléant de la sénéchaussée d'Anjou. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 660).

**DEBOURGE,** député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**DÉCLARATION DES DROITS de l'homme et du citoyen.** Présentation d'un projet par La Fayette (11 juillet 1789, t. VIII, p. 221 et suiv.) ; — Lally-Tollendal l'appuie, mais demande que la déclaration fasse corps avec la Constitution (*ibid.*, p. 222 et suiv.) ; — renvoi aux bureaux (*ibid.*, p. 223) ; — discussion (14 juillet, p. 230 et suiv.) ; — l'Assemblée décide que la Constitution contiendra une déclaration des droits de l'homme (*ibid.*, p. 231) ; — projet de déclaration de l'abbé Siéyès (21 juillet, p. 236) ; — projet de déclaration de Target (27 juillet, p. 288 et suiv.) ; — projet de déclaration de Servan (30 juillet, p. 306) ; — discussion de la question de savoir si la Constitution sera précédée d'une déclaration des droits : Durand de Maillaue, comte Mathieu de Montmorency, Target, comte de Castellane, Grandin, duc de Lévis, Champion de Cicé, La Luzerne, Barnave, Malouet, Delandine (1<sup>er</sup> août, p. 317 et suiv.) ; — Analyse des idées principales sur la reconnaissance des droits de l'homme en société et sur les bases de la Constitution par Thouret (p. 325 et suiv.) ; — reprise de la discussion : Dèmeunier, Gaultier de Biauzat, comte d'Antraigues, Malouet, comte de Custine, comte de Virieu, Hardy de la Largère, Mounier (3 août, p. 334 et suiv.) ; — Dupont, un curé, marquis de Sillery, abbé Grégoire, de Clermont-Lodève, Camus, de Lubersac, plusieurs membres (4 août, p. 340 et suiv.) ; — rejet de la motion de Camus tendant à ce qu'une déclaration des devoirs soit jointe à celle des droits (*ibid.*, p. 341) ; — l'Assemblée décide que la Constitution sera précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen (*ibid.*) ; — présentation par le marquis d'Avary d'un projet de déclaration des principaux devoirs des Français (*ibid.*) ; — renvoi aux bureaux (*ibid.*) ; — projets de déclaration des droits de l'abbé Siéyès (p. 422 et suiv.) ; — de Gouges-Cartou (p. 427 et suiv.) ; — du sixième bureau (p. 431 et suiv.) ; — Nomination d'un comité de cinq membres chargé de fondre en un seul les projets constitutionnels (13 août, p. 434) ; — noms des membres qui en font partie (*ibid.*) ; — rapport par le comte de Mirabeau au nom du comité des cinq (17 août, p. 438) ; — projet de déclaration des droits du comité (*ibid.* et p. suiv.) ; — suite du rapport (*ibid.*, p. 439 et suiv.) ; — discussion : Crentier, Dupont, Grégoire, vicomte de Mirabeau, baron de Jessé, marquis de Bonnay, Rabaud de Saint-Etienne, Regnaud, comte de Mirabeau, Dèmeunier, comte de Mirabeau, Pétion de Villeneuve, Dupont, Le Chapelier, Glezen, Rhédon, Garat, Rewbell, comte de Mirabeau, Le Chapelier (18 août, p. 451 et suiv.) ; — renvoi aux bureaux (*ibid.*, p. 455) ; — Reprise de la discussion : abbé Bonnefoy, Pellerin, vicomte de Mirabeau, Guiot, marquis de Bonnay, Dèmeunier, de Castellane, Pétion de Villeneuve, Pérez

de Lagesse, Lally-Tollendal, Lanjuinais, Dèmeunier (19 août, p. 457 et suiv.) ; — l'Assemblée décide que le projet de déclaration des droits, discuté dans le sixième bureau, servira de texte pour la discussion (*ibid.*, p. 459) ; — discussion de ce projet : Anson, Target, Dèmeunier, de Laborde, comte de Virieu, vicomte de Mirabeau, de Volney, Cortois de Balore, abbé Mougins de Roquefort, Pellerin (20 août, p. 461 et suiv.) ; — adoption du préambule (*ibid.*, p. 463) ; — discussion des premiers articles : d'André, Target, La Luzerne, de Boisgelin, Mousnier (*ibid.*) ; — adoption des 3 premiers articles (*ibid.*) ; — discussion des articles 7, 8, 9 et 10 devenus les articles 4 et 5 : Alexandre de Lameth, Camus, Blin, Mougins de Roquefort, Martineau, Dupont, La Luzerne, Rhédon, d'André, un membre (*ibid.*, p. 464) ; — adoption (*ibid.*) ; — discussion de l'article 11 devenu l'article 6 : Barrère de Vieuzac, de Beauharnais, Martineau, Camus, Le Chapelier, Target, de Volney, Pison du Galand, Martineau, Vernier, Mounier, Deschamps, Gouy-d'Artsy, Delandine, Talleyrand-Périgord, Barnave, Mounier, Lally-Tollendal (21 août, p. 464 et suiv.) ; — adoption (*ibid.*, p. 466) ; — articles proposés par de Boislandry pour entrer dans la déclaration des droits (*ibid.*, p. 468 et suiv.) ; — Discussion des articles, 7, 8 et 9 : Target, marquis de Bonnay, Lally-Tollendal, Martineau, comte de Mirabeau, duc du Châtelet, Malouet, Gouy-d'Artsy, comte de Mirabeau, Dèmeunier, de Boisgelin, d'André, Dèmeunier (22 août, p. 470 et suiv.) ; — adoption (*ibid.*, p. 472) ; — discussion de l'article 10 : de Bonnay, de Laborde, comte de Mirabeau, abbé d'Eymar, Camus (*ibid.* et p. suiv.) ; — Pétion de Villeneuve, Maillet, Bouche, abbé d'Eymar, comte de Mirabeau, vicomte de Mirabeau, de Clermont-Lodève, Talleyrand-Périgord, de Castellane, comte de Mirabeau, de Castellane, Rabaud de Saint-Etienne, Gobel (23 août, p. 475 et suiv.) ; — adoption (*ibid.*, p. 480) ; — discussion de l'article 11 : duc de Lévis, duc de La Rochefoucauld, Rabaud de Saint-Etienne, Target, Barrère de Vieuzac, Robespierre, un curé du bailliage de Metz, de Machault, Desmontiers de Mézinville, un ecclésiastique, Dupont, Pétion de Villeneuve (24 août, p. 482 et suiv.) ; — adoption (*ibid.*, p. 483) ; — discussion des articles 12 et 13 : Gouy-d'Artsy, baron de Marguerites, comte de Mirabeau, prince de Broglie, Target, Bouche, de Laborde, de Virieu, Le Chapelier, Gaultier de Biauzat, Pison du Galand, Gouy-d'Artsy, Le Chapelier, de Boisgelin, Madier de Montjau, Lally-Tollendal (*ibid.*, p. 483 et suiv.) ; — discussion de l'article 14 : Dupont, Périsset du Luc, Robespierre, un curé (26 août, p. 487) ; — discussion de l'article 15 : de La Ville Le Roux, Périsset du Luc, Alexandre de Lameth, Bouche, Dupont, plusieurs membres, comte de Montmorency, Target, Rhédon, de Boisgelin, Rewbell, Mounier, d'André, de Clermont-Lodève, Mounier (*ibid.* et p. suiv.) ; — discussion de l'article 16 : Lally-Tollendal, Le Chapelier, Robespierre, Colbert de Seignelay (*ibid.*, p. 489) ; — adoption (*ibid.*) ; — présentation par Dupont d'un article qui devient l'article 17 (*ibid.*) ; — le comte de Montmorency présente un article concernant la révision de la Constitution (*ibid.*) ; — la question préalable demandée n'est pas votée (*ibid.*) ; — sur la proposition de Bouche, la discussion sur les articles à ajouter à la déclaration des droits est renvoyée après la Constitution (27 août, p. 492) ; — Bouche demande ensuite que, si, dans le cours de la discussion sur la Constitution, quelque article mérite d'être inséré dans la déclaration, il soit soumis à la délibération, lorsque la Constitution sera terminée (*ibid.*) ; — le président comte de Clermont-Tonnerre répond que l'Assemblée a déjà décidé dans ce sens (*ibid.*).

**DECRETOT,** député des communes du bailliage de Rouen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**DEFERMON,** député des communes de la sénéchaussée de Rennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle pour la formation des gardes bourgeoises (p. 253). — Propose le renvoi d'une affaire concernant le procureur du Roi de Falaise au comité d'instruction (p. 433).

**DELABAT,** député des communes de la sénéchaussée de

- Marseille. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DELACOUR**, député des communes du bailliage de Senlis. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DELACOUR D'AMBÉZIEUX**, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DELAHAYE-DELAUNAY**, député des communes du bailliage d'Orléans. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DELAMBRE**, député des communes du Cambrésis. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DELANDINE**, député des communes du bailliage du Forez. Appuie la motion de Rabaud de Saint-Etienne concernant la réunion des trois ordres, le vote par tête et l'indivisibilité des Etats généraux (t. VIII, p. 40). — Répond à l'appel général (p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que la déclaration des droits suive la Constitution (p. 323 et suiv.). — Invite les membres du clergé à donner leurs biens pour gage à l'emprunt de trente millions (p. 375). — Parle sur la déclaration des droits (p. 465). — Lit un passage de son cahier (p. 510). — Parle contre la sanction royale (p. 546 et suiv.).
- DELATRE**, député des communes de la sénéchaussée de Ponthieu. Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le dixième bureau (t. VIII, p. 163). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DELATRE DE BATZAERT**, député des communes du bailliage de Bailleul. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DELAUNAY**, député des communes du bailliage de Caen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DELORT DE PUYMALIE**, député des communes de la sénéchaussée de Tulle en Limousin. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DEMEUNIER**, député des communes de la ville de Paris. Propose de faire l'appel général des bailliages (t. VIII, p. 88). — Répond à cet appel (p. 96). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le neuvième bureau (p. 103). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Sa motion concernant l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 176). — Amende le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 265). — Combat le système de la pluralité graduée des suffrages (p. 297). — Appuie la motion de Camus concernant la commune de Paris (p. 311). — Propose un arrêté concernant la déclaration des droits (p. 334). — S'oppose à un arrêté proposé par le comité des rapports relativement au refus de l'impôt (p. 336). — Approuve l'arrestation du duc de La Vauguyon (p. 356). — Demande que la puissance militaire ne soit accordée qu'aux municipalités électives (p. 378). — Parle sur le rachat des rentes foncières (p. 395). — Demande la formation d'un comité chargé de présenter une déclaration définitive des droits (p. 399). — S'oppose aux modifications à faire à l'article relatif aux dîmes (p. 434). — Parle sur la déclaration des droits (p. 454, (p. 458), (p. 459), (p. 462), (p. 472). — Appuie l'article proposé par le comte de Montmorency, concernant la révision de la Constitution (p. 489). — Parle sur l'article premier du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 505); — sur la permanence et l'unité du Corps législatif (p. 565 et suiv.), (p. 603). — Demande que l'on fixe à deux années la législation (p. 618); — qu'on vote sur les amendements avant de voter sur la motion principale (p. 619).
- DÉPORTS**. Voir *Comité de rédaction*.
- DÉPUTATIONS** des villes et corporations. L'Assemblée nationale décide qu'elle ne les recevra plus passé le 8 juillet et que les villes, bourgs, municipalités et autres corps de citoyens seront invités à communiquer leurs vœux au comité des rapports, qui en référera à l'Assemblée (t. VIII, p. 316).
- DÉPUTÉS ET DÉPUTÉS SUPPLÉANTS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE** (LISTE DES), par ordre alphabétique de sénéchaussées et bailliages (t. VIII, p. V et suiv.); — par ordre alphabétique de noms (p. XXXV et suiv.).
- DESCAMPS**, député de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon. Parle sur la déclaration des droits (t. VIII, p. 465). — Combat la motion de Bureaux de Pusy concernant les assemblées municipales (p. 492). — Demande que l'on suive les cahiers (p. 510). — Secrétaire (p. 512).
- DESECOUTES**, député des communes du bailliage de Meaux. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 62). — Répond à l'appel général (p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DESÈZE**, député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle pour le *vetu* absolu (p. 564).
- DESMAZIÈRE**, député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Fait des rapports supplémentaires sur les élections vérifiées dans le premier bureau (p. 106). (p. 120). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DESMONTIERS DE MÉRINVILLE**, évêque de Dijon, député du bailliage de Dijon. Affirme que son ordre est prêt à tous les sacrifices (t. VIII, p. 354). — Demande que l'Eglise ne soit pas dépouillée de ses propriétés (p. 385). — Parle sur la déclaration des droits (p. 483); — sur le premier article du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506), (p. 507).
- DESPATYS DE COURTEILLES**, député des communes du bailliage de Melun. Demande que l'on fasse un nouvel appel à la noblesse (t. VIII, p. 50). — Répond à l'appel général (p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- DESPONCHEZ** (Leyris-), évêque de Perpignan. Défend la dîme en nature (t. VIII, p. 386); — en accepte la suppression (p. 395).
- DEVERNAVY**, curé de Villefranche, député du clergé du Beaujolais. Fait l'abandon de ses bénéfices (t. VIII, p. 349).
- DEULNAU**, député des communes du bailliage de Verdun. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DEVILLARS**, député des communes du bailliage de Saint-Flour. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- DEVOISINS**, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139.)
- DIÈPPE**. Députation chargée d'apporter les félicitations de cette ville à l'Assemblée nationale (25 juillet 1789, t. VIII, p. 275 et suiv.).
- DIGOINE DU PALAIS** (marquis de), député de la noblesse du bailliage d'Autun. Nommé commissaire rédacteur (t. VIII, p. 69).
- DILLON**, curé du Vieux-Pouzauges, député du clergé de la sénéchaussée de Poitiers. Nommé commissaire-conciliateur pour la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 32). — Répond à l'appel des communes (p. 106). — Son élection est validée (p. 420). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141). — Est adjoint aux deux secrétaires de l'Assemblée (p. 450). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 489). — Demande que les orateurs ne parlent que cinq minutes (p. 332).
- DIMES**. Voir *Comité de rédaction*.

- DYNOCHAU**, député des communes du bailliage de Blois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DISCOURS**. Motion de Bouche tendant à faire placer sur le bureau du président un sablier de cinq minutes, pour limiter la durée de chaque discours (3 août 1789, t. VIII, p. 332); — Dillon invite le président à mettre sa montre sur la table et à n'accorder que cinq minutes à chaque orateur (*ibid.*); — discussion: Mounier, un membre, Target, Clermont-Tonnerre, de Foucault, Pétion de Villeneuve, un membre, Rabaud de Saint-Etienne, La Luzerne, Garat (*ibid.*, et p. suiv.); adoption d'un amendement de Pétion de Villeneuve, disposant que les noms de ceux qui demanderont la parole seront inscrits sur deux listes, l'une contenant les orateurs *pour* et l'autre les orateurs *contre*, et qu'ils seront entendus alternativement (*ibid.*, p. 333).
- DISCUSSION**. Motion de Pérusse du Luc, tendant à ce que la discussion de toute motion, de tout amendement ou sous-amendement ne soit close qu'après que six orateurs inscrits *pour* et six orateurs inscrits *contre* auront été entendus, et que le président rappelle à l'ordre les membres qui demanderaient à aller aux voix (24 août 1789, t. VIII, p. 481 et suiv.); — autre motion dans le même sens de Bergasse-Laziroule (*ibid.*, p. 482); — discussion: Brostaret, Madier de Montjau, La Poule (*ibid.*); — l'Assemblée déclare n'y avoir lieu de prononcer (*ibid.*). — Il est décidé qu'à l'ouverture de chaque discussion, une liste de ceux qui demanderont la parole sera dressée et qu'ils seront appelés selon l'ordre de leur inscription (9 septembre, p. 605).
- DOLOMIEU** (Abbé de), député du clergé du Dauphiné. Se réunit au Tiers-Etat (t. VIII, p. 157).
- DOMBES** (principauté de). La noblesse de cette principauté envoie à ses députés les pouvoirs les plus illimités (23 juillet 1789, t. VIII, p. 261).
- DORSET** (Duc de), ambassadeur d'Angleterre. Ses lettres au comte de Montmorin où il proteste des bonnes dispositions de son pays envers la France (t. VIII, p. 287 et suiv.), (342).
- DORTAN** (Comte de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Dôle en Franche-Comté. S'oppose à la suppression des justices seigneuriales (t. VIII, p. 365).
- DOSFANT**, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DOUCHET**, député des communes du bailliage d'Amiens. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- DOUÉ** (Chevalier de), député de Saint-Domingue. Est admis provisoirement (t. VIII, p. 81). Répond à l'appel général (p. 99).
- DOURTHE**, député des communes du bailliage de Sedan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DOUZON** (comte de), député de la noblesse de Moulins. Demande son remplacement à raison de sa santé (t. VIII, p. 275).
- DROITS FÉODAUX**. Voir *Comité féodal*.
- DRUILLOX**, député des communes du bailliage de Blois. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 62). — Répond à l'appel général (p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DUBOIS**, député des communes de la sénéchaussée de Châtellerauld. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DUBOIS DE CRANCÉ**, député des communes du bailliage de Vitry-le-Français. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait une motion au sujet des députés qui n'envoient pas leurs pouvoirs au comité de vérification (p. 272). — Demande que ce soit la nation qui fournisse le gage de l'emprunt de trente millions (p. 375). — que l'Assemblée nationale décide qu'elle sera renouvelée au mois de mai 1790 (p. 618).
- DUBOIS-MAURIN**, député des communes de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DUBUISSON-D'INCHY**, député des communes de la province d'Artois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DUCELIER**, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DU CHATELET** (duc), député de la noblesse du bailliage de Bar-le-Duc. Nommé commissaire pour le projet de règlement de police intérieure (t. VIII, p. 44). — Propose d'envoyer une députation au Roi à l'occasion de la mort du Dauphin (t. VIII, p. 66). — Demande qu'une taxe en argent soit substituée à la dime (p. 346); — que, pour faire cesser les troubles, on envoie dans les provinces le compte-rendu de la séance du 4 août (p. 373); — qu'on dissipe les attroupements comme en Angleterre (p. 376). — Défend le comte d'Esterhazy au sujet de la plainte de quatre bourgeois de Mariembourg (p. 507). — Parle sur la circulation des grains (p. 508). — sur les droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 644).
- DUCLOS-DUPRESNOY**, député-suppléant de la ville de Paris. — Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139). — Demande l'érection d'un tribunal chargé de juger les auteurs des troubles (p. 266).
- DUFRAISSE-DUCHEY**, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 62). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Lit, au nom du comité de judicature, un projet d'arrêté concernant les articles votés le 4 août 1789 (p. 619).
- DUPRESNE DE SAINT-LÉON**, directeur général de la liquidation. Envoyé à Bruxelles pour porter à Necker les lettres du Roi et de l'Assemblée nationale, relatives à son rappel, — écrit qu'il va se rendre à Francfort, où Necker s'est retiré (t. VIII, p. 249).
- DUHAMEL**. Voir *Pérec-Duhamel*.
- DULAU**, archevêque d'Arles, député du clergé de la sénéchaussée d'Arles. Nommé commissaire conciliateur (t. VIII, p. 37). — Annonce que le clergé n'a pas cru devoir prendre de résolution sur la vérification des pouvoirs (p. 46). — Rend compte de la conférence du 6 juin 1789 (p. 78), de la conférence du 9 juin (p. 84). — combat la réunion des ordres (p. 126).
- DUMAS**, député des communes de la sénéchaussée de Libourne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DUMAS**, député des communes de la principauté d'Orange. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DUMESNIL-DESPLANQUES**, député des communes du bailliage de Coutances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92).
- DUMETZ**. Voir *Bouteville-Dumetz*.
- DUMOTHEL**, recteur de l'Université de Paris, député du clergé de la ville de Paris. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 153); — sa déclaration à ce sujet (*ibid.*). — Rend hommage à l'Assemblée nationale, au nom de l'Université de Paris (p. 303).
- DUMOUSTIER DE LA FOND**, député des communes du bailliage de Loudun. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DUPLAQUET** (Abbé), député des communes du bailliage

- de Saint-Quentin. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 144). — Donne sa démission d'un prieuré, dans la discussion sur la dime (p. 394).
- DUPONT**, député des communes de la sénéchaussée de Bigorre. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Demande une déclaration des droits et des devoirs de l'homme (p. 340); — parle sur cette question (p. 483).
- DUPONT** (de Nemours), député des communes du bailliage de Nemours. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 44); — rend compte des conférences (p. 66), (p. 78); — répond à l'appel général (p. 96); — fait le rapport sur les élections vérifiées dans le cinquième bureau (p. 106); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139); — fait un rapport au nom du comité des subsistances (p. 190 et suiv.); — est d'avis que l'on délibère tout de suite sur la proclamation proposée par Lally-Tollendal (p. 252 et suiv.); — combat la motion de Volney concernant le comité des rapports (p. 293); — appuie la proposition du marquis de Sillery, relative aux troubles (*ibid.*); — demande que tout citoyen soit obligé d'obéir aux lois, que les tribunaux veillent sans cesse à leur exécution et que les milices bourgeoises et tous les corps militaires obéissent à toute réquisition des municipalités et des magistrats civils (p. 344 et suiv.); — présente des vues générales sur les emprunts à propos de celui de 30 millions (p. 376); — demande qu'on avertisse le peuple que tous ceux qui fomentent des troubles ou y participeront seront traités comme des rebelles (*ibid.*); — qu'on envoie le décret proposé avec celui sur l'emprunt (p. 377); — parle sur le renouvellement annuel de l'Assemblée nationale, sur les deux Chambres et sur la sanction (p. 573); — déclare qu'il votera pour deux Chambres, quoiqu'il n'en veuille qu'une (p. 604).
- DUPORT**, député de la noblesse de Paris. Excuse le parlement de Paris d'avoir envoyé à l'Assemblée nationale, par une lettre et non par une députation, son arrêté du 16 juillet 1789 (t. VIII, p. 244); — parle contre la violation du secret des lettres (p. 274); — ses motions concernant la création d'un comité des recherches (p. 293); — la réunion des Etats provinciaux (p. 306); — demande le renvoi aux bureaux du projet de décret relatif au refus de l'impôt, proposé par le comité des rapports (p. 337); — demande l'aneantissement de la faculté d'exiger des aveux et des dénombrements (p. 355), (p. 356); — exprime l'opinion que la dime n'est pas un droit foncier (p. 383); — en demande l'abolition (p. 387); — parle sur la déclaration des droits (p. 451), (p. 454), (p. 464), (p. 471), (p. 487), (p. 488); — présente un article qui devient l'article 17 de cette déclaration (p. 489); — demande le remplacement des gabelles par un impôt de 58 millions (p. 497); — parle sur l'article premier du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506), (p. 509); — appuie l'arrêté proposé par Clermont-Tonnerre, au sujet des troubles du Palais-Royal (p. 513); — propose d'autoriser le pouvoir exécutif à permettre que les réformes à établir dans la procédure criminelle, demandées par la commune de Paris, soient réalisées au profit de cette ville (p. 608); — demande que l'Assemblée ne s'explique pas sur les droits éventuels de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 644).
- DUPRÉ**, député des communes de la sénéchaussée de Carcassonne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91); — signe le serment Jeu de Paume (p. 138).
- DUPRÉ DE BALAY**, député des communes du bailliage de Verdun. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DUPUISSEL**. Aucun député de ce nom. Voir *Puysaye (de)*. Erreur commise par le *Moniteur* et reproduite par le *Journal des Débats et des Décrets*.
- DUQUESNOY**, député des communes du bailliage de Barle-Duc en Barrois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- Sa motion concernant la permanence de l'Assemblée nationale, les qualités des éligibles, le droit de veto et l'unité de Chambre (p. 435 et suiv.). — Amende le projet de préambule de Laborde, pour la Constitution (p. 462).
- DURAND**, député des communes de la sénéchaussée de Lyon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DURAND**, député des communes de la sénéchaussée du Quercy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DURAND DE MAILLANE**, député des communes de la sénéchaussée d'Arles. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Demande que la Constitution soit précédée d'une déclaration des droits de l'homme (p. 317).
- DURGET**, député des communes du bailliage d'Amont-en-Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- DUSERS**, député des communes de la sénéchaussée de Vannes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DU TILLET**, évêque d'Orange, député du clergé de la principauté d'Orange. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 157).
- DUTROU DE BORNIER**, député des communes de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- DUVAL DE GRANPRÉ**, député des communes de la sénéchaussée de Ponthieu. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- DUVAL D'ÉPRÉMÉNIL**. Voir *Epréménil (Duval d')*.
- DUVIVIER**, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).

## E

**ELECTION DE PARIS**. Hommage rendu à l'Assemblée nationale par le président de cette compagnie (29 juillet 1789, t. VIII, p. 304 et suiv.).

**ELECTIONS**. Voir *Vérification des pouvoirs*.

**ELIGIBLES**. Motion de Duquesnoy tendant à faire décider qu'elles seront les qualités des éligibles soit dans l'Assemblée nationale, soit dans les assemblées secondaires (14 août 1789, t. VIII, p. 435 et suiv.).

**ENMERY**, l'aîné, député des communes du bailliage de Metz. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Amende la motion de Volney concernant le comité des rapports (p. 293). — Secrétaire (p. 337). — Parle sur l'arrestation de François de Neufchâteau (p. 485). — Chargé, avec Camus, de veiller à l'impression du procès-verbal in-4<sup>o</sup> (p. 499). — Demande que l'on s'occupe de faire sanctionner les décrets du 4 août (p. 619), (p. 640).

**EMPRUNTS**. Voir *Comité des finances*.

**ENJUBAULT DE LAROCHE**, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 95). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le dix-septième bureau (p. 105). — Fait un autre rapport sur l'élection de Bertereau (p. 121.) — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**ÉPRÉMÉNIL (DUVAL D')**, député de la noblesse de la prévôté de Paris, hors les murs. Nommé commissaire pour le projet de règlement de police intérieure (t. VIII, p. 44). — Propose un amendement à la proposition

- de Clermont-Tonnerre relative à la signature du procès-verbal des conférences (p. 64). — Réclame contre le mot *Communes* appliqué au tiers-état (*ibid.* et p. suiv.) — Demande que la constitution militaire soit liée à la constitution politique (p. 377). — Parle sur le premier article du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506). — Demande qu'il soit dressé des listes nominales des députés avec deux colonnes par oui et par non, qu'il soit fait un appel des bailliages et que le premier député de chaque bailliage soit tenu de déclarer la volonté de ses commettants (p. 510). — Propose de ne pas délibérer sur les droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 643).
- ESCARS (comte d'), député de la noblesse de la sénéchaussée de Limoges. Donne sa démission (t. VIII, p. 248).
- ESPIC, député des communes de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). Parle sur l'emprunt de 30 millions (p. 374).
- ESTAING (comte d'), commandant de la garde nationale de Versailles. Fait part au président de l'Assemblée nationale, à la date du 10 septembre 1789, des mesures prises par lui pour prévenir les désordres dont la ville de Versailles était menacée par des placards (t. VIII, p. 606).
- ESTOURMEL (marquis d'), député de la noblesse du Cambrésis. Renonce aux prérogatives attachées à ses domaines (t. VIII, p. 349).
- ETATS GÉNÉRAUX. Discours d'ouverture du Roi (5 mai 1789, t. VIII, p. 1 et suiv.); — discours de de Paule Barentin, garde des sceaux (*ibid.*, p. 2 et suiv.); — de Necker, directeur général des finances (*ibid.*, p. 5 et suiv.). — Séance royale (23 juin, p. 142) : — discours du Roi (*ibid.*, p. 143); — déclaration du Roi, concernant la présente tenue des Etats généraux (*ibid.* et p. suiv.); — autre discours du Roi (*ibid.*, p. 144); — déclaration de ses intentions (*ibid.* et p. suiv.); — troisième discours du Roi (*ibid.*, p. 145 et suiv.); — protestation du comte de Mirabeau, après le départ du Roi (*ibid.*, p. 146); — intervention du marquis de Brézé (*ibid.*); — réponse du comte de Mirabeau (*ibid.*); — motion de Camus tendant à faire persister l'Assemblée dans les précédents arrêtés, et appuyée par Barnave et Glezen (*ibid.*); — Siéyès demande la continuation des délibérations (*ibid.* et p. suiv.); — l'Assemblée déclare qu'elle persiste dans ses précédents arrêtés (*ibid.* p. 147); — le comte de Mirabeau propose de déclarer inviolable la personne des députés aux Etats généraux (*ibid.*); — texte de l'arrêté pris à la pluralité de 493 voix contre 34 (*ibid.*).
- ETATS PROVINCIAUX. Proposition de Duport tendant à les réunir pendant la session de l'Assemblée nationale, dans le but de protéger cette dernière contre les révolutions (Bureaux, 30 juillet 1789, t. VIII, p. 306); — appuyée par Pothée (*ibid.*).
- EVÊQUE D'AGEN. Voir *Bonnac (de)*.
- EVÊQUE D'AUTUN. Voir *Talleyrand-Périgord (de)*.
- EVÊQUE D'AUXERRE. Voir *Champion de Cicé*.
- EVÊQUE DE COUTANCES. Voir *Talaru de Chalmazel*.
- EVÊQUE DE DIJON. Voir *Desmontiers de Mérimville*.
- EVÊQUE DE LANGRES. Voir *La Luzerne*.
- EVÊQUE DE LYDDA. Voir *Gobel*.
- EVÊQUE DE MONTPELLIER. Voir *Malide (de)*.
- EVÊQUE DE NANCY. Voir *Lafare (de)*.
- EVÊQUE DE PERPIGNAN. Voir *Esponchez (Leyris d')*.
- EVÊQUE DE RODEZ. Voir *Colbert de Seignelay*.
- EYREUX. Etablissement de la garde bourgeoise dans cette ville 24 juillet 1789, t. VIII, p. 267 et suiv.).
- EYMAR (d'), député de la noblesse de la sénéchaussée de Forcalquier. Parle pour la validation de l'élection du cardinal de Rohan (t. VIII, p. 268 et suiv.); — sur la déclaration des droits (p. 473), (p. 475). — Fait un rapport au nom du comité des rapports (p. 485). — Parle sur le projet relatif au gouvernement monarchique (p. 505).
- EYMAR (abbé d'), prévôt de Nouveiller, député du clergé du bailliage de Haguenau. Demande une nouvelle rédaction des décrets du 4 août 1789 (t. VIII, p. 619).

## F

- FAY (DE), député du bailliage d'Orléans. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FAYDEL, député des communes de la sénéchaussée du Quercy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97); — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FEBVREL, député suppléant du bailliage de Mirecourt. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- FÉODALITÉ. Abolition du régime féodal 6 août 1789, t. VIII, p. 356). — Mémoire de l'abbé Siéyès sur le rachat des droits féodaux (27 août, p. 499 et suiv.).
- FÉRAUD, député des communes de la sénéchaussée de Toulon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FERTÉ, député des communes du bailliage de Soissons. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FILLEAU, député des communes de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FINANCES. Exposé de la situation financière par Necker 7 août 1789, t. VIII, p. 361 et suiv.); — discussion préliminaire sur l'emprunt de 30 millions de mandé : de Clermont-Lodève, de Foucault, Camus, Bouche, de Lally-Tollendal, de Blacons (*ibid.*, p. 362 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.*, p. 364).
- FINANCES. Voir *Comité des finances*.
- FISSON-JAUBERT, député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90 et suiv.). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- FLASCHLANDEN (bailli de), député des communes du bailliage de Haguenau et Wissembourg. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Répond à l'appel général (p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FLAUST, député des communes du bailliage de Caen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- FLEURY, député des communes de la province d'Artois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FLEURYE, député des communes du bailliage de Caux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- FONTENAY (DE), député des communes des bailliage et ville de Rouen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FOS DE LABORDE, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Répond à l'appel général

- (t. VIII, p. 139). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FOUCAULT-LARDIMAILLE** (marquis de), député de la noblesse de la sénéchaussée du Périgord. Demande que l'on établisse une communication de bureau à bureau (t. VIII, p. 332). — Parle contre l'abus des pensions militaires et des traitements excessifs (p. 346). — Demande l'abolition des mainmortes (p. 355). — Expose que ses cahiers l'empêchent de voter l'emprunt de 30 millions demandé par Necker, mais qu'il est prêt à engager ses commettants pour 600,000 livres, en donnant pour gage sa propre fortune (p. 363). — Parle pour la gratuité de la justice (p. 396); — contre l'arrêté de la ville de Rennes relatif au *veto* (p. 607).
- FOUQUIER D'HÉROUEL**, député des communes du bailliage de Saint-Quentin, s'excuse de n'avoir pu répondre à l'appel général (t. VIII, p. 108). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FOURNIER DE LA CHARMIE**, député des communes de la sénéchaussée du Périgord. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FOURNIER DE LA POMMERAYE**, député des communes de la sénéchaussée de Fougères, Hédé, et Saint-Aubin du Cormier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FRANC DE POMPIGNAN (LE)**. Voir *Le Franc de Pompi-gnan*.
- FRANCE (DE)** député des communes de la sénéchaussée de Villeueuve-de-Berg. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FRANCHETEAU DE LA GLAUSTIÈRE**, député des communes des Marches-Communes du Poitou et de Bretagne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FRANÇOIS**, député des communes de la sénéchaussée d'Agen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- FRANÇOIS**, curé. Voir *Le François*.
- FRANÇOIS (de Neufchâteau)**. Son arrestation (t. VIII, p. 485).
- FRANCOVILLE**, député des communes du bailliage de Calais et Arras. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- FRÉTEAU DE SAINT-JUST**, député de la noblesse du bailliage de Melun. — Demande que l'on suspende toute délibération jusqu'après la nomination des députés de la ville de Paris (t. VIII, p. 28), — que l'on ne permette pas à Lally-Tollendal de se retirer devant ses commettants avant que l'Assemblée ait statué sur le mandat impératif (p. 158), — que l'on admette une députation qualifiée par Mirabeau de *députés présumés de la partie non réunie de la noblesse* (p. 159). — Sa motion concernant l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 175 et suiv.). — Appuie la motion d'ordre de Bouche, concernant les impôts, les pensions et la caisse nationale (p. 218). — Excuse le parlement de Paris, dont il est membre, d'avoir envoyé à l'Assemblée nationale, par une lettre et non par une députation, son arrêté du 16 juillet 1789 (p. 244). — Prend part à la discussion concernant les papiers saisis sur le baron de Castelnau (p. 278). — Parle contre l'arrestation de l'abbé Maury à Péronne (p. 280). — Demande que l'arrêté proposé par de Puisaye concernant les impôts soit soumis à l'examen des bureaux (p. 296), — que l'on ajourne la discussion de la question réglementaire relative à la majorité des suffrages (p. 297). — Parle sur la détention du baron de Bezenval (p. 314). — Secrétaire (p. 337). — Fait au nom du Parlement de Paris, le sacrifice de prérogatives de charge, telles que les *committimus*, l'hérédité des offices, la noblesse transmissible et quelques exemptions pécuniaires (p. 349). — Parle sur le droit de boage (p. 355). — sur l'article de loi relatif à l'abolition des capitaineries (p. 359), — contre les modifications à l'article sur les dîmes demandées par Clermont-Tonnerre (p. 434). — Expose le danger de demander au Roi son consentement à la Constitution (p. 611).
- FRICAUD**, député des communes du bailliage de Charolles. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- FRICOT**, député des communes du bailliage de Mirecourt. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- FROCHOT**, député des communes du bailliage de la Montagne, séant à Châtillon-sur-Seine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- FRONDEVILLE (Lambert de)**, député de la noblesse du bailliage de Rouen. Prend la parole à propos du procureur du Roi de Falaise qui avait adressé une plainte contre le parlement de Rouen (t. VIII, p. 480 et suiv.).

## G

- GABELLE**. Discussion préliminaire sur cette matière (9 septembre 1789, t. VIII, p. 605).
- GAGON-DUCHENAY**, député des communes de la sénéchaussée de Dinan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92).
- GAILLON (DE)**, député de la noblesse du bailliage de Mantes et Meulan. Propose l'abolition du droit d'aînesse (t. VIII, p. 309).
- GALLOT**, député des communes de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GANTHERET**, député des communes du bailliage de Dijon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- GARAT, Painé**, député des communes du bailliage de Labour. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 44). — Propose de délibérer immédiatement sur la question soulevée par le clergé: la cherté des grains (p. 75). — Répond à l'appel général (p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait un rapport de vérification de pouvoirs (p. 156). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 165), — sur les atrocités commises au château de Quincey (p. 277). — Félicite l'Angleterre de n'être pas assez *immorale* pour profiter des circonstances malheureuses où se trouve la France (p. 279). — S'oppose à ce qu'on limite la durée des discours (p. 333). — Appuie le projet de décret relatif à la tranquillité publique (p. 378). — Parle pour le premier article du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 507), — contre l'arrêté de la ville de Rennes relatif au *veto* (p. 606).
- GARAT, le jeune**, député des communes du bailliage de Labour. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle au sujet de l'élargissement de Bezenval (p. 312). — Demande que la dime ecclésiastique soit convertie en un traitement payé par le Trésor public (p. 394). — Parle sur la déclaration des droits (p. 454). — Demande que l'Assemblée s'explique sur la question des droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 644).
- GARDE-DES-SCEAUX**. Voir *Barentin (de Paule)*.

- GARDE NATIONALE.** Guillotin lit une pétition des électeurs de Paris demandant le rétablissement de la garde bourgeoise (13 juillet 1789, t. VIII, p. 227); — l'Assemblée arrête qu'une députation sera chargée de représenter au Roi la nécessité de confier la garde de la ville à cette milice (*ibid.*, p. 229). — Lafayette est nommé colonel-général (16 juillet, p. 238). — Proposition de Martineau d'établir des milices bourgeoises dans toute la France (18 juillet, p. 248); — appuyée par Volnoy, Le Chapelier, Buzot, de Custine et de Malide (*ibid.*). — Des lettres annoncent l'établissement des gardes bourgeoises à Evreux, Péronne et Meulan (24 juillet, p. 267 et suiv.)
- GARDES-FRANÇAISES.** Députation de citoyens de Paris à l'Assemblée nationale pour obtenir sa médiation auprès du Roi en faveur de quelques gardes-françaises emprisonnés pour insubordination et délivrés par le peuple 1<sup>er</sup> juillet 1789, t. VIII, p. 175); — discussion ouverte à ce sujet, à la demande de Bailly, président; plusieurs membres, Champion de Cicé, de Clermont-Tonnerre, de Crillon, de Boufflers, Fréteau, Mounier, de Clermont-Tonnerre, Dèmeunier, prince de Poix, plusieurs membres, comte de Mirabeau, Target, Camus, Le Chapelier, de la Luzerne, Le Franc de Pompignan (*ibid.* et p. suiv.); — adoption des motions de de Boufflers et Target, réduites à une seule et contenant un appel à la pacification des esprits et à la clémence du Roi (*ibid.*, p. 177 et suiv.); — lettre du Roi promettant le pardon (3 juillet, p. 184).
- GARESCHÉ,** député des communes de la sénéchaussée de Saintes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GARNIER,** député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GASCHET DE LILLE,** député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GAULTIER DE BIAUZAT,** député des communes de la sénéchaussée de Clermont en Auvergne. Soutient que la question de la votation ne doit être résolue qu'après que l'Assemblée aura été constituée (t. VIII, p. 63). — Propose de délibérer immédiatement sur le projet de conciliation communiqué par le clergé (p. 74). — Répond à l'appel général (p. 92). — Demande qu'on se constitue en Assemblée nationale (p. 126). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Parle en faveur des noirs (p. 163). — Propose un amendement à la motion de Talleyrand-Périgord sur les mandats impératifs (p. 203). — Appuie la motion de Mirabeau concernant le renvoi des troupes (p. 211). — Demande que l'on s'occupe avant tout de la Constitution (p. 227 et suiv.). — Combat la déclaration des droits, proposée par Dèmeunier (p. 334); — parle sur le projet de déclaration du 6<sup>e</sup> bureau (p. 484); — sur le premier article du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506).
- GAUSSERAND,** curé de Rivière, député du clergé de la sénéchaussée de Toulouse. Déclare qu'il n'a remis aucune protestation contre les opérations de l'Assemblée nationale et qu'il a voté par tête depuis la réunion des ordres (t. VIII, p. 275).
- GAUTHIER,** député des communes du bailliage de Touraine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 273).
- GAUTHIER DES ORCIÈRES,** député des communes du bailliage de Bourg en Bresse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- GAYON (Marquis de),** député de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 138). — Donne sa démission (p. 358).
- GEOFFROY,** député des communes du bailliage de Charrolles. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- GÉRARD,** député des communes de la sénéchaussée de Rennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GÉRARD,** député des communes du bailliage de Toul et Vic. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GERMAIN,** député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GERMIOT,** député des communes du bailliage de Mantes et Meulan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GIDOIN,** député des communes du bailliage d'Etampes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GILLET DE LA JACQUEMINIÈRE,** député des communes du bailliage de Montargis. Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le onzième bureau (t. VIII, p. 103). — Répond à l'appel général (p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GIRARD,** député du clergé du bailliage de Montargis, doyen-curé de Lorris en Gâtinois. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 660).
- GIRAUD-DUPLESSIS,** député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GIRERD,** député des communes de la sénéchaussée de Lyon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GIROD DE CHÉVRY,** député des communes du bailliage de Gex. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GIROD DE TOIRY,** député des communes du bailliage de Gex. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99).
- GIROT DE POUZOL,** député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- GLEZEN,** député des communes de la sénéchaussée de Rennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Appuie la motion de Camus demandant que l'Assemblée persiste dans ses précédents arrêtés (p. 146). — Demande que l'on dénonce les ministres coupables (p. 244). — Combat la proclamation proposée par Lally-Tollendal (p. 253). — Parle pour la validation des élections de la Bretagne (p. 271), — contre la conduite de la commune de Paris dans l'affaire Bézénval (p. 314), — sur la déclaration des droits (p. 454). — Demande le renvoi de l'affaire du procureur du Roi de Falaise au pouvoir exécutif (p. 481). — Combat l'opinion de Talleyrand-Périgord sur l'emprunt de 80 millions (p. 499). — Demande à lire la délibération prise par la ville de Rennes sur la sanction royale (p. 579).
- GOBEL,** évêque de Lydda, député du clergé des bailliages de Belfort et Huningue. Réserve faite au sujet de son élection, à cause de sa qualité d'étranger (t. VIII, p. 180); — ses remerciements à Lavie qui a déclaré se départir de son opposition (p. 399 et suiv.). — Parle sur la déclaration des droits (p. 480).
- GODARD,** président du district des Blancs-Manteaux. Son discours à l'Assemblée nationale à propos de l'arrestation de Bésénval (t. VIII, p. 310).
- GONTIER DE BIRAN,** député des communes de la sénéchaussée du Périgord. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

- Gossin**, député des communes du bailliage de Bar-le-Duc en Barrois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- Gossuin**, député des communes du bailliage du Quesnoy. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- Goubert**, curé de Bellegarde, député du clergé des sénéchaussées de Guéret et Haute-Marche. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 137).
- Goudard**, député des communes de la ville de Lyon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- Gouges-Cartou**, député des communes de la sénéchaussée du Quercy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Son projet de déclaration des droits (p. 427 et suiv.). — Son mémoire sur les subsistances (p. 654).
- Goulard**, curé de Roanne, député du clergé du bailliage de Forez. Fait l'abandon de ses bénéfices (t. VIII, p. 349).
- Gounot**, député des communes du bailliage de Nivernais et Donzinois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- Goupil de Préfelin**, député des communes du bailliage d'Alençon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le seizième bureau (p. 105). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Appuie la motion relative au renvoi des troupes (p. 210). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 218 et suiv.). — Demande que l'on vote des remerciements à la députation envoyée à Saint-Germain et à Poissy (p. 251). — Combat le remboursement de la dime (p. 394). — Demande qu'on prenne des mesures au sujet des troubles du Palais-Royal (p. 513). — Parle pour le *veto* suspensif (p. 551). — Demande que l'on délibère sur les droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 643 et suiv.).
- Gouppilleau**, député de la sénéchaussée du Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- Gourdan**, député des communes du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Attaque le parlement de Besançon (p. 297).
- Gournay**, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- Gouttes**, curé d'Argelliers, député du clergé de la sénéchaussée de Béziers. Nommé commissaire-conciliateur (t. VIII, p. 37); — est remplacé, à sa demande (*ibid.*) — Fait le rapport sur l'élection du cardinal de Rohan (p. 268). — Soulève une question de droit féodal, à propos du projet d'arrêté du 4 août (p. 254 et suiv.). — Parle contre la domination du haut clergé (p. 380 et suiv.).
- Gouy-d'Arisy** (marquis de), député de Saint-Domingue. — Est admis provisoirement (t. VIII, p. 81). — Répond à l'appel (p. 99) — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Présente un projet d'adresse au Roi (p. 140). — Est chargé de prendre des informations sur les ordres donnés aux troupes placées à l'extérieur du lieu des séances (p. 149). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 165), (p. 187 et suiv.), (p. 190). — Prend part à la discussion sur le renvoi des troupes (p. 211). — Exprime l'opinion de son bureau sur la formation d'un comité des finances (p. 221). — Appuie la motion de Mounier tendant au rappel de Necker et des autres ministres renvoyés (p. 228). — le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 265). — Fait une motion tendant à la mise en dépôt des lettres saisies (p. 274); la défend (*ibid.*). — Appuie la proposition concernant la création d'un comité de recherches (p. 294). Amende le projet de déclaration des droits (p. 465), (p. 471 et suiv.). — S'oppose à l'admission du procureur du Roi de Falaise qui demandait à s'expliquer à la barre (p. 481). — Parle sur la déclaration des droits (p. 483), (p. 484), — sur l'arrestation de François (de Neufchâteau) (p. 485), — en faveur de Saint-Domingue menacée de la famine (p. 554).
- Govard**, député des communes de la sénéchaussée de Moulins. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- Graffan**, député des communes de la viguerie de Perpignan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- Grains**. Mémoire du comte Reynaud de Montlosier tendant à l'abolition du commerce exclusif des grains par les négociants français (31 juillet 1789, t. VIII, p. 528); — discussion: Guinebaud, Huard (*ibid.*); — ajournement (*ibid.*). — Voir *Comité des subsistances*.
- Grandin**, curé d'Ernée, député du clergé de la sénéchaussée du Maine. Demande que l'on joigne une déclaration des devoirs à celle des droits (t. VIII, p. 321).
- Grange (de)**. Voir *Bernigaud de Grange*.
- Grancier**, député des communes du bailliage de Berry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- Grégoire**, curé d'Embermesnil, député du clergé du bailliage de Nancy. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 106). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait un rapport de vérification de pouvoirs (p. 156). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 186). — Prend part à la discussion relative au renvoi des troupes (p. 211). — Demande la formation d'un comité chargé de dénoncer les ministres coupables (p. 228); — se déclare prêt à retirer celles de ses expressions qui auraient paru blessantes (p. 228); — renouvelle sa motion (p. 232 et suiv.). — Propose d'employer l'intervention des curés au rétablissement de la tranquillité publique (p. 266), (p. 267). — Dénonce les persécutions exercées contre les juifs en Alsace (p. 336). — Demande une déclaration des droits et des devoirs (p. 340). — Annonce qu'il soutiendra tout à la fois les droits du clergé et la proposition d'Alexandre de Lameth tendant à donner les biens ecclésiastiques pour gage des dettes de l'Etat (p. 371). — Demande que le rachat de la dime ne soit pas partiel et que le remplacement en soit fait en biens-fonds (p. 385), — que le nom de Dieu soit mis en tête de la déclaration des droits (p. 452), — que l'on s'occupe de la majorité des rois (p. 504). — Soutient l'opinion que les députés ne doivent compte qu'à leurs commettants de l'exécution de leurs cahiers (p. 510). — Parle contre le *veto* absolu (p. 566 et suiv.). — S'oppose à la lecture du mémoire de Necker sur la sanction royale (p. 609).
- Grelet de Beauregard**, député des communes de la sénéchaussée de Guéret et Haute-Marche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait des rapports au nom du comité de vérification (p. 277), (p. 291).
- Grenier**, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- Grenot**, député des communes du bailliage de Dôle en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- Griffon de Romagné**, député des communes de la sénéchaussée de la Rochelle. Adjoint au doyen (t. VIII, p. 62). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- Gros**, député de la sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer. — Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

- GROBBOIS (De), député de la noblesse du bailliage de Besançon. Nommé commissaire-rédacteur (t. VIII, p. 69). — Défend le parlement de Besançon (p. 297).
- GUÉGAN, recteur de Pontivy, député du clergé du diocèse de Vannes. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 106).
- GUÉRIN, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- GUILHEM-CLERMONT-LODÈVE (Marquis de), député de la noblesse de la ville d'Arles. Parle sur le mandat impératif (t. VIII, p. 207); — pour la déclaration des droits (p. 341). — Propose de voter par acclamation l'emprunt de trente millions demandé par Necker (p. 362 et suiv.). — Parle sur la déclaration des droits (p. 476), (p. 489).
- GUILHERMY, député des communes de la sénéchaussée de Castelnaudary. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- GUILLAUME, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141). — Combat la création d'un comité des rapports (p. 293).
- GUILLOTIN, député des communes de la ville de Paris. Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le quatrième bureau (t. VIII, p. 102). — Répond à l'appel général (p. 96). — Sa motion relative à la salle des séances (p. 129). — Propose de mettre un *erratum* à un arrêté modifié (p. 134). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande le rétablissement de la garde bourgeoise (p. 228). — Annonce que les papiers saisis sur le baron de Castelnaudary sont au greffe, à la disposition de l'Assemblée (p. 278). — Demande que le comité de Constitution présente son travail sur l'organisation des pouvoirs (p. 509). — Pose quatre questions au sujet du *veto* (p. 611). — Demande que l'on définisse la sanction (p. 642).
- GUINEBAUD, député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Offre de verser 30,000 livres dans l'emprunt de trente millions sans intérêts (p. 376). — Défend les marchands de grains français contre les allégations des députés de Saint-Domingue (p. 528).
- GUTOR, député du bailliage d'Auxois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Parle sur la déclaration des droits (p. 457).
- GUIOT DE SAINT-FLORENT, député du bailliage d'Auxois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- GUITTARD, député des communes du bailliage de Belfort et Huningue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- III
- HANOTEAU, député des communes du bailliage de Crépy en Valois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- HARAMBURE (Baron d'), député de la noblesse du bailliage de Tours. Présente un projet d'entente aux commissaires-conciliateurs de son ordre et adresse une allocution conciliatrice aux deux partis (t. VIII, p. 68 et suiv.).
- HARDY DE LA LARGÈRE, député des communes de la sénéchaussée de Rennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- (p. 139). — Parle contre la déclaration des droits de l'homme (p. 335).
- HARMAND, député des communes du bailliage de Châteaun-Thierry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Parle sur la permanence, l'unité de corps législatif et la sanction royale (p. 580).
- HÉBRARD, député des communes du bailliage de Saint-Flour. Fait un rapport au nom du comité de vérification (t. VIII, p. 159).
- HARDUCŒUR, député des communes du bailliage de Montfort l'Amaury. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- HÉBRARD, député des communes du bailliage de Saint-Flour. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 194). — Parle pour la validation de l'élection du cardinal de Rohan (p. 268). — Son rapport sur les élections de la Bretagne (p. 271). — Demande la vérification de la procédure relative au commissaire du Roi de Falaise (p. 433). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 481). — Parle contre le *veto* (p. 611 et suiv.).
- HÉLIAND, député de la sénéchaussée du Maine. Sa mort (t. VIII, p. 31).
- HELL, député des communes du bailliage de Haguenau et Wissembourg. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- HELLE, lieutenant bailli seigneurial de Landser en Alsace, illégalement arrêté. Renvoi de son affaire au pouvoir exécutif (t. VIII, p. 357).
- HENNET, député des communes du bailliage d'Avesnes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- HENRYOT, député des communes du bailliage de Langres. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- HERMANN, député des communes du bailliage de Colmar et Schelestadt. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- HERNOUX, député des communes du bailliage de Dijon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Lit une adresse de la commune de Saint-Jean-de-Losne (p. 199 et suiv.).
- HERWYN, député des communes du bailliage de Bailleul. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- HOUDET, député des communes du bailliage de Meaux. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- HUARD, député des communes de la sénéchaussée de Rennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Défend les marchands de grains français contre les allégations des députés de Saint-Domingue (p. 528).
- HUGUET, député des communes du bailliage de Clermont en Auvergne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- HUGUET DE SEMONVILLE, député suppléant de la noblesse de Paris. Vient en députation pour annoncer, au nom de la commune de Paris, que Besenval est détenu à Brie-Comte-Robert et pour demander l'établissement d'un tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation (t. VIII, p. 316).
- HUMBLLOT, député des communes de la sénéchaussée du Beaujolais. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

HUOT-DE-GONCOURT, député du bailliage de Bassigny en Barrois. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).

HUTTEAU, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

## I

IMPOTS. Motion d'ordre de Boucher, tendant à la formation d'un comité chargé de prendre connaissance de tous les impôts (10 juillet 1789, t. VIII, p. 217 et suiv.); — renvoi aux bureaux (*ibid.* p. 218). — Voir *Comité des finances*.

IMPRIMEUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : Baudoin, député suppléant de la ville de Paris. (C. 24 juin 1789, t. VIII, p. 149); — demande un emplacement plus vaste et plus à portée de la salle des séances (19 août, p. 459).

IRLAND DE BASOGES, député suppléant de la sénéchaussée de Poitou. Remplace le duc de Luxembourg démissionnaire (t. VIII, p. 507).

## J

JAC, député des communes de la sénéchaussée de Montpellier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JAILLANT, député des communes du bailliage de Sens et Villeneuve-le-Roi. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JALLET, curé de Chérigne, député du clergé de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97); — son discours en faveur de la réunion des ordres (*ibid.*). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Affirme que les habitants des campagnes souhaitent que les dîmes soient perçues en nature (p. 385).

JAMIER, député des communes du bailliage du Forez. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JANNY, député des communes du bailliage de Chaumont-en-Bassigny. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

JANSON, député des communes du bailliage de Gien. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JARRY, député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JAULLAIN, orateur d'une députation envoyée par la ville de Saint-Germain. Rapporte les circonstances de la mort de Sauvage, massacré comme accapareur de grains (t. VIII, p. 255 et suiv.).

JAUME, député des communes de la sénéchaussée de Toulon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JEANNET, député des communes de la sénéchaussée de Troyes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JEANNET, le jeune, député des communes de la séné-

chaussée de Troyes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

JEFFERSON, ministre des Etats-Unis d'Amérique. Sa lettre concernant les grains et les farines (t. VIII, p. 208).

JESSÉ (Baron de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers. Parle sur le projet de déclaration des droits de l'homme (t. VIII, p. 452), — pour le *veto suspensif* (p. 551).

JOUBERT, curé de Saint-Martin, député du clergé du bailliage d'Angoulême. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 123); — motive son adhésion (*ibid.*). — Exprime l'opinion du vingt-cinquième bureau sur la question des subsistances (p. 197).

JOURDAN, député des communes de la sénéchaussée de Trévoux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JOYE DES ROCHES, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le dix-neuvième bureau (p. 105 et suiv.). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

JOYEUX, curé de Saint-Jean-de-Châtellerault, député du clergé de la sénéchaussée de Châtellerault. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).

JOIGNÉ (Leclerc de), archevêque de Paris, député du clergé de la ville de Paris. Parle contre la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 130). — Se réunit aux députés des communes (p. 159). — Transmet la réponse faite par le Roi à une députation dont il faisait partie (p. 181). — Rend compte de la mission remplie par la députation envoyée à Paris (p. 238). — Appuie le vœu de secourir les vainqueurs de la Bastille sans travail (p. 248). — Demande qu'un *Te Deum* soit chanté en présence du Roi et de tous les membres de l'Assemblée nationale (p. 349). — Au nom de tous les membres du clergé, faisant partie de l'Assemblée nationale, fait l'abandon de la dîme ecclésiastique (p. 394).

JOIGNÉ (Baron de), député de la noblesse du bailliage de Coutances. S'oppose à la suppression des justices foncières (t. VIII, p. 364 et suiv.). — Demande que l'on consacre les principes de l'hérédité de la couronne et de l'inviolabilité de la personne du Roi (p. 642).

JOIGNÉ (Comte de Lassigny de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Dragnignan. Adhère à tout ce qui a été arrêté dans la séance du 4 août (t. VIII, p. 352).

JURIDICTION CONSULAIRE DE PARIS. Offre à l'Assemblée nationale son admiration, son respect et sa reconnaissance (A. N. 25 juillet 1789, t. VIII, p. 276).

JUSTICES SEIGNEURIALES. Leur suppression (8 août 1789, t. VIII, p. 365).

## K

KAUFFMANN, député des communes du bailliage de Colmar et Schelestadt. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

KYSPOTTER, député des communes du bailliage de Baillet. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

## L

LABESTE, député des communes du bailliage de Reims.

- Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LABORDE DE MÉRÉVILLE** (de), député des communes du bailliage d'Etampes. Propose de former un comité de rédaction (t. VIII, p. 44); — modifie sa motion (*ibid.*); — parle sur la motion de communiquer directement avec le Roi (p. 64); — répond à l'appel général (p. 92); — fait le rapport sur des élections vérifiées dans le dix-septième bureau (p. 105); — signe le serment du Jeu de Paume (p. 139); — présente un projet de préambule pour la Constitution (p. 462); — parle sur la déclaration des droits (p. 472 et suiv.), (p. 484).
- LABOREYS DE CHATEAU-FAVIER**, député des communes de la sénéchaussée de Guéret et Haute-Marche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LA CHARMIE**. Voir *Fournier de la Charmie*.
- LACHÈZE** (de) député des communes de la sénéchaussée du Quercy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Demande que, dans l'impossibilité où l'on est de connaître le vœu général des commettants, un grand nombre de cahiers n'étant pas imprimés, on s'en rapporte à la discussion pour savoir ce qui est utile (p. 493).
- LA CLAVERIE DE LA CHAPELLE**, député des communes des sénéchaussées d'Armagnac, Lectoure et Ile-Jourdain. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LACOSTE** (Marquis de), député de la noblesse du bailliage de Charolles. Demande la suppression de la dime et des ordres monastiques (t. VIII, p. 370 et suiv.).
- LACRETELLE**, député-suppléant de la ville de Paris. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- LAFARE** (de), évêque de Nancy, député du clergé du bailliage de Nancy. Demande le rachat des droits féodaux pour les fonds ecclésiastiques (t. VIII, p. 346).
- LAFARGUE**, député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LAFAYETTE** (marquis de), député de la sénéchaussée de Riom. Demande que la vérification des pouvoirs soit attribuée aux commissaires des trois ordres (t. VIII, p. 28); — que la discussion s'ouvre sur la motion de Mirabeau concernant le renvoi des troupes (p. 210). — Présente un projet de déclaration des droits de l'homme (p. 221 et suiv.). — Nommé vice-président (p. 230); remercie l'Assemblée (*ibid.*). — Répond à une députation du comité permanent de Paris relative aux troubles du 14 juillet 1789 (p. 234). — Est nommé colonel-général de la milice bourgeoise (p. 238).
- LAFON DE LADÉBAT**, commissaire d'une partie de la noblesse de Guyenne, opposant au mandat et à l'élection des députés de la sénéchaussée de Guyenne. Demande que les députés qu'il représente soient admis et que la contestation entre les deux députations soit jugée par l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 141); — remet ses pouvoirs sur le bureau (*ibid.*).
- LAFONT DE SAVINES**, évêque de Viviers, député de Ville-neuve de Berg. Donne sa démission (t. VIII, p. 184).
- LA FORGE** (de), député des communes du bailliage de Blois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- LAINIER**, député des communes du bailliage de Montfort-l'Amaury. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LA JACQUEMINIÈRE**. Voir *Gillet de la Jacqueminière*.
- LALANDE** (De), député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LALLY-TOLLENDAL**, député de la noblesse de la ville de Paris. Fait une motion en faveur de la délibération par ordre (t. VIII, p. 56 et suiv.). — Combat le renvoi des élections du Dauphiné aux commissaires conciliateurs (p. 81 et suiv.). — Parle contre la vérification des pouvoirs en commun (p. 93 et suiv.), — contre l'envoi d'une adresse au Roi (p. 107), — pour la réunion aux communes (p. 148 et suiv.). — Se considère comme lié par son mandat au vote par ordre (p. 158). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 186). — Présente une proposition concernant les substances (p. 195 et suiv.). — Parle sur la question du mandat impératif (p. 204 et suiv.), — pour la validation de l'élection de Malouet (p. 219), — sur la formation d'un comité des finances (p. 221). — Appuie le projet de déclaration des droits de l'homme, présenté par Mirabeau, mais demande qu'elle fasse corps avec la Constitution (p. 222). — Demande le rappel de Necker et des autres ministres renvoyés (p. 224 et suiv.). — Discours prononcé par lui, à l'Hôtel-de-Ville, le 15 juillet 1789 (p. 240). Insiste sur le rappel de Necker (p. 244). — Discours adressé par lui aux Parisiens et au Roi, lors du voyage de Louis XVI, à Paris (p. 246). — Propose d'adresser une proclamation à toute la France, au sujet des troubles de Poissy et de Saint-Germain (p. 252 et suiv.); — insiste pour l'adoption (p. 253), (p. 254). — Reproduit son projet de proclamation (p. 264); — le soutient (*ibid.*, et p. suiv.), (p. 265). — Parle contre l'arrestation de l'abbé Maury, à Péronne (p. 280), — pour le système de la pluralité graduée des suffrages (p. 298), — au sujet de l'élargissement de Besenval (p. 312). — Appuie la demande de Clermont-Tonnerre, tendant à la délivrance d'un passe-port (p. 333). Propose de proclamer Louis XVI, le *Restaurateur de la Liberté française* (p. 439 et suiv.), — de renvoyer au comité des finances la demande d'un emprunt de 30 millions faite par Necker (p. 363 et suiv.); — parle pour cet emprunt (p. 367). — S'oppose aux modifications à faire à l'article relatif aux dîmes, demandées par Clermont-Tonnerre (p. 434). — Parle sur la déclaration des droits (p. 458 et suiv.), (p. 466), (p. 471), (p. 483), (p. 484), (p. 489), — sur l'emprunt de 80 millions (p. 499). — Lit un extrait de la motion faite au Palais-Royal, pour être envoyée aux différents districts et aux provinces (p. 512 et suiv.). — Fait un rapport sur l'organisation du pouvoir législatif (p. 514 et suiv.). — Parle sur le veto (p. 610). — Appuie les amendements présentés par le comte de Mirabeau, relativement au veto (p. 611). — Soutient que les décrets doivent être soumis à la sanction royale (p. 637 et suiv.).
- LALOY**, député des communes de Chaumont-en-Bassigny. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LA LUZERNE** (Comte de), ministre de la marine. Son renvoi annoncé à l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 223).
- LA LUZERNE** (de), évêque de Langres, député du clergé du bailliage de Langres. Nommé commissaire-conciliateur pour la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 32); — donne sa démission (p. 37). — S'oppose à l'envoi d'une députation de prélats au Roi pour implorer sa clémence au sujet des troubles produits par l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 176). — Parle contre la violation du secret des lettres (p. 274). — Combat comme inutile toute déclaration des droits de l'homme (p. 322). — S'oppose à ce qu'on limite la durée des discours et le nombre des orateurs (p. 332 et suiv.). — Demande que l'on n'attribue pas à l'ordre entier du clergé des sentiments particuliers à quelques-uns de ses membres (p. 354). — Parle contre l'arrestation du duc de La Vauguyon (p. 356). — Demande que les dîmes ecclésiastiques soient déclarées rachetables, ainsi que les dîmes inféodées (p. 385). — Amende le projet de déclaration des droits (p. 463), (p. 464). — Président (p. 512); — son discours en prenant le fauteuil (*ibid.*). — Remercie une députation de citoyennes de la ville de Paris (p. 591 et suiv.). — Expose le plan d'après lequel il désirerait soumettre à la délibération les différentes questions soulevées pendant la discussion sur l'orga-

- nisation du Corps législatif, la permanence et la sanction royale (p. 602 et suiv.). — Rappelle l'Assemblée au calme (p. 605); — insulté, quitte le fauteuil (*ibid.*); — renouvelle sa démission par lettre (*ibid.*). — Demande qu'on ne délibère pas sur la question des droits de la maison régnante en Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 642).
- LAMARQUE**, député des communes des sénéchaussées de Dax, Saint-Sever et Bayonne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LAMBEL**, député des communes de la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LAMBESC** (Prince de). Arrestation de ses voitures (t. VIII, p. 307).
- LAMETH** (Charles de), député de la noblesse de la province d'Artois. Fait abandon de ses privilèges (t. VIII, p. 349). — Demande que ce soit la nation qui fournisse le gage de l'emprunt de 30 millions (p. 375).
- LAMETH** (Chevalier Alexandre de), député de la noblesse du bailliage de Péronne. Demande qu'on donne aux créanciers de l'État les biens ecclésiastiques pour gage de leurs créances (t. VIII, p. 370). — Amende le projet de déclaration des droits (p. 464), (p. 488). — Demande que le pouvoir législatif passe avant l'exécutif (p. 509). — Parle pour le *veto* suspensif (p. 551 et suiv.), (p. 572 et suiv.); — sur la question des deux Chambres (p. 605).
- LA MÉTHERIE** (DE), député des communes du bailliage de Mâcon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LAMY**, député des communes du bailliage de Caen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LANGLIER**, député des communes du bailliage d'Amiens et Ham. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LANJUNAIS**, député des communes de la sénéchaussée de Rennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur l'insertion d'une délibération de la noblesse au procès-verbal (p. 163), — sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 165), — contre la pluralité graduée des suffrages (p. 297), — pour la suppression des justices seigneuriales (p. 365), — pour le rachat de la dime ecclésiastique (p. 385), — sur une question de règlement (p. 459), — sur le projet relatif au gouvernement monarchique (p. 504), — sur le *veto* (p. 588 et suiv.), (p. 611).
- LA PORTERIE**, curé de Linconac, député du clergé de la sénéchaussée de Mont-de-Marsan. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 157).
- LA POULE**, député des communes du bailliage de Besançon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Demande que l'on abolisse la dime ecclésiastique et qu'on rétribue le prêtre (p. 383 et suiv.). — Appuie les motions de Pérusse du Luc et de Bergasse-Laziroule concernant l'étendue des discussions (p. 482).
- LA QUEUILLE** (Vicomte de), député de la noblesse de la sénéchaussée du Bas-Limousin. Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (t. VIII, p. 44).
- LARADE**, député des communes de la sénéchaussée de Limoux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LARCHEVÈQUE-THIBAUT**, député de Saint-Domingue pour la province du Nord. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- LA REVELIÈRE DE LEPAUX** (De), député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LA ROCHEFOUCAULD** (Duc de), député de la noblesse de la ville de Paris. Sa motion tendant à envoyer une députation à Bailly pour le remercier de la façon dont il a rempli ses fonctions de président (t. VIII, p. 186). — Appuie l'observation de Clermont-Tonnerre relative à l'envoi d'un arrêté du parlement de Paris (p. 244). — Approuve la formation d'un comité de recherches (p. 295). — Amende l'article relatif à la gratuité de la justice (p. 396). — Parle sur la déclaration des droits (p. 482), — sur l'article premier du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 505 et suiv.). — Son opinion, non prononcée, sur la sanction royale (p. 548 et suiv.). — Parle contre le mandat impératif et le *veto* absolu (p. 585). — Demande qu'on restreigne le pouvoir des assemblées futures (p. 604), — qu'on s'occupe de la majorité et de la régence (p. 642).
- LA ROCHEFOUCAULD** (Cardinal de), archevêque de Rouen, député du clergé du bailliage de Rouen. Nommé président provisoire (6 mai 1789, t. VIII, p. 27). — Son discours lors de la réunion de la minorité du clergé (p. 168). — Remet, au nom de cette minorité, un acte contenant des réserves sur les pouvoirs (p. 182). — Parle sur la question du mandat impératif (p. 203). — Déclare que, prévenant le vœu de ses commettants, il est prêt à prendre part aux votes de l'Assemblée nationale (p. 242). — Adhère à la suppression de la dime (p. 395).
- LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS** (De), évêque de Saintes, député du clergé de la sénéchaussée de Saintes. Annonce à la noblesse que son ordre suspend toute délibération jusqu'à l'issue des conférences proposées par le Roi (t. VIII, p. 55). — Parle sur la question des noirs (p. 165).
- LA ROCHE-NEGLY** (De), prieur de Saint-Honoré de Blois, député du clergé du bailliage de Blois. Se réunit aux communes (t. VIII, p. 163).
- LARREYRE**, député des communes de la sénéchaussée de Tartas. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LA ROUZIERE** (Comte de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Riom. Nommé commissaire-rédacteur (t. VIII, p. 69).
- LARTIGUE**, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98); — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LA SALLE**, député des communes du bailliage de Metz. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LASLIER**, député des communes du bailliage de Montfort-l'Amaury. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LASNIER DE VAUSSENAY**, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LASNON**, député des communes du bailliage de Caux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LASSIGNY DE JUIGNÉ**. Voir *Juigné* (comte de Lassigny de).
- LA TERRADE** (De), député des communes des sénéchaussées d'Armagnac, Lectoure et Ile-Jourdain. Répond à l'appel nominal (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LATIL**, député des communes de la sénéchaussée de Forcalquier, Sisteron, Digne et Barcelonnette. Répond

- à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LATOUR**, député des communes de Comminges et Nébouzan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LA TOUR-DU-PIN-PAULIN** (Comte de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes. Nommé ministre de la guerre (t. VIII, p. 341). — Donne sa démission de député (p. 507).
- LA TOUR-MAUBOURG** (Marquis de), député de la noblesse de la sénéchaussée du Puy-en-Velay. Fait l'abandon de ses privilèges (t. VIII, p. 349).
- LATTEUX**, député des communes de la sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LAURENCE**, député des communes de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LAURENT**, curé d'Haillaux, député du clergé du Bourbonnais. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 122); — son discours en prenant place sur les bancs du clergé (*ibid.* et p. suiv.).
- LA VAUGUYON** (Duc de), ancien ministre. Son arrestation au Havre (t. VIII, p. 314); — l'Assemblée nationale renvoie l'affaire au pouvoir exécutif (p. 357).
- LAVENUE**, député des communes de la sénéchaussée de Bazas. S'excuse de n'avoir pas pu répondre à l'appel général (t. VIII, p. 114). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- LAVIE**, député des communes de Belfort et Huningue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Déclare ne plus s'opposer à la validation de l'élection de Gobel (p. 399).
- LA VIGUERIE**, député des communes de Comminges et Nébouzan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LA VILLE-LE-ROUX** (De), député des communes de la sénéchaussée d'Hennebont. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 164), — sur le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 266), — sur la déclaration des droits (p. 487).
- LAZIROULE**. Voir *Bergasse-Laziroule*.
- LE BERTHON**, député de la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux. Fait l'abandon d'un droit de péage (t. VIII, p. 356). — Appuie la motion de Mirabeau concernant le mémoire de Necker sur la sanction royale (p. 610).
- LE BIGOT DE BEAUREGARD**, député des communes du bailliage d'Alençon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LE BLANC**, député des communes du bailliage de Soulis. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE BOYS DES GUAYS**, député des communes du bailliage de Montargis. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LEBRUN**, député des communes du bailliage de Dourdan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LEBRUN**, député des communes de la sénéchaussée de Moulins. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE CARLIER**, député des communes du bailliage du Vermandois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Présente une adresse d'adhésion de la ville de Laon aux décisions de l'Assemblée nationale (p. 175 et suiv.).
- LE CARPENTIER DE CHAILLOUET**, député de la noblesse du bailliage d'Alençon. Secrétaire (t. VIII, p. 27).
- LECESVE**, curé de Sainte-Triaize, député du clergé de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE CHAPELIER**, député des communes de la sénéchaussée de Rennes. Propose de faire déclarer que les élections ne sont valables qu'autant qu'elles ont été vérifiées en commun, et qu'après la réunion des Etats généraux, on n'est plus le député de tel ordre ou de telle province, mais le représentant de la nation tout entière (t. VIII, p. 36 et suiv.); — nommé commissaire pour les conférences (p. 44). — Appuie la motion de communiquer directement avec le Roi (p. 64). — Répond à l'appel général (p. 97). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le quinzième bureau (p. 104 et suiv.). — Propose une modification à la motion Sieyès relative à la constitution de l'Assemblée (p. 118). — Sa motion concernant les impôts (p. 128 et suiv.). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139); — propose une adresse au Roi pour le prémunir contre les ennemis de la patrie qui l'incitent à se mettre à la tête d'un parti (p. 140). — Demande la nomination d'une députation de six membres chargée de s'entendre avec les ministres du Roi pour apaiser l'émeute survenue au sujet de l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 176). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 186). — Appuie la motion relative au renvoi des troupes (p. 210). — Parle sur la formation d'un comité des finances (p. 221). — Demande le rappel de Necker et le rétablissement de la garde bourgeoise (p. 228 et suiv.). — Appuie la motion tendant à la nomination d'un comité pour dresser un plan de Constitution (p. 231), — la proposition d'établir partout des milices bourgeoises (p. 248). — Se plaint de ce que le haut clergé de la Bretagne laisse sans représentation le bas clergé (p. 271); — retire l'expression de *haut clergé* contre laquelle a protesté l'abbé Thibault (p. 272). — Appuie la formation d'un comité de recherches (p. 295). — Parle sur la détention du baron de Bésenal (p. 314). — Nommé président, remercie l'Assemblée (p. 335 et suiv.). — Pose la question dans la discussion sur le projet d'arrêté du comité des rapports concernant le refus de l'impôt (p. 336). — Répond à une députation des six corps du commerce de Paris (p. 342), — au lieutenant général de la Table de marbre de Paris (*ibid.*), — à Champion de Cicé, garde des sceaux, et à Necker, contrôleur général des finances (p. 362), — à une députation du bailliage de Nemours (p. 372), — à une députation des habitants de Saint-Denis (*ibid.*), — à une députation des habitants de la Guadeloupe. — Son discours en quittant la présidence (p. 437). — Parle sur la déclaration des droits (p. 454, 455, 466, 484, 489). — Demande le rappel à l'ordre de Mirabeau, au sujet de l'épithète d'*absurde* appliquée à l'arrêté de la ville de Rennes, relatif au *veto* (p. 606); — défend cet arrêté (p. 607). — Soutient que les arrêtés du 4 août ne doivent pas être soumis à la sanction (p. 640). — Propose de faire décréter de combien de membres se composera l'Assemblée nationale, quelle sera la durée de chaque session, à quelle époque elle se réunira, et quelle qualité sera nécessaire pour être électeur et éligible (p. 641 et suiv.).
- LECLERC**, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LECLERC**, député suppléant de la sénéchaussée d'Auvergne. — Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- LECLERC DE JUIGNÉ**. Voir *Juigné (Leclerc de)*.
- LUZE-DE-L'ETANG** (DE), député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 62), (p. 78). — Répond à l'appel général

- (p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LECLERCQ**, député des communes du bailliage de Vermandois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE COUTEUX DE CANTELEU**, député des communes de la ville de Rouen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE DÉAN**, député des communes de la sénéchaussée de Quimper. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE DEIST DE BOTIDOUX**, député suppléant de la sénéchaussée de Plœrmel. — Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- LEFEBVRE DE CHAILLY**, député des communes du bailliage de Rouen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97).
- LEFÈVRE-D'ORMESSON (DE PAULE)**, premier président du parlement de Paris. Présente à l'Assemblée nationale l'hommage du respect et de la reconnaissance de la Compagnie (t. VIII, p. 262).
- LEFORT**, député des communes du bailliage d'Orléans. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LEFORT**, député des communes du bailliage de Rouen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- LE FRANC DE POMPIGNAN**, archevêque de Vienne, député du clergé du Dauphiné. Parle pour la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 27). — Nommé commissaire-conciliateur (p. 32); — donne sa démission (p. 37). — Propose d'envoyer au Roi une députation pour lui présenter les hommages du clergé et d'inviter les deux autres ordres à y participer (*ibid.*). — Son discours, en venant, à la tête de la majorité du clergé, se réunir aux communes (p. 141). — Dépose sur le bureau la liste des membres du clergé qui ont voté la vérification en commun (p. 142); — demande communication du procès-verbal des vérifications de pouvoirs déjà faites (*ibid.*). — Précède les cent cinquante et un ecclésiastiques venant se joindre au tiers-état (p. 149); — son discours à cette occasion (*ibid.* et p. suiv.). — Parle au nom de la députation du Dauphiné (p. 159). — Sa motion tendant à faire entrer un ecclésiastique de chaque généralité dans les comités formés par les généralités (p. 163). — Appuie l'avis de l'évêque de Langres au sujet de l'arrestation de quelques gardes-français (p. 176). — Nommé président de l'Assemblée nationale (p. 186); — son discours d'entrée en fonctions (*ibid.*). — Affirme le droit de parier (p. 198). — Répond à une députation des électeurs de Paris (p. 199). — Propose une solution à la question du mandat impératif (p. 207). — S'élève contre la vivacité des expressions de l'abbé Grégoire relatives au renvoi de Necker (p. 228). — Rapporte la réponse du Roi à la députation chargée de lui demander l'éloignement des troupes et de lui exprimer le regret du renvoi de Necker et des autres ministres (p. 229). — Ses réponses au Roi qui était venu déclarer à l'Assemblée nationale qu'il se fiait à elle et qu'il avait donné l'ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles (p. 236 et suiv.). — Écrit au premier président du parlement de Paris à propos de la communication d'un arrêté du parlement qui aurait dû être faite par une députation (p. 246). — Son discours en quittant le fauteuil (p. 249). — Parle contre l'arrestation de l'abbé Maury à Péronne (p. 280). — Le Roi lui donne la feuille des bénéfices (p. 341). — Offre les biens ecclésiastiques comme gage de l'emprunt de trente millions (p. 375).
- LE FRANÇOIS**, curé de Mutrécy, député du clergé du bailliage de Caen. Parle contre la suppression des dîmes sans indemnité (t. VIII, p. 385).
- LEGENDRÉ**, député des communes de la sénéchaussée de Brest. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LÉGISLATION CRIMINELLE.** Voir *Comité de législation criminelle.*
- LÉGISLATURE.** Sa durée (Voir *Comité de Constitution.*)
- LE GOAZRE DE KERVLEGAN**, député des communes de la sénéchaussée de Quimper. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE GOLIAS**, député des communes de la sénéchaussée de Carhaix. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LEGRAND**, député des communes du bailliage de Berry. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 44). — Répond à l'appel général (p. 90). — Fait une motion tendant à faire arrêter que l'Assemblée se constituera en Assemblée nationale et qu'elle ne pourra être entravée dans ses délibérations par aucun droit de veto (p. 122). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 165). — Présente une adresse d'adhésion de la ville de Châteauroux (p. 181). — Demande que le chef de la milice bourgeoise soit choisi à la pluralité des suffrages (p. 253). — Parle sur le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 263), — pour la permanence (p. 584).
- LE GUEN DE KÉRENGAL**, député des communes de la sénéchaussée de Lesneven. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande la suppression de tous les privilèges (p. 345 et suiv.).
- LE GUILLOU DE KÉRINEUF**, député des communes de la sénéchaussée de Quimper. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LEJEAN**, député des communes de la sénéchaussée de Marseille. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- LELAY DE GRANTUGEN**, député des communes de la sénéchaussée de Morlaix et Lannion. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- LELEU DE LA VILLE-AUX-BOIS**, député des communes du bailliage de Vermandois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE MIGNAN**, député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LE MARÉCHAL**, député des communes du bailliage d'Evreux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LEMERCIER**, député des communes de la sénéchaussée de Saintes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LEMOINE**, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LEMOINE DE BELLE-ISLE**, député de la noblesse du bailliage de Chaumont en Vexin. Demande le remboursement des justices seigneuriales données en engagement et par le Roi (t. VIII, p. 365).
- LEMOINE DE LA GIRAUDAIS**, député des communes de la sénéchaussée de Fougères, Hédé, et Saint-Aubin-du-Cormier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE MULIER DE BRESSEY**, député de la noblesse du bailliage de Dijon. Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (t. VIII, p. 44).

- LE NOIR DE LA ROCHE**, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU**, député de la noblesse de la ville de Paris. Sa déclaration en remettant ses pouvoirs (t. VIII, p. 172). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 189). — Propose d'envoyer une adresse au Roi pour demander le rappel de Necker et le rétablissement de la garde bourgeoise (p. 228). — Excuse le parlement de Paris, dont il est membre, de ne pas envoyer par une députation son arrêté du 16 juillet 1789 (p. 244). — Parle pour la validation de l'élection du cardinal de Rohan (p. 268). — Lit, au nom du comité de rédaction, un projet d'adresse au Roi (p. 485 et suiv.). — Demande que l'on fixe la durée de la législature (p. 616 et suiv.). — Parle sur les droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 642).
- LE POUTRE**, député des communes du bailliage de Lille. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE REFFAIT**, député des communes du bailliage et ville de Rouen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LE ROUX**, député du bailliage d'Amiens et Ham. Président d'âge de l'Assemblée des communes (t. VIII, p. 28). — Répond à l'appel général (p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LE SACHER DE LA PALIÈRE**, député des communes du bailliage de Coutances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LESCURIER**, député des communes du bailliage de Saint-Flour. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LESNIER**, député suppléant de la sénéchaussée de Bordeaux. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- LESPINASSE (Dom Abel de)**, député suppléant du clergé de Saint-Pierre-le-Moutier. Remplace de Damas (t. VIII, p. 510).
- LESTERPT**, député des communes de la sénéchaussée de la Basse-Marche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LESTERPT DE BEAUVAIS**, député des communes de la sénéchaussée de la Basse-Marche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LE SURE**, député des communes du bailliage de Vitry-le-François. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LETTRES**. Question du secret des lettres soulevée à propos de celles saisies sur le baron de Castelnaud (25 juillet 1789, t. VIII, p. 273); discussion: divers membres, de Chastenay, un membre, duc de Liancourt, *président*, de Gouy d'Arcy, Carnus, de Gouy d'Arcy, un membre, Dupont, comte de Mirabeau (*ibid.* et p. suiv.); — ordre du jour (*ibid.*, p. 275). — Reprise de la discussion: duc de Liancourt, *président*, Guillotin, Blin, Fréteau, deux membres, Robespierre, un membre, Clermont-Tonnerre (27 juillet, p. 278 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.*, p. 279).
- LETTRES ANONYMES**. L'Assemblée nationale refuse d'entendre la lecture (3 août 1789, t. VIII, p. 333).
- LÉVIS (Duc de)**, député de la noblesse du bailliage de Senlis. Sa proposition relative aux troubles (t. VIII, p. 265). — Demande que la déclaration des droits soit mise à la suite de la Constitution (p. 321 et suiv.). — Demande que l'emprunt de 30 millions soit cautionné par la fortune des députés (p. 365). — Parle sur la déclaration des droits (p. 482).
- LEYSSIN (De)**, archevêque d'Embrun. Accompagne les dissidents du Dauphiné dans la salle de la noblesse et dans celle des communes (t. VIII, p. 34).
- LEZAY DE MARNÉSIA (Marquis de)**, député de la noblesse du bailliage d'Aval en Franche-Comté. Parle sur le  *veto*  (t. VIII, p. 565).
- LIANCOURT (Duc de)**, député de la noblesse du bailliage de Clermont en Beauvoisis. Demande que la vérification des pouvoirs soit attribuée aux commissaires des trois ordres (t. VIII, p. 28). — Parle au nom d'une députation de la partie de la noblesse non réunie (p. 160). — Annonce à l'Assemblée nationale l'arrivée du Roi (p. 236). — Président (p. 248); — son discours d'entrée en fonction (p. 249). — Ses réponses au président du Grand-Conseil, aux administrateurs de la caisse d'escompte (p. 251 et suiv.), — au premier président de la Cour des monnaies (p. 255), — à l'orateur d'une députation de Saint-Germain-en-Laye (p. 256), — à deux députations des villes de Chartres et de Saumur (p. 262), — au premier président du parlement de Paris (*ibid.*), — au premier président de la Chambre des comptes (p. 263), au premier président de la Cour des aides (*ibid.*), — à l'orateur d'une députation de Rouen (p. 272). — Déclare qu'il a renvoyé, sans les ouvrir, au comité permanent de Paris, les lettres saisies sur le baron de Castelnaud (p. 273). — Répond à l'orateur d'une députation de Dieppe (p. 276), — aux députés de la juridiction consulaire de Paris (*ibid.*). — Annonce qu'il écrit pour que les papiers saisis soient envoyés à l'Assemblée à la première réquisition (p. 278). — Répond au lieutenant civil parlant au nom du Châtelet (p. 280), — au maire de la ville de Pontoise (*ibid.*), — au comte de Montmorin, *ministre des affaires étrangères* (p. 288), — au maire de Soissons (p. 290), — au premier président du bureau des finances de Paris (p. 296), — à Dumouchel, recteur de l'Université de Paris (p. 303 et suiv.), — à des membres des bureaux des finances (p. 304), — à Necker (p. 305 et suiv.), — à une députation de la ville de La Flèche (p. 306), — au président du district des Blancs-Manteaux (p. 310 et suiv.), — à Bailly, maire de Paris, (p. 313 et suiv.), à Huguet de Semonville, orateur d'une députation de la commune de Paris (p. 316), — à Percheron, orateur d'une députation de la ville d'Orléans (p. 317), — à la députation de l'amirauté de France (p. 317). — Rappelle à la question un curé qui propose d'élever un autel dans la chapelle de l'Assemblée nationale (p. 335). — Remercie l'Assemblée en quittant la présidence (*ibid.*). — Demande qu'une médaille soit frappée en mémoire du 4 août (p. 349), — que l'on se hâte de voter les articles acceptés dans la séance de ce jour (p. 354). — Est d'avis qu'on ne doit pas s'occuper des droits honorifiques (p. 356). — Demande que l'on abaisse le taux de l'intérêt de l'emprunt de 30 millions (p. 373), — que le gage en soit fourni par la nation elle-même (p. 375). — Parle pour l'emprunt de 80 millions (p. 499). — Soutient l'opinion que les députés ne doivent compte qu'à leurs commettants de l'exécution de leurs cahiers (p. 510). — Demande que Lafayette soit entendu (p. 513). — Parle pour la sanction royale (p. 529).
- LILIAZ DE CROZE (De)**, député des communes du bailliage de Bugey et Valromey. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LIQUIER**, député des communes de la sénéchaussée de Marseille. Son décès (t. VIII, p. 105); — son remplacement par Castellanet (*ibid.*).
- LIVRE**, député de la sénéchaussée du Maine. Remplace Héliand décédé (t. VIII, p. 220), (275).
- LOAISEL**, recteur de Redon, député du clergé du diocèse de Vannes. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 106).
- LOFFICIAL**, député des communes de la sénéchaussée

- de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LOGEMENT DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX** (t. VIII, p. III).
- LOLLIER**, curé d'Aurillac, député du clergé du bailliage de Saint-Flour. Fait, au nom du comité des rapports, un rapport sur des brigandages commis en Alsace (t. VIII, p. 372).
- LOMBARD DE TARADEAU**, député des communes de la sénéchaussée de Draguignan. Répond à l'appel général t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- LOMET**, député des communes de la sénéchaussée de Moulins. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LONG**, député des communes du pays et juderie de Rivière, Verdun, Gaure, Léonac et Marestaing. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Appuie l'érection d'un tribunal chargé de juger les auteurs des troubles (p. 267).
- LONGPRÉ**, chanoine de Champlite, député du clergé du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 123); — motive son adhésion (*ibid.*).
- LONGUÈVE** (Henri de), député des communes du bailliage d'Orléans. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Secrétaire (p. 512).
- LOUIS XV.** Nomination d'une députation de douze membres pour assister au service anniversaire de la mort du feu Roi (Cl. 12 mai 1789, t. VIII, p. 34), (N. *ibid.*).
- LOUIS XVI.** Son discours à l'ouverture des Etats généraux (5 mai 1789, t. VIII, p. 1 et suiv.). — Sa réponse au président du clergé, au sujet d'une députation à lui envoyer pour lui présenter les hommages de cet ordre (15 mai, p. 38). — Sa lettre aux trois ordres recommandant de nouvelles conférences (28 mai, p. 55). — Ses réponses à une députation de la noblesse (29 mai, p. 56), — à une députation des communes (6 juin, p. 75), — à une députation du clergé (8 juin, p. 78), — à une députation des communes (13 juin, p. 101), — à un député de la noblesse (17 juin, p. 127), — au président des communes (*ibid.*, p. 129), — à une députation de la noblesse (p. 140), — au président des communes (p. 141). — Son discours dans la séance royale (23 juin, p. 143). — Sa déclaration concernant la tenue des Etats généraux (*ibid.*, p. suiv.). — Prononce un second discours (*ibid.*, p. 144). — Sa déclaration concernant ses intentions (*ibid.*, et p. suiv.). — Prononce un troisième discours (*ibid.*, p. 145 et suiv.). — Félicite le clergé de l'intention exprimée par lui de renoncer aux privilèges pécuniaires et lui promet d'examiner sa demande relativement à la conduite qu'il doit tenir (26 juin, p. 156). — Ecrit au président du clergé pour engager cet ordre à se réunir aux deux autres (27 juin, p. 161, et suiv.); — écrit dans le même sens au duc de Luxembourg, président de la noblesse (*ibid.*, p. 162 et suiv.). — Ses réponses à la députation relative aux troubles survenus dans Paris à la suite de l'arrestation de quelques gardes-françaises (2 juillet, p. 181), (3 juillet, p. 184), — à l'adresse rédigée par Mirabeau au sujet du renvoi des troupes (4 juillet, p. 219), — à la députation demandant l'éloignement des troupes et l'établissement d'une garde bourgeoise (13 juillet, p. 229). — Il répond qu'il a donné des ordres pour l'éloignement des troupes (14 juillet, p. 234). — Il entre dans la salle de l'Assemblée nationale sans gardes et déclare qu'il se fie à elle et qu'il a renvoyé les troupes de Paris et de Versailles (15 juillet, p. 236); — il ajoute qu'il est prêt à communiquer avec l'Assemblée toutes les fois qu'elle le croira nécessaire (*ibid.*, p. 237); — est reconduit au Château par l'Assemblée tout entière (p. 237); — Donne l'ordre de faire éloigner les troupes (16 juillet, p. 244); — renvoie les ministres dénoncés comme coupables des troubles (*ibid.*); — se résout à se rendre à Paris (*ibid.*); — écrit à Necker pour lui annoncer son rappel (*ibid.*, p. 245). — L'Assemblée se range tout entière sur son passage, lorsqu'il se rend à Paris (17 juillet, p. 246). — Paroles prononcées par lui à l'adresse des Parisiens (18 juillet, p. 247). — Sa réponse au sujet du vœu de l'Assemblée relatif au crime commis près de Vesoul (*ibid.*, p. 278). — Sa note à l'Assemblée nationale pour lui annoncer une modification ministérielle (4 août, p. 341); — est proclamé *Restaurateur de la liberté française* (*ibid.*, p. 350); — remercie l'Assemblée nationale (13 août, p. 434); l'invite à la procession de l'Assomption (14 août, p. 437). — Sa lettre aux armées françaises (17 août, p. 437 et suiv.). — Sa réponse à l'adresse votée à l'occasion de sa fête (26 août, p. 486), — au président Clermont-Tonnerre venant présenter à la sanction royale les arrêtés des 4 août et jours suivants (p. 645).
- LOYS**, député des communes de la sénéchaussée du Périgord. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Adjoint au doyen (p. 62). — Répond à l'appel général (p. 96).
- LUBERSAC (DE)**, évêque de Chartres. Propose de se rendre à l'Assemblée des communes (t. VIII, p. 50); — demande vainement la parole pour combattre l'opinion contraire (p. 126). — Son discours, lors de la réunion de la majorité du clergé aux communes (p. 141). — Précède les cent cinquante-et-un ecclésiastiques venant se joindre au tiers-état (p. 149). — Demande que la réponse du Roi à l'adresse rédigée par Mirabeau au sujet du renvoi des troupes soit discutée dans les bureaux (p. 220), — que l'on s'occupe d'un projet de règlement pour le rétablissement de l'ordre et que l'on autorise la formation des milices bourgeoises (p. 253), (p. 266). — S'oppose à l'adoption provisoire du règlement (p. 298). — Demande, pour l'abrogation des lois anciennes, les deux tiers des voix et pour l'abrogation des lois nouvelles, la majorité simple (p. 298). — Demande une déclaration des droits et des devoirs (p. 342), — l'abolition du droit de chasse (p. 346), — une clause portant qu'on ne pourra tuer le gibier qu'avec des *armes innocentes* (p. 358.) — Proteste contre la proposition d'Alexandre de Lameth, relative aux biens du clergé (p. 370). — Parle sur l'article premier du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 505), (p. 507).
- LUCAS**, recteur de Mithy, député du clergé du diocèse de Tréguier. Répond à l'appel du clergé (t. VIII, p. 123).
- LUCAS DE BOURGEREL**, député des communes de la sénéchaussée de Vannes, Auray et Rhuix. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LUDIÈRE**, député des communes de la sénéchaussée de Tulle en Limousin. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- LUSIGNAN** (Marquis de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Condom. Fait part des nouveaux pouvoirs qu'ils a reçus de ses commettants et de l'approbation qu'ils donnent à son adhésion aux décrets (t. VIII, p. 356).
- LUXEMBOURG** (Duc de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Poitiers. Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (t. VIII, p. 44). — Nommé commissaire pour le projet de règlement de police intérieure (*ibid.*) — Rappelle le vœu de contribuer également à toutes les impositions, exprimé dans les cahiers de la noblesse et manifeste le désir de voir la paix régner entre les ordres (p. 46). — Nommé président (p. 87). — Son discours au Roi à la tête d'une députation (p. 140). — Son discours lors de la réunion de la majorité de la noblesse (p. 168 et suiv.). — Démissionnaire, remplacé par Irland de Basoches (p. 507).

**LUXNES** (duc de), député de la noblesse du bailliage de Touraine. Appuie l'observation de Clermont-Tonnerre relative à l'envoi d'un arrêté pris par le parlement de Paris (t. VIII, p. 244).

### M

**MACHAULT** (De), évêque d'Amiens, député du bailliage d'Amiens. Parle sur la déclaration des droits (t. VIII, p. 483).

**MADIER DE MONTJAU**, député des communes de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Combat les motions de Périsset du Luc et de Bergasse-Lazroule concernant les limites à donner aux discussions (p. 482). — Parle sur le projet de déclaration des droits du 6<sup>e</sup> bureau (p. 484).

**MAGALLON** (Comte de), député de Saint-Domingue. Est admis provisoirement (t. VIII, p. 81). — Répond à l'appel général (p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

**MAILLOT**, député du bailliage de Toul et Vic. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur la déclaration des droits (p. 475); — sur l'arrestation de François de Neufchâteau (p. 485).

**MAILLY** fils (DE). Parle au nom d'une députation envoyée par des citoyens de Paris à l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 160).

**MALÈS**, député des communes de la sénéchaussée de Tulle, en Limousin. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**MALIDE** (DE), évêque de Montpellier, député de la sénéchaussée de Montpellier. Annonce aux communes que le clergé nommera incessamment des commissaires, qui, avec ceux nommés par la noblesse et les communes, trancheront la question de la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 30). — Appuie la proposition d'établir des milices bourgeoises dans toute la France (p. 248). — Se déclare prêt à tous les sacrifices (p. 348).

**MALOUET**, intendant de la marine à Toulon, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Demande que l'Assemblée des communes se constitue et qu'elle envoie des députés aux deux premiers ordres au sujet de la vérification des pouvoirs (t. VIII, p. 28); — renouvelle cette motion (p. 29 et suiv.). — Propose que l'Assemblée, ne pouvant pas délibérer comme chambre constituée, se forme en grand comité (p. 34), — qu'elle adresse au Roi une déclaration tendant à amener le clergé et la noblesse à se réunir à elle (p. 37). — Demande qu'on fasse retirer le public (p. 55). — Fait une motion concernant la délibération par ordre ou par tête (p. 63); — la renouvelle (*ibid.*). — Appuie la motion de Populus, tendant à sommer le clergé de se réunir aux communes (p. 75). — Parle sur le règlement provisoire (p. 77). — Fait une motion contre la conversion des États généraux en Assemblée nationale (p. 79 et suiv.); — la soutient (p. 81); — la retire (*ibid.*). — Propose un projet d'adresse au Roi (p. 87). — La validation de son élection est ajournée, pour cause de nomination par acclamation (p. 105). — Combat les motions relatives à la constitution de l'Assemblée (p. 118 et suiv.). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 187). — Validation de son élection (p. 219). — Amende la proclamation de Lally-Tollendal (p. 265 et suiv.). — Qualifie de dangereuse toute déclaration des droits (p. 322 et suiv.), (p. 335). — Demande qu'il soit établi par les Assemblées provinciales et municipales dans toutes les villes et bourgs du

royaume et dans chaque paroisse des grandes villes, des bureaux de secours et de travail, correspondant à un bureau de répartition qui sera formé dans la capitale de chaque province (p. 339). — Propose de régler la manière dont le gibier sera détruit (p. 558). — Demande que l'Assemblée nationale déclare que les lois seront exécutées; que les officiers donneront main-forte et que le Roi continuera la levée des impôts (p. 373). — Parle sur la déclaration des droits, (p. 471). — Propose un amendement à l'article 1<sup>er</sup> du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 507). — Parle pour la sanction royale (p. 535 et suiv.), — pour les deux chambres (p. 590 et suiv.). — Soutient que les arrêtés du 4 août ne seront exécutoires que quand ils auront été développés (p. 640).

**MANDATS IMPÉRATIFS**. Lecture d'une déclaration du comte de Lally-Tollendal jointe à ses pouvoirs (C. 26 juin 1789, t. VIII, p. 158); — observations de Fréteau et de Target (*ibid.*); — Lally-Tollendal persiste à se considérer comme lié, par son mandat, au vote par ordre (*ibid.*); — déclaration du comte de Clermont-Tonnerre dans le même sens (*ibid.*, p. 159). — Motion de Talleyrand-Périgord tendant à annuler radicalement, par rapport à l'Assemblée, tous les mandats impératifs (7 juillet, p. 200 et suiv.); — discussion : cardinal de La Rochefoucauld, Gauthier de Biauzat (*ibid.*, p. 203); — Lally-Tollendal, plusieurs membres des trois ordres, Barrère, abbé Sieyès (*ibid.*, p. 204 et suiv.); — Le Franc de Pompignan, président, abbé Sieyès, plusieurs membres, comte de Mirabeau, abbé Sieyès, Champion de Cicé, de Clermont-Tonnerre, de Clermont-Lodève, comte de Mirabeau, (8 juillet, p. 207); — l'Assemblée, considérant que son activité ne peut être suspendue, ni la force de ses décrets affaiblie par des protestations ou par l'absence de quelques représentants, décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer (*ibid.*, p. 208). — Arguments de Salle en faveur du mandat impératif (1<sup>er</sup> septembre, p. 533). — Arguments contre, de Pétion (5 septembre, p. 582), — du duc de La Rochefoucauld (*ibid.*, p. 585 et suiv.).

**MANHIAVAL**, député des communes de la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**MARANDAT D'OLIVEAU**, député du bailliage de Nivernais et Donzinois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Objecte que le pouvoir de la nation existait avant celui du Roi (p. 638).

**MARCHAIS**, député des communes du bailliage d'Angoulême. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 138).

**MARGONNE**, député des communes du bailliage du Perche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**MARGUERITES** (Tessier, baron de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes. Demande, au nom des représentants de diverses sénéchaussées du Languedoc, l'établissement de nouveaux États en une forme libre, élective et représentative (t. VIII, p. 348). — Lit une lettre signée par des gentilshommes bretons, par des officiers d'artillerie et de génie et par un commandant de la marine, dans laquelle ils se plaignent du soupçon d'avoir formé un complot contre le port de Brest (p. 450). — Parle sur la déclaration des droits (p. 483). — Fait un rapport tendant à la commutation de peine de condamnés pour émeute dans la ville de Bagnols (p. 507 et suiv.). — Propose de nommer un comité d'agriculture et de commerce (p. 548).

**MARIE DE LA FORGE**, député des communes du bailliage d'Auxerre. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**MAROLLES**, curé de Saint-Jean de Saint-Quentin, député du clergé du bailliage de Saint-Quentin. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 108); — motive sa conduite (*ibid.*).

- MARQUIS**, député des communes du bailliage de Bar-le-Duc en Barrois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MARTIN, d'AUCH**, député des communes de la sénéchaussée de Castelnaudary. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume avec le qualificatif d'*opposant* (p. 138); — en expose les raisons (p. 139).
- MARTINEAU**, député des communes de la ville de Paris. Propose d'accepter simplement l'ouverture des commissaires du Roi (t. VIII, p. 86). — Répond à l'appel général (p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que les milices bourgeoises soient établies dans toute la France (p. 248). — Appuie la motion de Pison du Galland concernant les députations (p. 315). — Parle sur la déclaration des droits (p. 464), (p. 465), (p. 474).
- MASENOD (DE)**, député des seigneurs de fiefs de Provence. Forme opposition à l'admission des députés de la noblesse de cette province (t. VIII, p. 41).
- MASSIES**, curé de Sergy, député du clergé du bailliage de Senlis. S'oppose à ce que le clergé se retire dans une chambre séparée pour délibérer sur la question de savoir s'il donnera ses biens pour gage de l'emprunt (t. VIII, p. 375).
- MATHIAS**, curé d'Eglise-Neuve, député du clergé de la sénéchaussée de Riom. Fait des rapports au nom du comité de vérification (t. VIII, p. 178), (p. 183 et suiv.). — Fait l'abandon de ses bénéfices (p. 349).
- MATHIEU DE RONDEVILLE**, député des communes du bailliage de Metz. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Répond à l'appel général (p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MAUJEAN**, député de la ville de Metz. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Son élection est contestée (t. VIII, p. 103 et suiv.); — lit un mémoire en sa faveur (p. 104). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MAUPÉTIÉ**, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MAURIET DE FLORY**, député des communes de la sénéchaussée de Mont-de-Marsan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MAURY (Abbé)**, prieur de Lyons, député du clergé du bailliage de Péronne. Parle contre la réunion des ordres (t. VIII, p. 87). — Écrit au président de l'Assemblée nationale au sujet de son arrestation dans Péronne (p. 280); — sa mise en liberté est ordonnée (*ibid.*). — Parle contre la confusion du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif (p. 481). — Demande que l'on définisse le crime de lèse-nation (p. 511), — que l'on se contente de présenter le vœu de ses commettants (p. 551). — Parle pour la sanction royale (p. 552 et suiv.), — contre l'arrêté de la ville de Rennes, relatif au *veto* (p. 606), (p. 607). — Propose de surseoir aux réformes à établir dans la procédure criminelle, demandées par la commune de Paris (p. 608). — Propose de fixer à quatre ans la durée de la législature (p. 616 et suiv.); — pose la question (p. 619). — Soutient qu'avant de soumettre à la sanction royale les décrets du 4 août, il faut les compléter (*ibid.*), (p. 639).
- MAYER**, député des communes du bailliage de Sarreguemines. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MAZURIÉ DE PENNANECH**, député des communes de la sénéchaussée de Morlaix et Lannion. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MELLINET**, membre d'une députation de la ville de Nantes. Transmet au président de l'Assemblée nationale une adresse d'adhésion de cette ville (t. VIII, p. 203 et suiv.).
- MELON**, député des communes de la sénéchaussée de Tulle en Limousin. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MÉNARD DE LA GROYE**, député des communes de la sénéchaussée du Maine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MENOU (Baron de)**, député de la noblesse du bailliage de Touraine. Sa motion tendant à supprimer tous les impôts et à les remplacer provisoirement par une contribution volontaire (t. VIII, p. 490). — Parle sur l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution (p. 506).
- MENC DE CHOMORCEAU**, député des communes du bailliage de Sens et Villeneuve-le Roi. Membre de la Commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Adjoint au doyen (p. 62). — Répond à l'appel général (p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MERCIER-TERREFORT**, député-suppléant de la sénéchaussée de Bordeaux. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- MÉRIGEUX**, député des communes du bailliage de Béziers. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MERLE**, député des communes du bailliage de Mâcon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MERLIN**, député des communes du bailliage de Douai et Orchies. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Fait un rapport au comité des droits féodaux sur l'objet et l'ordre du travail, dont il est chargé (p. 574 et suiv.).
- MESTRE**, député des communes de la sénéchaussée de Libourne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MEUNIER-DU-BREUIL**, député des communes du bailliage de Mantes et Meulan. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- MEURINNE**, député des communes de Clermont-en-Beauvoisis. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MEVOLHON**, député des communes de la sénéchaussée de Forcalquier, Sisteron, Digne et Barcelonnette. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MEYER**, député des communes des villes impériales d'Alsace. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MEYFRUND**, député des communes de la sénéchaussée de Toulon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MEYNIÉL**, député des communes de la sénéchaussée de Condom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MEYNIER DE SALINELLES**, député des communes de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MICHELON**, député des communes de la sénéchaussée de Moulins. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MILLANOIS**, député des communes de la ville de Lyon. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 62), (p. 78). —

Répond à l'appel général (p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**MILLET DE BELISLE**, député des communes de la sénéchaussée d'Agen. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 441).

**MILLET DE LA MAMBRE**, député des communes du bailliage de Sedan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**MILLON DE MONTHERLANT**, député des communes du bailliage de Beauvais. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 128). — Fait une motion tendant au rappel de Necker (p. 242).

**MILSCENT**, député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 44). — Appuie la motion de communiquer directement avec le Roi (p. 64). — Répond à l'appel général (p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**MIRABEAU** (comte de), député de la sénéchaussée d'Aix. Combat la motion de Malouet tendant à envoyer des députés aux deux premiers ordres au sujet de la vérification des pouvoirs (t. VIII, p. 28); — repousse de nouveau une semblable motion du même membre (p. 30). — Parle contre les prétentions de la noblesse de se constituer en chambre sans le consentement des deux autres ordres (p. 36). — Est d'avis de négocier avec le clergé, mais non avec la noblesse (p. 42 et suiv.). — Relève les expressions de *sincère attachement* contenues dans la lettre du marquis de Brézé du 23 mai 1789, adressée au doyen des communes (p. 45). — Demande la nomination d'une commission pour la rédaction d'un règlement de police intérieure (p. 48). — Dédaigne son titre de comte (*ibid.*) — Propose de demander au clergé et à la noblesse une réponse définitive au sujet de la réunion des trois ordres (p. 54). — Pose des conditions pour la reprise des conférences (p. 58 et suiv.). — Nommé adjoint au doyen (p. 62). Propose un amendement à la motion de communiquer directement avec le Roi (p. 64). — Combat la proposition des commissaires du Roi (*ibid.* p. 70 et suiv.) — Demande la discussion immédiate sur le projet des commissaires-conciliateurs (p. 84). — Parle contre l'adresse au Roi proposée par Regnaud (p. 85). — Fait l'éloge du genevois du Roveray (p. 88 et suiv.). — Répond à l'appel général (p. 89). Demande que les communes se constituent en *Assemblée des représentants du peuple* (p. 109 et suiv.); — défend sa motion (p. 118), (p. 123 et suiv.). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Proteste contre l'ordre donné par le Roi aux États-généraux de se séparer (p. 146); — répond au marquis de Brézé répétant l'injonction royale (*ibid.*); — propose de déclarer inviolable la personne des députés (p. 147). — Parle contre le ministre de la guerre (p. 149). — Demande qu'on n'admette une députation de la noblesse que sous le titre de *députés présumés de la partie non réunie de la noblesse* (p. 159). — Propose un projet d'adresse de l'Assemblée nationale à ses commettants (p. 165 et suiv.), — un projet d'adresse à la ville de Paris au sujet des troubles causés par l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 176). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 186 et suiv.), (p. 187). — sur le projet du comité des subsistances (p. 197), (p. 198). — Appuie l'opinion de Siéyès sur le mandat impératif (p. 207). — Demande que les troupes soient éloignées de Paris et de Versailles et qu'on leur substitue des gardes bourgeoises (p. 208 et suiv.). — Rédige une adresse au Roi pour le renvoi des troupes (p. 212 et suiv.); — attaque la réponse du Roi (p. 220). — Expose l'opinion de son bureau sur la formation d'un comité des finances (p. 221). — Propose un amendement au projet d'adresse au Roi, présenté le 15 juillet 1789 par le marquis de Sillery (p. 235); — exhorte une députation envoyée au Roi (p. 236); — blâme les applaudissements que l'annonce de l'arrivée du Roi a provoqués (*ibid.*); — appuie la motion de Barnave tendant au renvoi des ministres (p. 237), (p. 242 et suiv.), (p. 243 et suiv.). — Demande que les adminis-

trateurs de la caisse d'escompte soient invités à donner des renseignements sur cette caisse (p. 252). — Combat le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 264). — Parle contre la violation du secret des lettres (p. 274 et suiv.), — pour le système de la majorité simple (p. 297 et suiv.), (p. 299 et suiv.), — contre les ordres donnés par la municipalité de Paris pour mettre Bésenval en liberté (p. 311), — contre la motion tendant à ne plus recevoir de députations et à défendre aux députations de remplir leurs devoirs de citoyens dans leurs districts (p. 315). — S'oppose à ce que l'Assemblée nationale délivre des passe-ports (p. 333). — Demande l'ajournement de la discussion sur la question des droits honorifiques (p. 356), — le renvoi de l'affaire La Vauguion au pouvoir exécutif (p. 357). — Combat un article de loi relatif à la destruction des capitaineries et consacrant un privilège en faveur du Roi (p. 359). — Est d'avis que les députés ne peuvent voter d'emprunt qu'après en avoir demandé l'autorisation à leurs commettants et qu'en attendant, pour subvenir aux besoins de l'Etat, il faut donner l'exemple des contributions volontaires (p. 364); — propose de cautionner sur la fortune particulière des députés l'emprunt de 30 millions (p. 368 et suiv.); — refuse de le voter sans un état des dettes (p. 374 et suiv.). — Demande qu'on ne s'occupe qu'après la constitution des lois à faire contre les émeutes (p. 377). — Parle contre les dîmes (p. 385 et suiv.). — Demande l'ajournement de la question relative au droit d'aînesse (p. 399). — Combat la subordination des forces militaires aux forces civiles (p. 433 et suiv.). — Fait un rapport sur la déclaration des droits de l'homme (p. 438 et suiv.); — le défend (p. 453 et suiv.), (p. 454 et suiv.). — Sa motion tendant à ranimer le crédit national (p. 460 et suiv.). — Parle sur la déclaration des droits (p. 471), (p. 472), (p. 473), (p. 476). — Répond à l'abbé Maury se plaignant de la confusion du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif (p. 481). — Parle sur la déclaration des droits (p. 483), — sur l'affaire du procureur du Roi de Falaise (p. 486), pour l'emprunt de 80 millions (p. 498 et suiv.), (p. 499). — Appuie la motion de Robespierre concernant le règlement (p. 506). — Parle sur le premier article du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506). — Demande que l'on traite la question de la permanence (p. 509). — S'oppose à ce que le vote sur la sanction ait lieu, en représentant son mandat avec deux colonnes nominales par oui et par non (*ibid.* p. 510). — Appuie l'ajournement de la discussion sur la sanction royale, demandé par Rabaud de Saint-Etienne (p. 535). — Parle sur cette sanction (p. 537 et suiv.). — Demande qu'on pose d'abord la question de permanence (p. 603); — soutient que la permanence implique l'unité de corps législatif (p. 604). — Demande que l'arrêt de la ville de Rennes, relatif au *veto*, et envoyé à l'Assemblée, soit retourné à ses auteurs (p. 606 et suiv.). — S'oppose à la lecture du mémoire de Necker relatif à la sanction royale (p. 609); — pose quatre questions au sujet de cette sanction (p. 610); — reconnaît qu'elle est nécessaire (*ibid.*); — présente plusieurs amendements (p. 611); — demande que l'on ne dise pas qu'elle s'applique aux lois, mais aux actes du pouvoir législatif (*ibid.*); — appuie l'amendement du comte de Virieu relatif à la durée de la législature (p. 618). — Demande qu'on ne tranche pas la question relative à la durée du *veto* suspensif, avant que les arrêtés du 4 août soient sanctionnés (p. 636 et suiv.), (p. 639 et suiv.). — Demande l'ajournement de la question relative aux droits de la maison régnante en Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 642); — propose de décréter que nul ne pourra exercer la régence s'il n'est né en France (p. 643); — demande la division de la motion concernant la maison d'Espagne (*ibid.* p. suiv.)

**MIRABEAU** (Vicomte de), député de la noblesse du Haut-Limousin. Demande la nomination d'un comité chargé de recevoir l'abandon volontaire des grâces accumulées sur les mêmes têtes et de faire un examen scrupuleux des pensions et traitements (t. VIII, p. 270 et suiv.); — commence par faire lui-même la remise d'une pension de deux mille livres (p. 371); — réclame le paiement des murs de clôture de la ville de Paris,

- faits par des Limousins (p. 373). — Parle pour la gratuité de la justice (p. 395), — sur le projet de déclaration des droits (p. 452), (p. 457), (p. 462), (p. 476). — Demande un vote de confiance pour Necker au sujet de l'emprunt de quatre-vingt millions (p. 497 et suiv.). — Fait une motion relative à l'ordre des places dans la salle des séances (p. 554). — Parle contre la permanence et contre le Sénat (p. 573).
- MOLLIEN**, député des communes du bailliage de Rouen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MONCORPS** (Comte de), député de la noblesse du bailliage d'Auxerre. Remet ses pouvoirs avec des réserves (t. VIII, p. 172).
- MONNERON** Painé, député des communes de la sénéchaussée d'Annonay. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MONSSINAT**, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- MONTAGUT-BARRAU** (Baron de), député de la noblesse du Comminges et Nebouzan. Remet ses pouvoirs avec des réserves (t. VIII, p. 172).
- MONTAUDON**, député des communes de la sénéchaussée de Limoges. Répond à l'appel nominal (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MONTBOISSIER** (Comte de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Clermont en Auvergne. Président provisoire (t. VIII, p. 27). — Demande que l'on statue sur le remboursement du prix des capitaineries (p. 359), — que les députés de chaque généralité soient autorisés à se réunir et à préparer ainsi les éléments des assemblées secondaires (p. 436).
- MONTESQUIOU** (Abbé de), député du clergé de la ville de Paris. Promoteur de l'ordre du clergé (t. VIII, p. 152). — Prend l'engagement de défendre les principes et les droits de la nation (p. 242). — Demande que les membres des cours souveraines ne puissent pas être soustraits à l'exécution des ordonnances du royaume (p. 277). — Secrétaire (p. 337). — Défend les biens du clergé (p. 389 et suiv.). — Propose de demander au parlement de Rouen les motifs des poursuites exercées contre le procureur du roi de Falaise (p. 43). — S'explique sur la demande qu'il a faite de l'état des biens de l'Eglise (p. 638).
- MONTESQUIOU-FEZENZAC** (Marquis de), député de la noblesse de la ville de Paris. Sa motion concernant la députation de Saint-Domingue (t. VIII, p. 187). — Parle contre l'arrestation de l'abbé Maury à Péronne (p. 280).
- MONTFORT** (Bertrand de). Voir *Bertrand de Montfort*.
- MONTLOSIER** (De), député suppléant de la sénéchaussée de Riom. Lit un mémoire tendant à l'abolition du commerce exclusif des grains par les négociants français (t. VIII, p. 528).
- MONTMORENCY** (Comte Mathieu de), député de la noblesse du bailliage de Montfort-l'Amaury. Appuie le projet de proclamation de Lally-Tollendal (t. VIII, p. 266). — Parle pour la validation de l'élection du cardinal de Rohan (p. 268). — Demande que la Constitution soit précédée d'une déclaration des droits de l'homme (p. 320). — Lit l'arrêté pris dans la séance du 4 août, libellé par le comité de rédaction (p. 352); — demande que l'on se contente de délibérer sur la forme (p. 354). — Est d'avis qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la question des droits honorifiques (p. 356). — Demande que le comité de Constitution soit invité à présenter incessamment son travail (p. 436). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 450). — Parle sur la déclaration des droits (p. 488). — Présente un article concernant la révision de la Constitution (p. 489). — Parle pour la permanence et contre le renouvellement partiel et les deux Chambres (p. 584 et suiv.).
- MONTMORIN** (Comte de), ministre des affaires étrangères. Son renvoi annoncé (t. VIII, p. 223). — Ecrit au président de l'Assemblée nationale en lui transmettant deux lettres du duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, protestant des bonnes dispositions de son pays envers la France (p. 287 et suiv.), (p. 342).
- MONTPELLIER**. Adresses d'adhésion de citoyens de cette ville aux décrets de l'Assemblée nationale (13 juillet 1789, t. VIII, p. 223), (28 juillet, p. 291).
- MOREAU**, député des communes du bailliage de Touraine. Demande la suppression du spectacle donné, pendant l'été, par ordre du Roi, en faveur des Etats (t. VIII, p. 47). — Répond à l'appel général (p. 98). Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MOREL**, député des communes du bailliage de Chaumont en Bassigny. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MORIN**, député des communes de la sénéchaussée de Carcassonne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MORTEMART** (Duc de), député de la noblesse du bailliage de Sens. Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (t. VIII, p. 44). — Nommé commissaire pour le projet de règlement de police intérieure (*ibid.*) — Parle sur la question relative à la majorité simple des suffrages (p. 299), — sur le projet d'arrêté du 4 août 1789 (p. 354), — sur la plainte du procureur du Roi de Falaise (p. 433). — Demande que l'on publie les articles votés le 4 août, après les avoir soumis à la sanction royale (p. 619). — S'oppose à ce que l'on décrète l'inviolabilité de la personne de l'héritier présomptif (p. 642). — Parle du traité d'Utrecht à propos des droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 643).
- MORTIER**, député des communes du Cambésis. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91).
- MOUGEOTTE DES VIGNES**, député des communes du bailliage de Chaumont en Bassigny. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MOUGINS DE ROQUEFORT**, curé de Grasse, député du clergé de la sénéchaussée de Draguignan. Répond à l'appel des communes (t. VIII, p. 109). — motive sa conduite (*ibid.*). — Sa motion en faveur d'une députation de citoyennes de la ville de Paris (p. 592).
- MOUGINS DE ROQUEFORT**, député des communes de la sénéchaussée de Draguignan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Applaudit au discours de son frère l'abbé, en faveur de la réunion des ordres (t. VIII, p. 109). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Appuie le projet d'arrêté proposé par le comité des rapports (p. 336). — Parle sur le projet de déclaration des droits (p. 463), (p. 464).
- MOUJIER**, secrétaire des Etats du Dauphiné, député du Dauphiné. Combat la motion de Malouet, tendant à envoyer des députés aux deux premiers ordres au sujet de la vérification des pouvoirs (t. VIII, p. 28 et suiv.). — Propose de permettre aux membres qui le voudraient d'aller individuellement engager le clergé et la noblesse à se réunir aux communes (p. 30), — de nommer, pour huit jours, un membre dans chaque gouvernement, à l'effet de se réunir avec le doyen pour mettre de l'ordre dans les conférences (p. 35); — est nommé membre de cette commission (*ibid.*). — Nommé commissaire pour les conférences (p. 44); — Combat la motion de Mirabeau relative au règlement de police intérieure (p. 48); — Rend compte des conférences (p. 49). — Répond à l'appel général (p. 95). — Propose aux communes de se constituer en *Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation*, agissant en l'ab-

- sence de la mineure partie (p. 109); — défend sa motion (p. 123). — Rappelle à l'Assemblée ses arrêtés concernant les motifs de sa conduite avant sa réunion, les grains et les subsistances et les contestations sur les élections (p. 135). — Sa motion tendant à lier les représentants de la nation par un serment solennel (p. 138); — signe le serment du Jeu de Paume (*ibid.*); — présente un amendement au projet d'adresse au Roi proposé par Le Chapelier (p. 140). — Demande que l'Assemblée affirme son droit d'avoir la police du lieu de ses séances (p. 149). — Appuie la motion de Fréteau relative à l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 176). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 186). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Dominique (p. 187), (p. 190). — sur la question des subsistances (198). — Fait un rapport sur la distribution des matières constitutionnelles (p. 214 et suiv.). — Sa motion tendant au rappel de Necker et des autres ministres (p. 223 et suiv.). — Parle sur la formation d'un comité chargé d'un plan de Constitution (p. 231). — Rend compte de la mission remplie par la députation envoyée à Paris (p. 238 et suiv.). — Combat la confusion des pouvoirs exécutif et législatif (p. 242), (p. 243). — Appuie le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 264). — Parle contre l'arrestation de l'abbé Maury à Péronne (p. 280). — Présente, au nom du comité de Constitution, un projet contenant les premiers articles de la Constitution (p. 285 et suiv.). — Blâme les arrestations opérées par les villes et les particuliers (p. 311). — S'oppose à ce que la durée des discours soit limitée à cinq minutes (p. 332). — Parle pour la déclaration des droits de l'homme (p. 335). — contre l'abolition des redevances et prestations pécuniaires (p. 355 et suiv.). — Appuie l'avis de Pétion concernant l'emprunt de trente millions (p. 375). — Demande que les lois contre les émeutes ne soient faites qu'après la Constitution (p. 377). — Ses *considérations sur les gouvernements et principalement celui qui convient à la France* (p. 407 et suiv.). — Présente un amendement aux trois premiers articles de la déclaration des droits (p. 463); — demande une rédaction plus précise de l'article 6 (p. 465), (p. 466); — présente un amendement aux articles 15 et 16 (p. 488 et suiv.). — Demande que l'on consolide avant tout le corps législatif (p. 492). — Dépose, au nom du comité de Constitution, un projet relatif au gouvernement monarchique (p. 504); — répond à une objection de Grégoire (p. 504); — défend le premier article du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506). — Parle pour la sanction (p. 510). — pour la motion de Clermont-Tonnerre relative aux troubles du Palais-Royal (p. 513). — Fait un rapport sur les parties du projet du chapitre deuxième de la Constitution, relatives aux principes du gouvernement français, aux formes des élections, à la formation du Sénat et à la formation des lois (p. 522 et suiv.); — expose les motifs de divers articles du plan de corps législatif et principalement de ceux relatifs à la sanction royale (p. 554 et suiv.); — défend le *velo* (p. 585 et suiv.). — S'oppose à la lecture du mémoire de Necker sur la sanction royale (p. 610); — soutient que le Roi n'a pas de consentement à donner à la Constitution (p. 611).
- MOUTIER**, député des communes du bailliage de Sezanne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- MOYOT**, député des communes de la sénéchaussée de Brest. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- MUGUET DE NANTHOU**, député des communes du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- N**
- NAIRAC**, député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). —
- Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 189). — sur l'approvisionnement de cette colonie (p. 534).
- NAU DE BELLISLE**, député des communes de la sénéchaussée de Castelmoron-d'Albret. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- NAURISSART**, député des communes de la sénéchaussée de Limoges. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- NECKER**, directeur général des finances. Son discours à l'ouverture des Etats généraux (t. VIII, p. 5 et suiv.). Propose différents moyens pour parvenir à la vérification des pouvoirs (p. 67 et suiv.). — Sa lettre à l'Assemblée nationale pour la remercier des marques d'estime qu'il en a reçues (p. 151 et suiv.). — Son mémoire sur l'état des subsistances du royaume (p. 191 et suiv.). — Son renvoi annoncé à l'Assemblée nationale (p. 223). — Lettres du Roi et de l'Assemblée pour lui annoncer son rappel (p. 245). — Sa réponse (p. 278). — Se présente à la barre de l'Assemblée pour lui offrir l'hommage de son respect et de sa reconnaissance (p. 305). — Son discours à l'hôtel de ville, à propos de l'arrestation du baron de Bénéval (p. 308 et suiv.). — Expose devant l'Assemblée nationale la situation financière du pays et démontre la nécessité d'un emprunt de trente millions (p. 361 et suiv.); — écrit au sujet de cet emprunt au président (p. 473). — Son mémoire concernant un emprunt de quatre-vingts millions et l'impôt sur le sel (p. 493 et suiv.). — Ecrit au président de l'Assemblée en lui présentant un rapport fait en conseil du Roi sur la sanction royale (p. 609); — texte de ce document (p. 612 et suiv.).
- NEUVILLE (de)**, député des communes de la sénéchaussée de Saint-Brieuc. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- NICODÈME**, député des communes de la ville de Valenciennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- NICOLAÏ (de)**, premier président de la chambre des comptes. Présente à l'Assemblée nationale l'hommage des sentiments de sa compagnie (t. VIII, p. 262 et suiv.).
- NIOCHE**, député des communes du bailliage de Touraine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- NOAILLES (vicomte de)**, député de la noblesse du bailliage de Nemours. Rend compte des troubles de Paris pendant la journée du 14 juillet 1789 (t. VIII, p. 233). — S'oppose à ce que le président délivre des passe-ports (p. 333). — Demande que les impôts soient payés par chacun dans la proportion de ses revenus, que toutes les charges publiques soient également supportées par tous, etc. (p. 344 et suiv.). — Se déclare prêt à voter tout ce qui peut être utile au bien de l'Etat (p. 371). — Amende le projet d'emprunt de 30 millions (p. 376). — Demande que l'on ajourne la formule du serment des troupes (p. 378). — qu'il soit formé un comité militaire (p. 433). — que l'on s'occupe avant tout de la réforme des corps judiciaires, de l'organisation des municipalités, de l'établissement des assemblées électives des assemblées provinciales, etc. (p. 492 et suiv.). — Parle sur l'article 1er du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 508 et suiv.).
- NOBLESSE (Assemblée de la)**. Président provisoire : comte de Montboissier (6 mai 1789, t. VIII, p. 27); — secrétaire : Le Carpentier de Chaillouet (*ibid.*). — Motions relatives à la vérification des pouvoirs (*ibid.* et p. suiv.); — le vicomte de Castellane, le duc de Liancourt et le marquis de Lafayette appuient l'avis d'attribuer cette vérification aux commissaires des trois ordres (*ibid.* p. 28); — rejet (*ibid.*); — nomination de douze commissaires vérificateurs (*ibid.*); —

délibération : comte d'Antraigues (11 mai, p. 32 et suiv.). — Dissidents du Dauphiné (*ibid.*, p. 34). — Nomination de commissaires pour se concerter avec les deux autres ordres (12 mai, p. 34). — Nomination d'une commission de douze membres pour assister au service de Louis XV (*ibid.*). — Communication faite par le baron de Batz du refus du comte d'Artois d'accepter le mandat de député (14 mai, p. 37); — la Chambre arrête que, n'étant pas officiellement avisée, il n'y a pas lieu à délibérer (*ibid.*); — lettre du comte d'Artois (15 mai, p. 38); — arrêté pris par la Chambre (*ibid.*); — réponse du prince (*ibid.*). — Protestation de la noblesse de l'Artois entrant aux Etats contre l'élection faite dans les bailliages par toute la noblesse de cette province (16 mai, p. 41). — Annulation de l'élection de la ville de Metz (*ibid.*). — Opposition formée par de Sabran, de Masenod et de Sade, députés des seigneurs de fiefs de Provence, à l'admission des députés de la noblesse de cette province (18 mai, p. 41). — Nomination de commissaires chargés de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (19 mai, p. 43 et suiv.). — Nomination de sept commissaires pour travailler à un projet de règlement de police intérieure (20 mai, p. 44). — Le président (de Montboissier) est autorisé à demander au Roi une nouvelle convocation pour Metz (22 mai p. 44). — Proposition de d'Antraigues tendant à annoncer au tiers-état la renonciation de la noblesse à ses privilèges pécuniaires (22 mai, p. 44); arrêté qui charge les commissaires de la noblesse d'annoncer à ceux du tiers-état qu'elle est résolue d'arrêter cette renonciation, après que chaque ordre aura pu établir les principes constitutionnels sur une base solide (*ibid.*). — Rapport fait par de Bouthillier et d'Antraigues sur les conférences (26 mai, p. 49); — arrêté conservant la vérification séparée des pouvoirs pour la tenue actuelle des Etats-généraux et réservant l'avenir (*ibid.*). — Motion de Bouthillier tendant à faire déclarer constitutionnels la division des ordres et leurs *velo* respectifs (28 mai, p. 52); — discussion : comte d'Antraigues, Cazalès (*ibid.* et p. suiv.); — adoption (*ibid.*, p. 54); — communication d'une lettre du Roi recommandant de nouvelles conférences (*ibid.*). — protestation du comte de Crillon en faveur de la réunion des ordres et du vote par tête (*ibid.*, p. 55); — députation du clergé au sujet de la lettre du Roi (*ibid.*); — décision conforme au désir exprimé par ce dernier (*ibid.*). — Députation envoyée au Roi (29 mai, p. 56); — réponse du Roi (*ibid.*); — Motion de Lally-Tollendal en faveur de la délibération par ordre (*ibid.* et p. suiv.); — proposition du baron d'Allarde de communiquer au clergé l'arrêté relatif à la votation par ordre (*ibid.*, p. 58). — Rapport des commissaires conciliateurs (3 juin, p. 64); — discussion sur la question de savoir s'ils pourront signer le procès-verbal : Clermont-Tonnerre, d'Epréménil (*ibid.*); — adoption de l'affirmative, sous la condition que la qualification de communes ne sera pas donnée au tiers-état (*ibid.*). — Adoption d'une motion du duc de Châtelet relative à la mort du Dauphin (4 juin, p. 66); — rapport des commissaires conciliateurs sur la conférence du 3 juin (*ibid.*); — annulation d'une des deux députations d'Amont (*ibid.*). — Nomination de quatre commissaires, — rédacteurs (5 juin, p. 69); — rapport par de Bouthillier sur la conférence du 4 juin (*ibid.*); — lecture faite par d'Antraigues de la proposition des commissaires du Roi (*ibid.*); — adoption résolue sauf amendements (*ibid.*) — Arrêté y relatif (6 juin, p. 72 et suiv.); — députations du clergé, annonçant l'une l'acceptation des propositions faites par les commissaires du Roi, et l'autre la délibération concernant la cherté des grains (*ibid.*, p. 73); discours du comte de Lally-Tollendal sur le dernier point (*ibid.*); — nouvelles réclamations de d'Epréménil, au sujet du mot *Communes*, appliqué au tiers-état (*ibid.* et p. suiv.). — Examen d'élections contestées et particulièrement de la députation du Dauphiné (8 juin, p. 78). — Contestation y relative, combattue par Lally-Tollendal (9 juin, p. 81); — renvoi aux commissaires-conciliateurs (*ibid.*, p. 83). — Discussion sur le règlement (10 juin, p. 84); — fixation de la durée de la présidence à deux mois (*ibid.*); — limitation du nombre des secrétaires à cinq (*ibid.*). — Députation des communes (12 juin, p. 87);

— nomination d'un président et d'un vice-président (*ibid.*); — envoi d'une députation chargée d'annoncer aux communes qu'une nouvelle délibération aura lieu sur l'invitation adressée à la noblesse (*ibid.*); — discussion : Lally-Tollendal (13 juin, p. 93 et suiv.); — arrêté confirmatif du principe de la vérification des pouvoirs par ordre (*ibid.*, p. 94); — envoi d'une députation à cet effet aux deux autres ordres et au Roi (15 juin, p. 107); — discours de Lally-Tollendal (*ibid.*). — Incident soulevé à propos de la réception faite à la députation par le Roi (16 juin, p. 120); — arrêté pris au sujet de la proposition du clergé, relatif à la cherté des grains (*ibid.*); — envoi d'une députation pour le communiquer aux deux ordres (*ibid.*, p. 121). — Distribution de la Chambre en bureaux pour s'occuper de la Constitution du royaume (17 juin, p. 126 et suiv.); — réponse du Roi à la députation relative à la vérification des pouvoirs (*ibid.*, p. 127); — adresse au Roi à propos de cette réponse (19 juin, p. 133); — protestation de la minorité contre certains passages (*ibid.*). — Députation reçue par le Roi : discours du duc de Luxembourg, président, et réponse du Roi (21 juin, p. 140). — Lecture d'une lettre de la minorité annonçant sa réunion aux communes (24 juin, p. 147 et suiv.); — discours de Lally-Tollendal tendant au même but (*ibid.*, p. 148 et suiv.). — Arrêté relatif à la seconde Déclaration du Roi et aux mandats impératifs (25 juin, p. 152). — Lettre du Roi au président, le duc de Luxembourg, pour engager l'ordre du clergé à se réunir aux deux autres (27 juin, p. 162 et suiv.); — décision prise en conformité de cette lettre, malgré une protestation de 45 membres (*ibid.*, p. 163). — Déclaration de la portion de la noblesse dite *majorité* de la noblesse et qui, après la séance de l'Assemblée nationale, se réunissait dans des comités particuliers (7 juillet, p. 205 et suiv.).

## O

**ORLÉANS** (duc d'), député de la noblesse du bailliage de Crépy en Valois. Proteste contre la persistance de la noblesse à délibérer sur la réunion des ordres et le vote par tête (t. VIII, p. 55). — Nommé président de l'Assemblée nationale (p. 185); — donne sa démission (p. 186). — Fait observer, à propos de la destruction des capitaineries, qu'il faut ajouter capitaineries royales (p. 359), — fait une rectification à ce sujet (*ibid.*)

**ORMESSON** (Le président d'), député de la noblesse de la prévôté de Paris hors les murs. Nommé commissaire pour le projet de règlement de police intérieure (t. VIII, p. 44).

**ODAILLE**, député des communes du bailliage de Beauvais. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

## P

**PACCARD**, député des communes du bailliage de Chalon-sur-Saône. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**PAIN**, député des communes du bailliage de Caen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**PALAIS-ROYAL**. Lettres annonçant des troubles survenus dans ce palais (31 août 1789, t. VIII, p. 512); — détails fournis par Lally-Tollendal (*ibid.* et p. suiv.); — autres détails communiqués par le président La

- Luzerne (*ibid.*, p. 513); — Discussion : Clermont-Tonnerre, Goupil de Préfeln, duc de Liancourt, Dupont, Mounier, Mugnet de Nanthou, Clermont-Tonnerre, Chasset, un membre de la noblesse, Target (*ibid.*); — la Chambre décide qu'il n'y a lieu à délibérer (p. 514).
- PALASNE DE CHAMPEAUX**, député des communes de la sénéchaussée de Saint-Brieuc. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Demande qu'on procède au renouvellement du bureau (p. 62). — Répond à l'appel général (p. 98). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le huitième bureau (p. 103). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PAMPOLONNE** (Abbé de), député-suppléant du clergé de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Remplace Lafont de Savines, évêque de Viviers, député démissionnaire (t. VIII, p. 184).
- PANCKOUCKE**, directeur de journaux. Sollicite l'impression du journal de l'Assemblée nationale comme supplément du *Mercur de France* (t. VIII, p. 45).
- PANECIER** (Comte de), député de la noblesse du Couserans. Dépose une protestation contre l'établissement de l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 180).
- PAPIERS SUSPECTS**. Voir *Lettres*.
- PARDIEU** (Comte de), député de la noblesse du bailliage de Saint-Quentin. Se réunit aux communes (t. VIII, p. 163); — son discours à cette occasion (*ibid.*).
- PARENT**, député-suppléant de la sénéchaussée de Troyes. — Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- PARENT**, orateur d'une députation envoyée par la ville de Chartres. Rend hommage en son nom à l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 261 et suiv.).
- PARENT DE CHASSY**, député des communes du bailliage de Nivernais et Donzinois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PARIS**. Députation de citoyens envoyée à l'Assemblée nationale (C. 26 juin 1789, t. VIII, p. 160 et suiv.). — Députation d'électeurs (6 juillet, p. 198 et suiv.), des six corps du commerce (4 août, p. 341).
- PARISOT**, député des communes de Bar-sur-Seine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PARLEMENT DE PARIS**. Envoie à l'Assemblée nationale, par l'intermédiaire de son président, un arrêté qu'il a pris pour féliciter le Roi d'avoir donné l'ordre d'éloigner les troupes de Paris et de Versailles (16 juillet 1789, t. VIII, p. 244); — désapprouvé par l'Assemblée pour ne l'avoir pas envoyé par une députation (*ibid.*); — lettre écrite à ce sujet par le président de l'Assemblée au président du parlement (17 juillet, p. 246). — Le premier président présente lui-même à l'Assemblée un arrêté du parlement l'autorisant à se retirer par devers elle pour lui exprimer le respect et la reconnaissance de la compagnie (23 juillet, p. 262).
- PASSE-PORTS**. Le comte de Clermont-Tonnerre demande pour son oncle, réfugié chez l'évêque de Bâle, un passe-port signé du président de l'Assemblée nationale (30 août 1789, t. VIII, p. 333); — discussion : vicomte de Noailles, comte de Mirabeau, Laury-Tollendal (*ibid.*); — renvoi au comité des rapports (*ibid.*).
- PAULHIAC DE LA SAUVETAT**, député des communes de la sénéchaussée du Périgord. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PAULTRE DES EPINETTES**, député des communes du bailliage d'Auxerre. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PAYEN**, député des communes de la province d'Artois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PAYEN DE BOISNEUF**, député des communes du bailliage de Touraine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PEGOT**, député des communes du Comminges et Nébouzan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PELAUQUE-BÉRAULT**, député des communes de la sénéchaussée de Condom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PÉLISSIER**, député des communes de la sénéchaussée d'Arles. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PELLERIN**, député des communes de la sénéchaussée de Nantes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur la déclaration des droits (p. 457), (p. 462).
- PELLERIN DE LA BUXIÈRE**, député des communes du bailliage d'Orléans. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PELOUX**, député suppléant de la sénéchaussée de Marseille. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- PENSIONS**. Motion de Bouche tendant à la formation d'un comité chargé de prendre connaissance de toutes les pensions (10 juillet 1789, t. VIII, p. 217 et suiv.); — renvoi aux bureaux (*ibid.*, p. 218).
- PERCHERON**, orateur d'une députation de la ville d'Orléans. Offre à l'Assemblée nationale les respectueux hommages des citoyens de cette ville (t. VIII, p. 316 et suiv.).
- PERDRY**, député des communes de la ville de Valenciennes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- PÉRÉE-DUCHAMEL**, député des communes du bailliage de Coutances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PÉREZ**, député des communes de la sénéchaussée d'Auch. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PÉREZ D'ARTASSEN**, député des communes de la sénéchaussée de Mont-de-Marsan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96).
- PÉREZ DE LAGESSE**, député des communes du pays et juderie de Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestaing. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur les projets de déclaration des droits (p. 458).
- PÉRIER**, député des communes du bailliage de Châteauneuf en Thimerais. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- PÉRIGNY** (Marquis de), député de Saint-Domingue. Est admis provisoirement (t. VIII, p. 81). — Répond à l'appel général (p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- PÉRISSE DU LUC**, député des communes de la ville de Lyon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Fait

- une motion tendant à ce que, dans toute discussion, les six orateurs inscrits pour et les six orateurs inscrits contre puissent se faire entendre (p. 481 et suiv.). — Parle sur la déclaration des droits (p. 487).
- PERMANENCE.** Motion de Duquesnoy tendant à faire décider si l'Assemblée nationale sera permanente ou périodique (14 août 1789, t. VIII, p. 435 et suiv.). — Voir *Comité de Constitution*.
- PERNEL**, député des communes du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PÉRONNE.** Etablissement de la garde bourgeoise dans cette ville (24 juillet 1789, t. VIII, p. 267 et suiv.).
- PERRET DE TRÉGADORET**, député des communes de la sénéchaussée de Ploërmel. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Dépose une adresse d'adhésion de la ville de Ploërmel (p. 181).
- PERRIER**, curé d'Étampes, député du clergé du bailliage d'Étampes. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 153); — sa déclaration à ce sujet (*ibid.*).
- PERRIN DE ROZIÈRES**, député des communes de la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PERVINQUIÈRE**, député des communes de la sénéchaussée de Poitou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PÉTION DE VILLENEUVE**, député des communes du bailliage de Chartres. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Demande la vérification préalable des pouvoirs des députés qui protestent contre l'organisation de l'Assemblée nationale (p. 173). — Exprime l'opinion du vingt et unième bureau sur la question des subsistances (p. 197). — Propose la formation d'un comité de huit membres chargé d'un plan de constitution (p. 231). — Demande que l'Assemblée vote des remerciements à Le Franc de Pompignan, quittant le fauteuil (p. 249), — que l'on organise un jury pour juger les auteurs des troubles (p. 267). — Appuie la motion de Target concernant l'élargissement de Bénévoir (p. 313). — Demande que l'on continue de recevoir les députations (p. 315), — que les noms des orateurs soient inscrits sur deux listes, l'une contenant ceux qui veulent parler *pour*, et l'autre, ceux qui veulent parler *contre* (p. 332). — Secrétaire (p. 337). — Demande qu'un comité soit chargé de surveiller l'emprunt de trente millions (p. 373), — que l'on ajourne la discussion sur la dime (p. 394). — Parle sur la déclaration des droits (p. 454), (p. 458), (p. 475), (p. 483). — Demande que l'on discute sans précipitation les articles relatifs à la monarchie (p. 493). — Est d'avis qu'il ne faut suivre les cahiers que lorsqu'ils sont impératifs (p. 510). — Parle contre le *veto* absolu (p. 537), (p. 581 et suiv.). — Est d'avis de surseoir à la discussion sur la durée de *veto* suspensif jusqu'à ce que le Roi ait sanctionné les arrêtés du 4 août (p. 639).
- PÉTIOT**, député des communes du bailliage de Chalon-sur-Saône. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 138).
- PETIT**, député des communes de la province d'Artois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PETIT-MENGIN**, député des communes du bailliage de Mirecourt. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PEYRUCHAUD**, député des communes de la sénéchaussée de Castelmoron-d'Albert. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- PEZOUS**, député des communes de la sénéchaussée de Castres. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PFLIÉGER**, député des communes du bailliage de Belfort et Huningue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PICQUET**, député des communes de Bourg en Bresse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91).
- PICART DE LA POINTE**, député des communes du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- PICQUET**, député des communes du bailliage de Bourg-en-Bresse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PILASTRE**, député suppléant de la sénéchaussée d'Anjou. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- PINCEPRÉ DE BUIRE**, député des communes du bailliage de Péronne, Roy et Montdidier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PINELLE**, curé de Hilsheim, député du clergé du bailliage de Colmar et Schelestadt. Dénonce les atrocités commises au château de Quincey (t. VIII, p. 276); — sa motion à ce sujet (*ibid.* et p. suiv.).
- PINTEREL DE LOUVERNY**, député des communes du bailliage de Château-Thierry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PISON DU GALAND**, député des communes du Dauphiné. Adjoint au doyen (t. VIII, p. 62), (p. 78). — Secrétaire provisoire (p. 88). — Répond à l'appel général (p. 92). — Propose de se constituer en *Assemblée active et légitime des représentants de la nation française*, de ne pas reconnaître un droit de *veto* et de continuer d'inviter à se joindre aux communes, sans les attendre, les députés du clergé et de la noblesse (p. 122). — Se joint à l'abbé Sieyès, pour reprocher à Camus de ne pas avoir fait imprimer exactement l'arrêté du 17 juin 1789 (p. 134). — Demande que l'on procède immédiatement à la nomination des officiers de la Chambre et à la réduction des cahiers (p. 135). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Est chargé de prendre des informations sur les ordres donnés aux troupes placées à l'extérieur de la salle des séances (p. 149). — Demande que l'on donne acte aux députés de la noblesse des réserves qu'ils ont faites en remettant leurs pouvoirs (p. 173). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 187), (p. 199). — Est d'avis que le plan de la Constitution se fasse par bureaux (p. 231). — Propose que, passé le 8 juillet (1789), il ne soit plus reçu de députations et que les villes, bourgs, municipalités et corporations transmettent leurs vœux par des mémoires (p. 315); — demande que cette transmission ait lieu par l'intermédiaire du comité des rapports (p. 316). — Amende l'article relatif à l'abolition des justices seigneuriales (p. 364), (p. 365). — Propose de former un comité de trente-quatre membres chargé de la liquidation des droits féodaux et des rentes foncières (*ibid.*, p. 400). — Parle sur la déclaration des droits (p. 465), (p. 484), — sur le premier article du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506).
- POCHET**, député des communes de la sénéchaussée d'Aix. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- POIGNOT**, député des communes de la ville de Paris.

- Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- POISSY.** Actes de brigandage commis dans cette ville et dénoncés par le maire (18 juillet 1779, t. VIII, p. 247); — députation chargée d'aller rétablir la tranquillité (18 juillet, p. 248); — compte rendu par Camus (20 juillet, p. 249 et suiv.).
- POIX** (Philippe de Noailles, prince de), député de la noblesse du bailliage d'Amiens et Ham. Demande que les gardes-françaises arrêtés soient jugés selon les lois militaires (t. VIII, p. 176). — Appuie l'amendement de Clermont-Tonnerre relatif à la chasse (p. 359). — S'élève contre la proposition de Gaillon, relative à l'abolition du droit d'aînesse (p. 399).
- PONCET-DELPECH**, député des communes de la sénéchaussée du Quercy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PONCIN**, député des communes du bailliage du Quesnoy. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- PONS DE SOULAGES**, député des communes de la sénéchaussée de Rodez. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- POPULUS**, député des communes du bailliage de Bourg en Bresse. Combat la motion de Target relative à la rédaction d'un procès-verbal (t. VIII, p. 45). — Propose de demander au clergé et à la noblesse le résultat des conférences (p. 50). — Appuie la motion de Gaultier de Biauzat de délibérer immédiatement sur le projet de conciliation communiqué par le clergé (p. 74). — Suspecte les intentions du clergé (p. 75). — Nommé adjoint au doyen (p. 78). — Répond à l'appel général (p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Expose l'opinion de son bureau sur la formation d'un comité des finances (p. 221). — Parle sur l'article 1<sup>er</sup> du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 507).
- POTHÉE**, député des communes du bailliage de Vendôme. Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le treizième bureau (t. VIII, p. 104). — Répond à l'appel général (p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Appuie la proposition de Dupont relative à la réunion des Etats provinciaux (p. 306). — Parle sur l'emprunt de trente millions (p. 373 et suiv.).
- POUGARD DU LIMBERT**, député des communes du bailliage d'Angoulême. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- POUILLY** (Baron de), député de la noblesse du bailliage de Verdun. Nommé membre de la commission chargée de conférer avec les deux autres ordres sur les moyens de conciliation (t. VIII, p. 44).
- POULAIN DE BEAUCHESNE**, député des communes du bailliage de Caen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- POULAIN DE BOUTANCOURT**, député des communes du bailliage de Vitry-le-Français. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- POULAIN DE CORBION**, député des communes de la sénéchaussée de Saint-Brieuc. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- POULTIER**, député des communes du bailliage de Montreuil-sur-Mer. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- POURET-ROQUERIE**, député des communes du bailliage de Contances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- POUS**, curé de Mazamet, député du clergé de la sénéchaussée de Toulouse. Déclare qu'il n'a remis aucune protestation contre les opérations de l'Assemblée nationale et qu'il a voté par tête depuis la réunion des ordres (t. VIII, p. 275).
- POUVOIR JUDICIAIRE.** Rapport sur son organisation par Bergasse, au nom du comité de Constitution (17 août 1789, t. VIII, p. 440 et suiv.).
- POYA DE L'HERBAY**, député des communes du bailliage de Berry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- PRASLIN** (Duc de). Voir *Choiseul-Praslin* (duc de).
- PRASLIN** (Comte de), député suppléant du bailliage du Mans. Remplace le marquis de Montesson démissionnaire (t. VIII, p. 461).
- PRÉSIDENTS DE L'ORDRE DU CLERGÉ :**  
Cardinal de La Rochefoucauld (6 mai 1789, t. VIII, p. 27).  
Abbé de Montesquiou (25 juin, p. 152).
- PRÉSIDENTS DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE :**  
Comte de Montboissier (6 mai 1789, t. VIII, p. 27).  
Duc de Luxembourg (12 juin, p. 87).
- PRÉSIDENT (VICE-) DE LA NOBLESSE :**  
Duc de Croÿ (12 juin 1789, t. VIII, p. 87).
- PRÉSIDENTS DES COMMUNES :**  
Leroux (6 mai 1789, t. VIII, p. 28).  
D'Ailly (1<sup>er</sup> juin, p. 62).  
Bailly (3 juin, p. 64, (8 juin, p. 78), (12 juin, p. 88), (15 juin, p. 108), (17 juin, p. 128).
- PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**  
Duc d'Orléans (3 juillet 1789, t. VIII, p. 183).  
Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne (3 juillet, p. 186).  
Duc de Liancourt (18 juillet, p. 248).  
Thouret (1<sup>er</sup> août, p. 339).  
Le Chapelier (3 août, p. 335).  
Comte de Clermont-Tonnerre (17 août, p. 437).  
La Luzerne, évêque de Langres (31 août, p. 512).  
Comte de Clermont-Tonnerre (14 septembre, p. 636).
- PRÉSIDENT (VICE-) DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**  
Marquis de Lafayette (13 juillet 1789, t. VIII, p. 230).
- PRÉVOT**, député des communes du bailliage de Péronne, Roye et Montdidier. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- PRIEUR**, député des communes de Châlons-sur-Marne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 164). — Parle sur le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 265). — Propose un projet de décret à l'occasion de la mise en liberté de Bénéval (p. 311). — Demande qu'un exposé de motifs précède le décret sur l'emprunt de 30 millions (p. 376), — qu'on réorganise les municipalités (p. 436), — qu'on délinisse la sanction (p. 611).
- PRIVILÈGES** (Abolition des). Voir *Comité de rédaction*.
- PROCÉDURE CRIMINELLE.** Réformes demandées par la commune de Paris (voir *Comité des rapports*).
- PROCES-VERBAL.** Emmery et Camus sont chargés de veiller à l'impression du procès-verbal in 4<sup>o</sup> et à la jonction des pièces y annexées (27 août 1789, t. VIII, p. 499).
- PRUCHE**, député des communes du bailliage de Sezanne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- PRUDHOMME DE KÉRANGON**, député des communes de la sénéchaussée de Lesneven. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

PUISAYE (Comte de), député de la noblesse du bailliage du Perche. Demande que l'Assemblée nationale invite la nation à payer tous les impôts (t. VIII, p. 296).

PRUGNON, député des communes du bailliage de Nancy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

PUBLIC. Arrêté de l'ordre des communes prescrivant des barrières séparatives des spectateurs et des députés et prohibant les marques d'approbation et d'improbation (28 mai 1789, t. VIII, p. 55).

PUISIEUX (de). Aucun député de ce nom. Voir *Puisaye* (de). Erreur commise par le *Moniteur* et reproduite par le *Journal des Etats généraux* de Le Hôdey.

PUSSIN, député-suppléant de la sénéchaussée de Nantes. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).

## Q

QUATREFAGES DE LA ROQUETTE, député des communes de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

QUINCEY (Château de). Voir *Vesoul*.

## R

RABAUD DE SAINT-ETIENNE, député des communes de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Propose de nommer des commissaires chargés de s'entendre avec ceux du clergé et de la noblesse, dans le but de réunir les députés des trois ordres dans la salle nationale et de consacrer les principes du vote par tête et de l'indivisibilité des Etats généraux (t. VIII, p. 36); — soutient sa motion (p. 39 et suiv.). — Nommé commissaire pour les conférences (p. 44). — Rend compte des conférences (p. 49). — Parle pour la reprise des conférences (p. 59). — Rend compte des nouvelles conférences (p. 62 et suiv.). — Répond à l'appel général (p. 96). — Demande que les communes se constituent l'Assemblée des représentants du peuple de France, que les impôts actuels soient supprimés et remplacés, que la dette soit consolidée et qu'un emprunt soit contracté (p. 113 et suiv.). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — S'oppose à l'inscription au procès-verbal des protestations des députés du clergé et de la noblesse contre l'organisation de l'Assemblée nationale (p. 173). — Lit un projet de règlement préparé par le comité de Constitution (p. 246). Combat la motion de Bouche limitant à cinq minutes la durée des discours (p. 332). — Propose un amendement (qui est adopté) tendant à la destruction des tuiles et colombiers (p. 357). — Ses idées sur les bases de toute constitution (p. 403 et suiv.). — Ses principes de toute constitution (p. 406 et suiv.). — Parle sur le projet de déclaration des droits (p. 452 et suiv.), (p. 477 et suiv.) (p. 482). — Demande qu'on ajourne après l'ensemble de la Constitution la discussion sur la sanction royale (p. 534 et suiv.). — Parle sur la permanence et le veto (p. 567 et suiv.), (p. 603); — propose de décider si la sanction s'entend simplement du sceau royal (p. 610 et suiv.).

RABY DE SAINT-MÉDARD, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

RAMEL-NOGARET, député des communes de la sénéchaussée de Carcassonne. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

RANCOURT DE VILLIERS, député de la noblesse du bailliage de Gien. Etablit une distinction entre les dîmes ecclésiastiques et les dîmes laïques (t. VIII, p. 382).

RATIER DE MONGUION, député des communes de la sénéchaussée de Saintes. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

RAUX, député des communes du bailliage de Reims. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

RAZE (de), député des communes du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Demande que l'on ne touche pas à la féodalité avant l'achèvement de la Constitution (p. 336).

REDON, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

RÈGLEMENT DE POLICE INTÉRIEURE. Nomination de sept commissaires pour travailler à un projet y relatif (N. 20 mai 1789, t. VIII, p. 44); — discussion sur la durée de la présidence (10 juin, p. 84); — fixation à deux mois (*ibid.*); — limitation du nombre des secrétaires à cinq (*ibid.*).

RÈGLEMENT DE POLICE INTÉRIEURE. Mirabeau propose de nommer des commissaires pour la rédaction de ce règlement (C. 25 mai 1789, t. VIII, p. 47); — discussion: Mounier, Mirabeau (*ibid.*); — adoption (*ibid.*). — Un membre demande quand sera présenté le projet de règlement (3 juin, p. 64); — lecture suspendue pour cause de corrections (*ibid.*); — reprise (6 juin, p. 74); — texte (*ibid.*, p. 76 et suiv.); — discussion: plusieurs membres, Malouet (*ibid.*, p. 77); — adoption d'une motion tendant à réduire l'exécution provisoire à ce qui regarde la formation des bureaux (*ibid.*); — discussion sur les deux articles y relatifs: plusieurs membres, Target (7 juin, p. 78); — adoption (*ibid.*); — le nombre des bureaux, fixé d'abord à dix, est doublé (8 juin, p. 81).

Arrêté de l'Assemblée nationale qui fixe le nombre des bureaux à trente, et le nombre des membres de chacun d'eux à quarante (2 juillet, p. 181); — les bureaux devront être réorganisés tous les mois (*ibid.*). — président élu pour quinze jours, et les secrétaires, au nombre de six, élus pour un mois (3 juillet, p. 184).

Lecture, par Rabaud de Saint-Etienne, de la nouvelle rédaction du règlement (28 juillet, p. 297); — Bouche propose de nommer une commission à l'effet de modifier les articles contestés (*ibid.*); — discussion de l'article fixant la majorité des suffrages à la moitié plus un: Demoulin, Target, de Toulangeon, Lanjuinais, Fréteau, comte de Mirabeau, de Lubersac, Lally-Tollendal, de Bousmard, de Boufflers, de Lubersac, comte de Mirabeau, Target, de Boisgelin, duc de Mortemart, comte de Mirabeau (*ibid.*, et p. suiv.); — adoption du projet de règlement, dont le chapitre IV, article 18, consacre le principe de la majorité simple (*ibid.*, p. 300 et suiv.).

REGNAUD, député des communes de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély. Propose de faire une adresse au Roi et de modifier la motion de Siéyès tendant à sommer les deux autres ordres de se rendre dans la salle des Etats (t. VIII, p. 85). — Répond à l'appel général (p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Réclame une liste des députés vérifiés (p. 399). — Demande que le procureur général du parlement de Rouen soit mandé à la barre (p. 433), — que le comité de Constitution hâte son travail (p. 436). — Parle sur la déclaration des droits (p. 453). — Fait un rapport sur l'affaire du procureur du Roi de Falaise (p. 474 et suiv.), — sur l'arrestation de François (de Neufchâteau) (p. 485). — Appuie les amendements du vicomte de Noailles et de Guillotin au projet relatif au gouvernement monarchique (p. 509). —

- Combat la motion de Mirabeau tendant à faire créer que la permanence implique l'unité du Corps législatif (p. 604).
- REGNAULD D'ÉPERCY**, député des communes du bailliage de Dôle en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- RÉGNAULT**, député des communes du bailliage de Nancy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande qu'il y ait une séance extraordinaire pour recevoir les députations, que les séances du matin soient consacrées à la Constitution et qu'aucun membre ne puisse plus aller, sans une mission spéciale, dans aucun district, pour en faire ensuite le rapport (p. 315).
- RÉGNIER**, député des communes du bailliage de Nancy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- REISCEND**, député, non jugé. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- REMOND**, député suppléant du bailliage d'Auxerre. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90).
- RENAUD**, député des communes de la sénéchaussée d'Agen. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- RENOUVELLEMENT PARTIEL**. Combattu par Mathieu de Montmorency (5 septembre 1789, t. VIII, p. 584 et suiv.).
- RENTES FONCIÈRES** (Rachat des). Voir *Comité de réduction*.
- REPOUX**, député des communes du bailliage d'Autun. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- REVOL**, député des communes du Dauphiné. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- REWBEL**, député des communes du bailliage de Colmar. Propose de régler le mode de recueillir les voix des membres de l'assemblée des communes (t. VIII, p. 31). — Nommé adjoint au doyen (p. 62), (p. 78). — Répond à l'appel général (p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Appuie la motion de Dupont relative à la création d'un comité de recherches (p. 293 et suiv.). — Parle contre l'élargissement de Bezeval (p. 312). — Déclare, au nom de ses collègues des communes d'Alsace, adhérer à ce qui a été décidé dans la séance du 4 août (p. 352). — Parle sur la déclaration des droits (p. 454). — Communique à l'Assemblée, au nom du comité des recherches, le n° 21 du *Patriote français*, dénonçant des complots contre la nation (p. 474). — Parle sur la déclaration des droits (p. 488), — sur l'emprunt de quatre-vingts millions (p. 499), — sur la sanction royale (p. 603), (p. 638). — Demande la division de l'article relatif aux droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 643).
- REY**, député des communes du bailliage de Béziers. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- REYNAUD** (Comte de), député de Saint-Domingue. Est admis provisoirement (t. VIII, p. 81). — Répond à l'appel général (p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- RHEON**, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Nommé commissaire pour les conférences (p. 44). — Parle sur la déclaration des droits (p. 454). — Donne sa démission de membre du comité des recherches (p. 457). — Parle sur la déclaration des droits (p. 464), (p. 488). — Demande que l'on suive à la lettre les cahiers, au sujet de la Constitution à établir (p. 509 et suiv.). — Secrétaire (p. 512).
- RIBEROLLES** (de), député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- RICARD**, député des communes de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle pour l'abolition des dîmes sans indemnité (p. 394).
- RICARD**, député des communes de la sénéchaussée de Castres. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- RICARD DE SÉALT**, député suppléant de la sénéchaussée de Toulon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — La validation de son élection est ajournée — (t. VIII, p. 105). — Signe le serment du jeu de Paume (p. 139). — Validation de son élection (p. 156).
- RICHARD**, député des communes du bailliage du Forez. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- RICHARD**, curé de Clisson, député du clergé des Marches. Nommé commissaire-conciliateur pour la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 32).
- RICHE**, député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- RICHIER** (de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes. Parle pour la gratuité de la justice (t. VIII, p. 346). — Pose la question du renouvellement intégral ou partiel (p. 616).
- RICHOND**, député des communes de la sénéchaussée de Pay-en-Velay. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- RIQUIER**, député des communes du bailliage de Montreuil-sur-Mer. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- RIVIÈRE**, député des communes de la sénéchaussée de Mendé. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROBERT**, député des communes du bailliage de Nivernais et Douzais. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Parle sur les motions relatives au mode de constitution de l'Assemblée (p. 122). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROBESPIERRE**, député des communes de la province d'Artois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Combat la proclamation proposée par Lally-Tollendal (p. 253). — Demande que les papiers saisis sur le baron de Castelneau soient ouverts (p. 279), — que les suspects soient livrés aux tribunaux (p. 312 et suiv.). — Appuie le projet d'arrêté proposé par le comité des rapports relativement au refus de l'impôt (p. 336). — Parle sur la déclaration des droits (p. 483), (p. 487), (p. 489). — Propose d'ajouter des articles au règlement (p. 506). — Soutient que la durée du mandat de député ne doit pas dépasser une année (p. 617).
- ROBIN DE MORHÉRY**, député des communes de la sénéchaussée de Ploërmel. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROCA**, député des communes de la viguerie de Perpignan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROCQUE**, député des communes de la sénéchaussée de Béziers. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

- RODAT-D'OLEMPS**, député des communes de la sénéchaussée de Rodez. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROGER**, député des communes du Comminges et Nébouzan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- ROHAN** (Cardinal de), évêque de Strasbourg, député du clergé des bailliages de Haguenau et Wissembourg. Discussion sur son élection (t. VIII, p. 268 et suiv.); — validation (p. 271). — Son discours en prenant séance (p. 616).
- ROSTAING** (Marquis de), député des communes du bailliage du Forez. Propose de ne fermer les conférences qu'après le retour de la députation envoyée au Roi (t. VIII, p. 60). — Répond à l'appel général (p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (139). — Est chargé de prendre des informations sur les ordres donnés aux troupes placées à l'extérieur du lieu des séances (p. 149).
- ROULHAC** (DE), député des communes de la sénéchaussée de Limoges. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROUSSELET**, député des communes du bailliage de Proviens. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROUSSELOT**, curé de Thiénans, député du clergé du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 123).
- ROUSSIER**, député des communes de la sénéchaussée de Marseille. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141). — Parle sur l'article 1<sup>er</sup> du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 507).
- ROUSSILLON**, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROUVRAY** (Marquis de), député de Saint-Domingue. Est admis (t. VIII, p. 81). Répond à l'appel général (p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- ROY**, député des communes du bailliage d'Angoulême. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- ROYER**, curé de Chavannes, député suppléant du bailliage d'Aval. — Signe le serment du jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- RUAMPS**, député suppléant de la sénéchaussée de La Rochelle. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 141).
- S**
- SABLIER**. Bouche demande qu'un sablier de cinq minutes soit placé sur le bureau du président pour limiter la durée de chaque discours (3 août 1789, t. VIII, p. 332). — Voir *Discours*.
- SABRAN** (DE), député des seigneurs de fiefs de Provence. Forme opposition à l'admission des députés de la noblesse de cette province (t. VIII, p. 41).
- SACHER DE LA PALIÈRE** (LE). Voir *Le Sacher de la Palière*.
- SADE** (DE), député des seigneurs de fiefs de Provence. Forme opposition à l'admission des députés de la noblesse de cette province (t. VIII, p. 41).
- SAIGE**, député des communes de la sénéchaussée de Bazas. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- SAINÉLAY-COLBERT** (DE), évêque de Rodez, député du clergé de la sénéchaussée de Rodez. Précède les cent cinquante et un ecclésiastiques venant se joindre au tiers-état (t. VIII, p. 149).
- SAINT-ALBIN** (DE), député du clergé du Dauphiné. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 157).
- SAINT-DOMINGUE**. Rapport par Prieur sur les élections des députés de cette colonie (C. 27 juin 1789, t. VIII, p. 164); — discussion : marquis de Sillery, de La Ville-le-Roux, Bouche, de Clermont-Tonnerre, Target, Champion de Cicé, Legrand, Gouy-d'Arcy, Lanjuinais, Bouche, de Clermont-Tonnerre, Target, Biauzat, de La Rochefoucauld (*ibid.*, et p. suiv.); — ajournement de la décision (*ibid.*, p. 165). — Reprise de la discussion : comte de Mirabeau, marquis de Sillery, Bouche, Pison du Galland, Mounier, Malouet, marquis de Montesquiou; comte de Mirabeau, Gouy-d'Arcy (3 juillet, p. 186 et suiv.); — Le Pelletier de Saint-Fargeau, Dillon, Nairac, duc de Praslin, Gouy-d'Arcy, de Clermont-Tonnerre, Pison du Galland, Mounier, Gouy d'Arcy, Fréteau (4 juillet, p. 189 et suiv.); — décret qui porte à six le nombre des députés de la colonie et accorde aux autres membres présentés à la députation une place marquée dans l'enceinte de la salle, sans voix consultative ni délibérative (*ibid.*, p. 190); — noms de ceux qui auront voix délibérative et de ceux qui n'auront que droit de séance (7 juillet, p. 205). — Approvisionnement de Saint-Domingue : mémoire lu par de Cocherel (3 septembre, p. 553 et suiv.); discussion : plusieurs députés, Gouy-d'Arcy, Nairac (*ibid.*, p. 554); — l'Assemblée arrête qu'il sera nommé un comité de 6 membres, chargé de lui rendre compte de cette affaire (*ibid.*).
- SAINT-FARGEAU**. Voir *Le Pelletier de Saint-Fargeau*.
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**. Actes de brigandage commis dans cette ville et dénoncés par le maire de Poissy (17 juillet 1789, t. VIII, p. 247); — Sauvage, meunier, massacré comme accapareur de grains (18 juillet, p. 247); — députation chargée de rétablir la tranquillité (*ibid.*, p. 248); — compte rendu par Camus (20 juillet, p. 249 et suiv.); — récit, par Joulain, des circonstances qui ont accompagné le massacre de Sauvage (21 juillet, p. 255 et suiv.).
- SAINT-PRIEST** (Comte de Guignard de), ministre de l'intérieur. Son renvoi annoncé à l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 223).
- SAINT-SAUVEUR** (DE), évêque de Bazas, député du clergé de la sénéchaussée de Bazas. Donne sa démission (t. VIII, p. 640).
- SALES DE COSTEBELLE**, député des communes du bailliage de Béziers. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- SALLE**, député des communes du bailliage de Nancy. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle sur la sanction royale (p. 529 et suiv.), — sur la permanence (p. 564 et suiv.).
- SALLE DES SÉANCES**. Motion de Guillotin concernant les banquettes et la ventilation (C. 17 juin 1789, t. VIII, p. 129); — adoption (*ibid.*). — Motion du vicomte de Mirabeau relative à l'ordre des places dans la salle et dans les galeries (3 septembre, p. 554); — l'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer (*ibid.*).
- SALLÉ DE CHOUX**, député des communes du bailliage de Berry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Rapporte ce qui s'est passé pendant le voyage du Roi à Paris, le 17 juillet 1789 (p. 246 et suiv.). — Offre l'abandon des droits de sa charge d'avocat du Roi (p. 395).

- SALM** (Prince Emmanuel de), député suppléant du bailliage de Nancy. Parle contre la sanction royale (t. VIII, p. 334).
- SALOMON DE LA SAUGERIE**, député des communes du bailliage d'Orléans. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 44). — Répond à l'appel général (p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Appuie la demande de Pétion de Villeneuve relative à la vérification préalable des pouvoirs des députés qui protestent contre l'organisation de l'Assemblée nationale (p. 173). — Fait un rapport au nom du comité de vérification (p. 275). — Fait un rapport au nom du comité des rapports (p. 336).
- SANCTION ROYALE.** Voir *Comité de Constitution*.
- SANCY** père, député des communes du bailliage de Châlons-sur-Saône. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- SAURINE** (Abbé), député du clergé de Béarn. Déclare adhérer, au nom de ses commettants, à tous les arrêtés de l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 352).
- SAUVAGE**, meunier. Voir *Saint-Germain-en-Laye*.
- SCHIPPERS**, député des communes du bailliage de Lille. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- SCHMITS**, député des communes du bailliage de Sarreguemines. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- SCHWENDT**, député des communes de la ville de Strasbourg. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- SÉANCES.** L'Assemblée nationale décide qu'il y aura une séance générale tous les matins (31 juillet 1789, t. VIII, p. 313).
- SECOURS.** Voir *Bureaux de secours*.
- SECRÉTAIRES DE L'ORDRE DU CLERGÉ :** Abbés de Barmond et Coster (24 juin 1789, t. VIII, p. 147).
- SECRÉTAIRE** de la noblesse : Le Carpentier de Chailouet (6 mai, t. VIII, p. 27).
- SECRÉTAIRES PROVISOIRES DES COMMUNES :** Camus et Pison du Galand (12 juin 1789, t. VIII, p. 88).
- SECRÉTAIRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**
- |   |   |                 |   |               |
|---|---|-----------------|---|---------------|
| Grégoire (Abbé),<br>Mounier,<br>Lally-Tollendal (Comte de),<br>Le Chapelier,<br>Siéyès (Abbé),<br>Clermont-Tonnerre (Comte de), | } | 3 juillet 1789. |   |               |
| Lally-Tollendal,<br>Siéyès (Abbé),<br>Le Chapelier,<br>Fréteau,<br>Montesquiou (Abbé de),<br>Grégoire,                          |   |                 |   |               |
| Siéyès (Abbé),<br>Lally-Tollendal,<br>Fréteau,  |   |                 |   |               |
| Montesquiou (Abbé de),<br>Pétion de Villeneuve,<br>Emmery,  |   |                 |   |               |
| Talleyrand-Périgord,<br>Montmorency (Comte de),<br>Barmond (Abbé de),   |   |                 |   |               |
| Rhédon,<br>Deschamps,<br>Longuève (Henri de),   | } | 18 août.        |   |               |
| Eymar (Abbé d'),<br>Dêmeunier,<br>Mirabeau (Viconte de),  |   |                 |   |               |
|   |   |                 | } | 3 août.       |
|   |   |                 |   |               |
|   |   |                 | } | 14 septembre. |
|   |   |                 |   |               |
- SÉGUR** (Comte de), député de la noblesse de la sénéchaussée de Guyenne. Démissionnaire, remplacé par d'Abbadie (t. VIII, p. 499).
- SEL.** Requête des habitants de la ville d'Houdan tendant à une diminution sur le prix (28 juillet 1789, t. VIII, p. 296) — ajournement de la question (*ibid.*).
- SENTELZ**, député des communes de la province d'Auch. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- SÉRENT** (Comte de), député de la noblesse du bailliage de Besançon. Nommé commissaire-rédacteur (t. VIII, p. 69). — Sa motion concernant les atrocités commises au château de Quincey (p. 277). — Fait un rapport au nom du comité des rapports (p. 485).
- SERMENT.** Formule du serment à prononcer par l'Assemblée (17 juin 1789, t. VIII, p. 128).
- SERMENT DU JEU DE PAUME.** Liste des signataires (28 juin 1789, t. VIII, p. 138 et suiv.) ; — Martin (d'Auch) explique pourquoi il a signé *opposant* (*ibid.*, p. 139) ; — nouvelles adhésions (22 juin, p. 141) ; — liste rectifiée, copiée sur la minute (p. 639 et suiv.).
- SERMENT POUR LES TROUPES.** Voir *Comité de rédaction*.
- SERVAN**, avocat au Parlement de Grenoble. Son projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen (t. VIII, p. 306).
- SIÉYÈS** (Abbé), député des communes de la ville de Paris. Fait une motion tendant à sommer les deux autres ordres de se rendre dans la salle des Etats pour procéder à la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 84 et suiv.) ; — accepte les amendements proposés (p. 86). — Répond à l'appel général (p. 96). — Son élection est validée, malgré une protestation arguant de sa qualité d'ecclésiastique (p. 104). — Sa motion relative à la constitution des communes en Assemblée des représentants (p. 109) ; — la défend (p. 121) ; — l'amende (p. 126). — Reproche à Camus, secrétaire, de ne pas avoir fait exactement imprimer l'arrêté du 17 juin 1789 (p. 134). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que l'Assemblée résiste aux ordres du Roi (p. 146 et suiv.). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 186). — Est d'avis qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la question du mandat impératif (p. 205), (p. 207). — Appuie la motion relative au renvoi des troupes (p. 210). — Demande que tout propriétaire ait le droit de tuer les pigeons sur ses terres (p. 357) ; — que les dîmes soient rachetables (p. 387 et suiv.). — Sa déclaration des droits de l'homme en société (p. 422 et suiv.). — Son projet de Constitution (p. 424 et suiv.). — Son mémoire sur le rachat des droits féodaux (p. 499 et suiv.). — Demande qu'il soit formé immédiatement un comité de trois personnes pour présenter le plus tôt possible un plan de municipalités et de provinces (p. 592 et suiv.) ; — qu'il soit décrété que l'Assemblée tiendra sa session annuelle sans avoir besoin d'aucune convocation et pourra la clore elle-même (p. 603).
- SIÉYÈS DE LA BEAUME**, député des communes de la sénéchaussée de Draguignan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- SILLERY** (Marquis de), député de la noblesse du bailliage de Reims. Son discours à l'Assemblée nationale lors de la réunion de la minorité de la noblesse (t. VIII, p. 154). — Prend part à la discussion sur les élections des députés de Saint-Domingue (p. 164). — Sa déclaration en remettant ses pouvoirs (p. 172). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 187). — Son projet d'adresse au Roi au sujet des événements du 14 juillet 1789 (p. 235). — Sa proposition relative aux troubles (p. 265). — Demande une déclaration des droits et des devoirs (p. 340). — Parle sur l'article 1<sup>er</sup> du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506 et suiv.). — Parle sur la circulation des grains (p. 508), — pour la permanence, une Chambre unique et la sanction limitée

- (p. 598 et suiv.), — sur les droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 643).
- SIMON**, député des communes du bailliage de Caux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- SIMON**, curé de Woël, député du clergé de Bar-le-Duc. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- SIMON DE MAIBELLE**, député des communes du bailliage de Douai et Orchies. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92).
- SOLLIERS**, député des communes de la sénéchaussée de Forcalquier, Sisteron, Bigne et Barcelonnette. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- SOUPPES** (Curé de). Voir *Thibault*.
- SOUSTELLE**, député des communes de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- SPECTACLE**. Motion de Moreau tendant à la suppression du spectacle donné pendant l'été par ordre du Roi, en faveur des Etats (C. 25 mai 1789, t. VIII, p. 47); — rejetée (*ibid.*).
- SUBSISTANCES**. Voir *Comité des subsistances*.
- SUFFRAGES**. Voir *Règlement de police intérieure* (majorité simple ou pluralité graduée).

## T

- TABLE DE MARBRE DE PARIS** (juridiction). Discours de son lieutenant général à l'Assemblée nationale, contenant une dénonciation contre le pouvoir ministériel comme complice des déprédations commises dans les forêts, et des hommages pour l'Assemblée nationale (4 août 1789, t. VIII, p. 342).
- TAILLARDAT DE MAISON-NEUVE**, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- TALARU DE CHALMAZEL**, évêque de Coutances, député du clergé du bailliage de Coutances. Précède les cent cinquante et un ecclésiastiques venant se joindre au tiers-état (t. VIII, p. 149). — Fait le sacrifice du droit de déport (p. 349).
- TALLEYRAND-PÉRIGORD** (DB), évêque d'Autun, député du clergé du bailliage d'Autun. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 157). — Fait une motion concernant les mandats impératifs (p. 200 et suiv.). — Demande que les servitudes féodales et personnelles soient supprimées, ainsi que les droits qui ont lieu sans qu'il y ait prestation et tradition, et que tous ceux qui ont lieu par prestation et par tradition seront rachetables (p. 355). — Appuie l'amendement de Chasset, relatif aux dîmes (p. 395). — Secrétaire de l'Assemblée nationale (p. 450). — Parle sur la déclaration des droits (p. 465), (p. 476). — Présente un projet d'arrêté tendant à autoriser l'emprunt de quatre-vingts millions demandé par Necker (p. 498 et suiv.). — Parle sur le projet relatif au gouvernement monarchique (p. 505).
- TARGET**, député des communes de la prévôté et vicomté de Paris. Nommé commissaire pour les conférences (t. VIII, p. 44). — Propose de former un comité de rédaction chargé de l'impression d'un compte rendu des débats (p. 44). — Parle pour la vérification des pouvoirs (p. 46). — Rend compte des conférences (p. 49). — Adjure le clergé, au nom de la députation envoyée par les communes, de se réunir à elle pour chercher ensemble les moyens d'établir la concorde

(*ibid.*). — Parle sur l'article du règlement des communes relatif à la formation des bureaux (p. 78). — Demande que le mot d'*invitation* soit substitué à celui de *sommation* dans la motion de Sieyès (p. 85 et suiv.). — Répond à l'appel général (p. 96). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le douzième bureau (p. 103 et suiv.). — Propose de renvoyer au bureau l'examen des motions relatives à la constitution des communes (p. 114). — Sa motion concernant les impôts (p. 128 et suiv.). — Ses motions tendant : 1° à ce qu'il soit établi un comité de vingt membres, chargé de rédiger ce qui s'est passé dans l'Assemblée depuis sa réunion; 2° à ce qu'il soit procédé à la formation de trois comités de vingt membres, auxquels sera soumis l'examen des objets relatifs à la recette des revenus publics, à la dépense et à la dette; 3° à ce qu'il soit formé, en exécution de l'arrêté du 17 juin 1789, un comité chargé de rechercher les causes de la cherté des grains; 4° à ce qu'il soit établi un comité supérieur à tous les autres (p. 134 et suiv.); — les réduit à la formation de trois comités : comité de subsistances, comité de vérification et comité de rédaction (p. 135). — Propose un arrêté prescrivant aux députés de se lier par un serment solennel (p. 138). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que l'Assemblée se prononce sur le mandat impératif (p. 158). — Parle sur la question relative à la députation de Saint-Domingue (p. 165). — en faveur des noirs (*ibid.*), — contre la protestation des députés du clergé et de la noblesse lors de la remise de leurs pouvoirs (p. 173). — sur les troubles survenus dans Paris à la suite de l'arrestation de quelques gardes-françaises (p. 176). — Exprime l'opinion du vingt-quatrième bureau sur la question des subsistances (p. 198). — Appuie la motion relative au renvoi des troupes (p. 210). — Exprime l'opinion de son bureau sur la formation d'un comité des finances (p. 220). — Appuie la motion de Mounier tendant au rappel de Necker et des autres ministres renvoyés (p. 224). — Présente au comité de constitution un projet de déclaration des droits de l'homme en société (p. 288 et suiv.). — Parle contre le système de la majorité graduée des suffrages (p. 297), (299). — Sa motion au sujet de l'arrestation de Bézénval (p. 310). — Demande qu'il y ait une déclaration des droits de l'homme (p. 320 et suiv.). — Demande qu'au lieu de limiter la durée des discours on fixe à dix le nombre des orateurs à entendre (p. 332). — Présente, au nom du comité de rédaction, un projet d'arrêté relatif à la sûreté du royaume (p. 343). — Parle pour le projet d'arrêté du 4 août (p. 355); — propose un arrêté concernant les servitudes et droits féodaux (*ibid.*); — adhère au projet d'arrêté de Duport (*ibid.*). — Demande la destruction des pigeons (p. 357). — une délibération spéciale pour le port d'armes (p. 359). — Lit un projet de décret pour le rétablissement de la tranquillité publique et la formule du serment pour les troupes (p. 376). — Pose une question au sujet du remboursement des dîmes (p. 382). — Parle contre la vénalité de la justice (p. 395 et suiv.). — Lit un projet d'adresse au Roi (p. 399). — Parle sur le projet de déclaration des droits (p. 461 et suiv.), (p. 463), (p. 466), (p. 470 et suivantes), (p. 482), (p. 483), (p. 488). — sur l'article premier du projet relatif au gouvernement monarchique (p. 506). — sur la motion de Clermont-Fonnerre relative aux troubles du Palais-Royal (p. 514). — Demande qu'on puisse traiter à la fois les questions de permanence des deux Chambres et de *veto* (p. 535). — Parle contre les assemblées annuelles défendues par le comte de Mirabeau (p. 547); — sur la sanction royale (p. 551), (p. 565), (p. 603). — S'oppose à la lecture du mémoire de Necker sur la sanction royale (p. 609). — la limitation du mandat de l'Assemblée nationale (p. 618). — Demande que l'on fasse publier les arrêtés du 4 août (p. 619); — soutient qu'ils peuvent se passer de la sanction (p. 640). — Demande que l'Assemblée ne délibère pas sur les droits de la maison d'Espagne à l'hérédité de la couronne de France (p. 642); — amende une motion y relative (p. 644).

**TELLIER**, député des communes du bailliage de Melun. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).

- TERMES**, député des communes de la sénéchaussée d'Agen. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 138).
- TERRATS**, député des communes de la viguerie de Perpignan. Adjoint au doyen (t. VIII, p. 62). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- TESSIER**, baron de Marguerites. Voir *Marguerites* (Tessier, baron de).
- THÉBAUDIÈRES (DE)**, député de Saint-Domingue. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- THÉVENIN DE TANLAY**, premier président de la cour des monnaies. Rend hommage, au nom de cette cour, à l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 255).
- THÉVENOT DE MAROISE**, député des communes du bailliage de Langres. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 121). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- THIBAUDEAU**, député des communes de la sénéchaussée de Poitiers. S'excuse de n'avoir pu répondre à l'appel général (t. VIII, p. 108). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- THIBAUT**, curé de Souppes, député du clergé du bailliage de Nemours. Nommé commissaire-conciliateur pour la vérification des pouvoirs en commun (t. VIII, p. 37) ; — est remplacé, à sa demande (*ibid.*) ; — Fait des rapports au nom du comité de vérification (p. 159), (p. 178). — Proteste contre l'expression de *haut clergé* employée par Le Chapelier (p. 272).
- THIBOUTOT (marquis de)**, député de la noblesse du bailliage de Caux. Défend les droits féodaux (t. VIII, p. 379 et suiv.).
- THORET**, député des communes du bailliage de Berry. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- THORET**, député des communes des ville et bailliage de Rouen. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Appuie la motion conciliatrice de Viguiier (p. 33). — Nommé commissaire pour les conférences (p. 44). — Adjoint au doyen (p. 62). — Répond à l'appel général (p. 97). — Appuie la motion de Mounier relative à la constitution de l'Assemblée (p. 118). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Son analyse des idées principales sur la reconnaissance des droits de l'homme en société et sur les bases de la constitution (p. 325 et suiv.). — Nommé président (p. 331) ; — donne sa démission (*ibid.*) ; — Parle sur la motion d'un curé relative à la chapelle de l'Assemblée nationale (p. 335), — pour la permanence, l'unité de corps législatif et le *veto* suspensif (p. 580 et suiv.).
- TIERS-ÉTAT**. Voir *Communes*.
- TIXÉDOR**, député des communes de la viguerie de Perpignan. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- TOULONGEON (Marquis de)**, député de la noblesse du bailliage d'Amont en Franche-Comté. Ses observations au sujet d'une contestation relative à la députation de ce bailliage (t. VIII, p. 155). — Défend les députés qui ont protesté contre l'organisation de l'Assemblée nationale (p. 173). — Appuie la proclamation proposée par Lally-Tollendal (p. 253). — Demande la suppression du parlement de Besançon (p. 297). — Parle contre le système de la pluralité graduée des suffrages (p. 297). — Demande qu'on s'occupe exclusivement de la constitution, en la dégageant de toute déclaration des droits de l'homme (p. 315).
- TOURNIOL-DUCLOS**, député des communes de la sénéchaussée de Guéret et Haute-Marche. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- TRAITEMENT DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE** (12 août 1789, t. VIII, p. 399).
- TRAVAIL**. Voir *Bureaux de secours et de travail*.
- TRECHOT DE CLERMONT**, député suppléant de la sénéchaussée de Quimper. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- TRELLIARD**, député des communes de la ville de Paris. Propose de modifier la motion de Sieyès relative au clergé et à la noblesse (t. VIII, p. 86). — Répond à l'appel général (p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Parle pour le *veto* (p. 547).
- TRIDON**, curé de Rougères, député du clergé de la sénéchaussée de Moulins. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 152) ; — motive sa conduite (*ibid.* et p. suiv.).
- TRONCHET**, député des communes de la ville de Paris. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Adjoint au doyen (p. 62). — Répond à l'appel général (p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141). — Fait des rapports de vérification de pouvoirs (p. 156) (p. 211 et suiv.). — Parle sur le mode de jugement à appliquer au crime du château de Quincy (p. 277). — Offre, au nom des députés de la commune de Paris, de renoncer aux immunités pécuniaires dont jouissent les habitants de cette ville (p. 348). — Demande qu'on définisse la sanction (p. 611), — qu'au lieu de sanction, on mette consentement royal (*ibid.*) ; — fait un rapport au comité féodal sur le mode et le prix du rachat des droits féodaux et censuels, non supprimés, sans indemnité (p. 619 et suiv.). — Est d'avis d'attendre, pour voter sur la durée du *veto* suspensif, que le Roi ait sanctionné les arrêtés du 4 août (p. 640).
- TROUILLET**, député des communes de la sénéchaussée de Lyon. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).
- TUAULT DE LA BOUVERIE**, député des communes de la sénéchaussée de Ploërmel. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- TURCKEM plei**, député des communes de la ville de Strasbourg. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139). — Demande que les justices seigneuriales d'Alsace ne soient pas supprimées sans indemnité (p. 365).
- TURPIN**, député du bailliage de Blois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

## U

- ULRY**, député des communes du bailliage de Bar-le-Duc en Barrois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

## V

- VADIER**, député des communes de la sénéchaussée de Pamiers. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 93). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VAILLANT**, député des communes de la province d'Artois. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 90). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le quatorzième bureau (p. 104). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**VALENTIN-BERNARD**, député des communes de la sénéchaussée de Bordeaux. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 91). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**VALÉRIAN-DUCLOS**, député des communes de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**VALLET**, curé de Gien, député du bailliage de Gien. Se réunit au tiers-état (t. VIII, p. 153); — sa déclaration à ce sujet (*ibid.*).

**VALETTE**, député des communes du bailliage de Touraine. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

**VARIN**, député suppléant de la sénéchaussée de Rennes. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).

**VAUCRESSON (DE)**, président du Grand Conseil. Est chargé par cette cour de rendre hommage en son nom à l'Assemblée nationale (t. VIII, p. 251 et suiv.).

**VERCHÈRE DE REFFYE**, député des communes du bailliage d'Autun. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**VERDET**, député suppléant de la sénéchaussée d'Aix. Signe le serment du Jeu de Paume (t. VIII, p. 139).

**VERDOLIN**, député des communes de la sénéchaussée de Draguignan. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).

**VÉRIFICATION DES POUVOIRS (Conférences sur la)**. Liste des commissaires des trois ordres (t. VIII, p. 45 et suiv.). — Délibération : Dulau, *archevêque d'Arles*, duc de Luxembourg, Target... (23 mai 1789, p. 46); — seconde délibération (25 mai, p. 48 et suiv.). — Reprise des conférences (30 mai, p. 60 et suiv.), (3 juin, p. 65), (4 juin, p. 67 et suiv.) : mémoire de Necker, projet de conciliation du baron d'Harembure (*ibid.*, p. 68 et suiv.); — suite des conférences (6 juin, p. 77 et suiv.); clôture des conférences (9 juin, p. 84).

**VÉRIFICATION DES POUVOIRS**. Voir *Clergé, Noblesse, Communes*.

**VÉRIFICATION DES POUVOIRS**.

Elections :

1° Des sénéchaussées d'Anjou, d'Annonay, de la ville d'Arles et d'Armagnac; de la province d'Artois; de la sénéchaussée d'Auch; des bailliages d'Autun et d'Auxerre; rapport par Buzot (13 juin 1789, t. VIII, p. 102); validation (*ibid.*);

2° Des bailliages d'Auxois, d'Aval en Franche-Comté, d'Avesnes, de Bailleul, de Bar-le-Duc et de Bar-sur-Seine; des sénéchaussées de la Basse-Marche, de Bazas et du Beaujolais; rapport par Couppez (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

3° Des bailliages du Berry et de Besançon; des sénéchaussées de Béziers, de Bigorre, de Bordeaux et de Boulogne-sur-Mer; rapport par Blin (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

4° De la sénéchaussée de Castres, des bailliages de Caux, de Châlon-sur-Saône, de Chartres, de Charolles, de Châteauneuf-en-Thimerais, de Château-Thierry et de Châtellerauld; rapport par Guillotin (*ibid.*); — validation, à l'exception des élections des députés de la sénéchaussée de Castres, de Cherfils, député de Caux et des députés du bailliage de Châtellerauld (*ibid.*);

5° Des bailliages de Chatillon-sur-Seine, de Chaumont-en-Vexin, de Clermont-en-Beauvoisis et de Colmar; de Comminges et Nébouzan; de la sénéchaussée de Condom et du bailliage de Coutances; rapport par Vernier (*ibid.* et p. suiv.); — validation (*ibid.*, p. 103);

6° Du bailliage de Crépy en Valois; du Dauphiné; de la sénéchaussée de Dax; des bailliages de Dijon, de Dôle et de Dourdan et de la sénéchaussée de Draguignan; rapport par Palasne de Champeaux (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

7° Des bailliages d'Etampes et d'Evreux; de la sénéchaussée de Forcalquier; du bailliage du Forez; de la sénéchaussée de Fougères; du pays de Gex; de la sénéchaussée de Guéret; des bailliages de Gien et de Haguenau; rapport par Dèmeunier (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

8° Des sénéchaussées de Lesneven et de Libourne; du bailliage de Lille; des sénéchaussées de Limoges et de Limoux; de la ville de Lyon; du bailliage d'Ille-et-Réault; rapport par Delattre (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

9° Des sénéchaussées de Lyon, de Mâcon et du Maine; du bailliage de Mantès et de Meulan; des Marches communes de Bretagne et de Poitou; des sénéchaussées et bailliages de Marseille, de Meaux, de Melun et de Mende; rapport par de la Jacqueminière (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

10° Des bailliages, sénéchaussées et villes de Metz, Mirecourt, Montargis, Mont-de-Marsan, Montfort-l'Amaury, Montpellier et Montreuil-sur-Mer; rapport par Target (14 juin, p. 103); — validation, à l'exception de l'élection de Maujean, député de Metz (*ibid.*, p. 104);

11° Des bailliages et sénéchaussées de Morlaix et Lannion, Moulins, Nancy, Nantes, Nemours, Nîmes et Beaucaire, Nivernais et Donzinois, et de la principauté d'Orange; rapport par Bothée (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

12° Du bailliage d'Orléans; de la sénéchaussée de Pamiers; de la prévôté et vicomté de Paris; des bailliages et sénéchaussées du Perche, du Périgord, de Péronne, Roye et Montdidier; de la vigerie de Perpignan; rapport par Vaillant (*ibid.*); — validation, à l'exception des élections du Périgord (*ibid.*);

13° Des bailliages et sénéchaussées de Ploërmel, du Poitou (clergé et communes), de Ponthieu, de Provins, du Puy-en-Velay, du Quercy, de Quimper et de Reims; rapport par Chapelier (*ibid.* et p. suiv.); — validation, à l'exception des élections du Quercy (*ibid.*, p. 105);

14° Des bailliages, sénéchaussées, pays ou jugeries et villes de Rennes, Rhodés, Riom, Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestaing, La Rochelle, Rouen, Saint-Jean d'Angély, et Saint-Brieuc; rapport par Goupil de Préfeln (*ibid.*); — validation à l'exception de l'élection de Malouet nommé à Riom par acclamation, et de celles de La Rochelle, comprenant un député de plus que le nombre réglementaire (*ibid.*);

15° Des bailliages et sénéchaussées de Saintes, Saint-Flour, Saint-Pierre-le-Moutier, Saint-Quentin, Sarreguemines, Saumur, Sedan et Senlis; rapport par Laborde de Méréville (*ibid.*); — validation, à l'exception des élections de Sedan (*ibid.*);

16° Des bailliages, sénéchaussées et villes de Sens et Villeneuve-le-Roi, Sézanne, Soissons, Strasbourg, Toul et Vic, Toulon, Toulouse et Touraine; rapport par Enjubault de Laroche (*ibid.*); — validation, à l'exception de l'élection de Ricard de Séalt, député suppléant de la sénéchaussée de Toulon (*ibid.*);

17° Des bailliages, sénéchaussées et villes de Trévoux, Troyes, Labour séant à Ustaritz, Valenciennes, Vannes, Auray, Rhuys, Vendôme, Verdun et Vermandois; rapport par Jouye des Roches (*ibid.* et p. suiv.); — validation (*ibid.*, p. 106);

18° Des bailliages et sénéchaussées de Villefranche en Rouergue, de Villeneuve-de-Berg, Villers-Cotterets et Vitry-le-Français; et de la colonie de Saint-Domingue; rapport par Redon (*ibid.*); — validation, à l'exception des élections de Saint-Domingue (*ibid.*);

19° Des bailliages et sénéchaussées d'Agen, d'Aix, de Nérac et Tartas dans le duché d'Albret, d'Alençon, des dix villes ci-devant impériales d'Alsace, d'Amiens et Ham, d'Amont en Franche-Comté et d'Angoulême; rapport par Desmazière (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

20° Des bailliages et sénéchaussées de Bourg-en-Bresse, de Brest, de Bugey et Valromey, de Caen, de Calais et Ardres, du Cambrésis, de Carcassonne, de Carhaix et de Castelnaudary; rapport par Dupont (de Nemours) (*ibid.*). — Validation à l'exception des élections de Bourg-en-Bresse (*ibid.*).

21° De Besse, député du clergé du bailliage d'Avesnes; de Grégoire, député du clergé du bailliage de Nancy; de Dillon, député du clergé de la sénéchaussée de Poitiers; de Badineau, député du clergé du bail-

liage de Vendôme; de Marolles, député du bailliage de Saint-Quentin; rapport par Desmazière (*ibid.*), p. 120). — validation (*ibid.*).

22° De Bertereau, député du clergé de la sénéchaussée du Maine; rapport par Enjubault de Laroche (16 juin, p. 120);

23° Des députés de Bourg-en-Bresse; — rapport par Viguier (19 juin, p. 137); — validation (*ibid.*).

24° De Joubert, député du clergé du bailliage d'Angoulême; de Joyeux, député du clergé de la sénéchaussée de Châtelleraut; d'Aury et de Laurent, députés du clergé de la sénéchaussée de Moulins en Bourbonnais; de Boyer, de Bonnefoy, de la Bastide et de Brignon, députés du clergé de la sénéchaussée de Riom; de Julien, Lucas et Delaunay, députés du clergé du diocèse de Tréguier; des députés des communes de Langres et de Tulle; rapport par Bouchotte (24 juin, p. 151); — validation, à l'exception des élections du clergé de Moulins et avec la réserve de prendre en considération la protestation de partie du clergé de Bretagne et celle de la noblesse de cette province (*ibid.*).

25° De seize membres de la noblesse (25 juin, p. 155); — validation (*ibid.*).

26° Des députés de Castelmoron-d'Albret, de Besançon, de Saint-Pierre-le-Moutier, de la ville de Lyon, d'un député de la sénéchaussée de Toulon (Ricard) et de quatre-vingt-dix-neuf membres du clergé; rapports par Grégoire, Bouchotte, Garat Fainé et Tronchet (*ibid.*, p. 155); — validation (*ibid.*);

27° De Cousin, Guélan, Bottez, Perrier, Vallet, Tridon, Blandin, Delettre, députés du clergé; du vicomte de Toulangeon, du comte de Crillon, du vicomte de Desandrouin, du duc d'Orléans, du marquis de Biancourt, du comte de Montmorency, du chevalier de Maulette, du comte de Lally-Tollendal et du marquis de Latour-Maubourg; rapport par Bouchotte (26 juin, p. 158); — validation (*ibid.*).

28° De Coulmiers, député du clergé de la prévôté et vicomté de Paris; rapport par Thibault (*ibid.*, p. 159);

29° De Dumouchel, député du clergé; de Dionis du Séjour, des comtes de Rochechouart et Clermont-Tonnerre, de d'Aguesseau, du vicomte de Beauharnais et du marquis de Sillery, députés de la noblesse; rapport par Blugot (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

30° Des députés du clergé et de la noblesse du Dauphiné; rapport par Hebrard (*ibid.*); — validation (*ibid.*).

31° De l'archevêque de Paris, de l'évêque d'Orange, de Mayet, de Goubert, de la Roche-Négly, de Chaubaud et de Pévêque d'Autun, députés du clergé; de Nompère de Champagny, de Prez de Crassier et de Crécy, députés de la noblesse, rapport par Blugot (27 juin, p. 163 et suiv.); — validation (*ibid.*, p. 164);

32° De Veytard, député du clergé, et du comte de Pardieu, député de la noblesse; rapport par un des secrétaires (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

33° Des députés de Saint-Domingue; rapport par Prieur (*ibid.*); — ajournement de la décision (*ibid.*, p. 164).

34° De quatre-vingt-douze députés du clergé et de cent vingt-deux députés de la noblesse; rapports par Champion de Cicé, duc d'Aiguillon, Thibault, Mathias et David (1<sup>er</sup> juillet, p. 173 et suiv.); validation (*ibid.*, p. 180);

35° De quatre députés du clergé et de vingt-sept députés de la noblesse; rapport par Mathias (2 juillet, p. 183 et suiv.); — validation (*ibid.*, p. 184);

36° Du marquis de Cairon, de de Bouville et du marquis de Thiboutot; rapport (3 juillet, p. 186); — validation (*ibid.*);

37° De Courtois de Balore, de Béthizy de Mézières, de Papin, de la Fare, de Royer, députés du clergé; de Clapiers, du marquis de Guilhem-Clermont-Lodève, députés de la noblesse, et de Gontier de Biran, Fournier de la Charmie, Loys et Paulhiac, députés des communes; rapport par Hébrard (6 juillet, p. 194); — validation (*ibid.*);

38° D'Amont en Franche-Comté; rapport par Tronchet (9 juillet, p. 211 et suiv.); — validation de la première des deux députations (*ibid.*, p. 212);

39° De la noblesse de Metz; — rapport (10 juillet, p. 218); — annulation (*ibid.*);

40° Des deux députations de la noblesse de Bor-

deaux; rapport (*ibid.*); — validation de la première (*ibid.*);

41° De Malouet; rapport par Goupil de Préfelu (*ibid.*); — validation (*ibid.*, p. 219);

42° Des évêques de Tournay et d'Ypres; rapport (14 juillet, p. 231); — annulation (20 juillet, p. 231);

43° Du marquis de Bonnay, député de la noblesse du bailliage de Nivernais et Donzinois; rapport (21 juillet, p. 255); — validation (*ibid.*).

44° Du cardinal de Rohan, député du clergé des bailliages de Hagueneau et Wissembourg; rapport par l'abbé Gouttes (24 juillet, p. 268 et suiv.); — validation (*ibid.*, p. 272);

45° De la Bretagne; rapport par Hébrard (*ibid.*, p. 271); — admission des députés des communes et de ceux du clergé déjà nommés (*ibid.*, p. 272);

46° Des députés du Roussillon; rapport par Gauthier (*ibid.*, p. 273); — validation (*ibid.*);

47° Du marquis de Saint-Simon et du comte de Culant, députés d'Angoulême; rapport (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

48° De Livré, député de la sénéchaussée du Maine (25 juillet, p. 273); — validation (*ibid.*);

49° Des députés du clergé du Béarn; rapport par Barrère de Vieuzac (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

50° Des secondes députations du pays d'Aunis et de la ville de Montpellier; rapport par Salomon (*ibid.*); — invalidation (*ibid.*);

51° Du bailliage du Quesnoy; rapport par Grelet de Beauregard (*ibid.*, p. 277); — l'Assemblée décide que les deux derniers députés nommés ne seront point admis (*ibid.*);

52° De Marsay, député du clergé du bailliage de Loudun; de Le Mulier de Bresse et comte de Lévis, députés de la noblesse du bailliage de Dijon; du comte de Mirepoix, député de la noblesse de Paris *intra muros*; de Blandin et Moutié, députés du clergé du bailliage d'Orléans; des comtes d'Helmstatt et de Gomer, députés de la noblesse du bailliage de Sarreguemines; de la Boissière et Leyris-Desponchez, députés du clergé du Roussillon; de de Digoine, député de la noblesse du bailliage d'Autun; de Duval d'Epréménil, duc de Castres, président d'Ormesson et bailli de Crussol, députés de la noblesse de Paris *extra-muros*; de Garon de la Bevière, Cardon et baron de Sandrans, députés de la noblesse du bailliage de Bourg-en-Bresse; du comte de Montcaim-Gozon, et du marquis de Badens, députés de la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne; de de Nicolaï, Ayrolles et Leymarie, députés du clergé du Quercy; du duc de Biron, marquis de La Valette-Parisot et comte de Plas-de-Tane, députés de la noblesse du Quercy; du baron d'Allarde, député de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier; du marquis d'Estourmel, député de la noblesse du Cambrésis; du marquis de Pleurre, député de la noblesse du bailliage de Sézanne; de du Buisson, Douzon, Destutt de Tracy et Coiffier, baron de Breuil, députés de la sénéchaussée de Moulins; rapport (28 juillet, p. 290);

53° De Salicet et Colonna-de-Césari, députés des communes de la Corse; de Deperetti de la Rocca, député du clergé de la Corse; de Dupuch de Montbreton, député de la noblesse de la sénéchaussée de Libourne; de l'abbé Chapt de Rastignac, député du clergé du bailliage d'Orléans; rapport par Grelet de Beauregard (*ibid.*, p. 291); — validation (*ibid.*);

54° De Demandre, député du clergé de Besançon, en remplacement de Millot, décédé (1<sup>er</sup> août, p. 314); — validation (*ibid.*);

55° Du marquis Duhart, député de la noblesse du pays de Soule (4 août, p. 339); — rapport (*ibid.*); — validation (*ibid.*);

56° De Delettre, député du clergé du Soissonnais; du baron de Luppé, député de la noblesse de la sénéchaussée d'Auch; de Lemoine de Belle-Isle, député de la noblesse du bailliage de Chaumont en Vexin; du marquis d'Angosse, député de la noblesse de la sénéchaussée d'Armagnac; de de Sassenay et de Varennes, députés de la noblesse du bailliage de Chalon-sur-Saône; du duc de Caylus, des barons d'Aurillac et de Rochebrune, députés de la noblesse du bailliage de Saint-Flour; du comte de Roys, député de la noblesse du pays de Soule; de Le Carpentier

- de Chaillouet et de Vriigny, députés de la noblesse du bailliage d'Alençon (5 août, p. 351); — rapport (*ibid.*); — validation (*ibid.*);
- 56° Des députés des communes du pays de Soule et du marquis de Rochefort, député de la sénéchaussée de Mont-de-Marsan (13 août, p. 432); — rapport (*ibid.*); — validation (*ibid.*);
- 57° Des députés de la noblesse d'Auray (14 août, p. 437); — rapport (*ibid.*); — validation (*ibid.*);
- 58° Du Couserans; rapport (19 août, p. 439); — validation (*ibid.*);
- 59° De Faye de Villelontreix, député du clergé du pays de Soule; rapport (22 août, p. 474); — validation (*ibid.*);
- 60° De Nau de Belle-Isle et Peyrchaud, députés des communes de la sénéchaussée de Castelmoron; rapport (24 août, p. 481); — validation (*ibid.*);
- 61° D'Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix et dom Verguet, prieur de l'abbaye de Bellecq, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, députés du clergé de Léon en Bretagne; de Nofft, curé de Saint-Pierre de Lille en Flandre, député du bailliage de Lille, à la place de l'évêque de Tournay et de Huot de Goncourt, député par les trois ordres de Bassigny-en-Barrois; rapport par Hébrard (*ibid.*); — validation (*ibid.*);
- 62° De d'Abbadie, député des communes des Quatre-Vallées de Guyenne, en remplacement du comte de Ségur, démissionnaire; rapport (27 août, p. 499); — validation (*ibid.*);
- 63° De dom Abel de Lespinasse, en remplacement de Damas démissionnaire; rapport (29 août, p. 510); — validation (*ibid.*);
- 64° De Chateauneuf-Randon, suppléant du marquis d'Apehier, député de Mende en Gévaudan, démissionnaire, et du comte de Bremont d'Ars, suppléant du comte de La Tour-du-Pin-Paulin, démissionnaire; rapport (1er septembre, p. 542); — validation (*ibid.*);
- 65° De la seconde députation du bailliage d'Auxerre; rapport (2 septembre, p. 548); — annulation (*ibid.*); — admission de ses membres comme suppléants de la première députation (*ibid.*).
- VERNIER**, député des communes du bailliage d'Aval en Franche-Comté. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Fait le rapport sur les élections vérifiées dans le septième bureau (p. 102 et suiv.). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Parle sur la déclaration des droits (p. 465).
- VERNIN**, député des communes de la sénéchaussée de Moulins. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 141).
- VERNY**, député des communes de la sénéchaussée de Montpellier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VESOUL**. Lecture d'une lettre de la municipalité de Vesoul et d'un procès-verbal de brigadier de maréchaussée, dénonçant les atrocités commises au château de Quincey (25 juillet 1789, t. VIII, p. 276); — motion de Pinelle (*ibid.* et p. suiv.); — motion du comte de Sérent (*ibid.*, p. 277); — discussion : de Beaumeiz, Garat l'ainé, un député de la Franche-Comté, Barnave, quelques députés, Tronchet, comte de Sérent, l'abbé de Montesquiou, comte de Sérent (*ibid.*); — adoption de la motion du comte de Sérent (*ibid.*); — lecture d'un arrêté du Parlement de Besançon (29 juillet, p. 296 et suiv.); — discussion : de Grosbois, Bureaux de Pusy, Gourdan, marquis de Toulangeon (*ibid.*, p. 297); — renvoi au comité des rapports (*ibid.*).
- VETO (droit de)**. Le comte de Crillon proteste contre (N. 6 mai 1789, t. VIII, p. 28). (28 mai, p. 55); — motion de Duquesnoy tendant à faire trancher la question du veto absolu ou suspensif (14 août, p. 435 et suiv.); — arrêté de la ville de Rennes, portant que le veto royal est inadmissible et déclarant ennemis de la patrie ceux qui pensent autrement (10 septembre, p. 606); — discussion à ce sujet : Garat l'ainé, abbé Maury, Le Chapelier, Clermont-Tonnerre, *président par intérim*, comte de Mirabeau, abbé Maury, Le Chapelier, marquis de Foucault, Gagon-Duchenay, de Foucault, comte de Mirabeau, Le Chapelier, le président de Clermont-Tonnerre (*ibid.* et p. suiv.); — la Chambre décide que le député de Dinan, Gagon-Duchenay, pourra retirer du bureau l'arrêt de la ville de Rennes qui y a été déposé (*ibid.*, p. 607); — Voir *Comité de Constitution*.
- VEYRARD**, curé de Saint-Cervais, député du clergé de la ville de Paris. Se réunit aux communes (t. VIII, p. 163).
- VIARD**, député des communes du bailliage de Bar-le-Duc en Barrois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 90). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- VIEFVILLE DES ESSARTS (de)**, député des communes du bailliage du Vermandois. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VIELLARD**, député des communes du bailliage de Reims. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VIELLARD FILS**, député des communes du bailliage de Coutances. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- VIGNOX**, député des communes de la ville de Paris. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VIGUIER**, député des communes de la sénéchaussée de Toulouse. Nommé membre de la commission chargée de mettre de l'ordre dans les conférences (t. VIII, p. 35). — Propose d'entendre les commissaires conciliateurs (p. 38). — Nommé commissaire pour les conférences (p. 44). — Adjoint au doyen (p. 62). — Rend compte d'une double mission auprès du clergé et de la noblesse (p. 75). — Répond à l'appel général (p. 98). — Fait le rapport sur les élections de Bourg-en-Bresse (p. 137). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VILLEBLANCHE (Comte de)**, député de Saint-Domingue. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 99).
- VILLENEUVE DE BARGEMONT**, chanoine et comte de Saint-Victor, député du clergé de la sénéchaussée de Marseille. Parle pour la réunion des ordres (t. VII, p. 126).
- VILLEQUIER (duc de)**, député de la noblesse de la sénéchaussée du Boulonnais. Sa proposition relative à la tenue des Etats-généraux (t. VIII, p. 49).
- VILLIERS (de)**. Voir *Rancourt de Villiers*.
- VIMAL-FLOUVAT**, député des communes de la sénéchaussée de Riom. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 97). — Signe le serment du Jeu de Paume, p. 139).
- VIRIET (Comte de)**, député de la noblesse du Dauphiné. Exprime l'opinion de son bureau sur la question des subsistances (t. VIII, p. 196). — Demande que l'Assemblée nationale se borne à témoigner de son estime pour Necker et les autres ministres renvoyés (p. 226 et suiv.). — Appuie le projet de proclamation de Lally-Tollendal (p. 266). — S'oppose à la formation d'un comité de recherches (p. 295). — Parle sur la détention du baron de Bésenal (p. 304). — pour la déclaration des droits de l'homme (p. 335). — Demande qu'on fortifie le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire (p. 472). — Propose une modification à la formule du serment pour les troupes (p. 433). — Son projet de préambule pour la constitution (p. 462). — Appuie l'amendement proposé par le baron de Marguerites à l'article 2<sup>e</sup> du projet de déclaration des droits du 6<sup>e</sup> bureau (p. 484). — Qualifie de préexistants les articles relatifs à la monarchie (p. 493). — Parle pour les deux Chambres et le veto illimité (p. 589 et suiv.). Provoque un incident (p. 604); est blâmé par le président de La Luzerne (p. 605). — Propose de fixer à trois ans la durée de la législa-

- ture (p. 618). — Demande que l'on fixe la durée du *veto* suspensif (p. 638).
- VOIDEL**, député des communes du bailliage de Sarreguemines. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VOLFUS**, député des communes du bailliage de Dijon. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 92). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138).
- VOLNEY** (Chassebeuf de), député des communes de la sénéchaussée d'Anjou. Demande qu'une commission soit chargée de renouveler une invitation aux deux premiers ordres de se rendre dans la salle commune pour compléter l'Assemblée des Etats généraux; de conférer avec les autres commissaires sur les moyens de les engager à revenir et de proposer le parti à prendre en cas de refus invincible (t. VIII, p. 40). — Nommé commissaire pour les conférences (p. 44). — S'oppose à ce qu'on fasse retirer le public (p. 55). — Répond à l'appel général (p. 89). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 138). — Appuie la proposition d'établir des milices bourgeoises dans toute la France (p. 248). — Parle pour l'érection d'un tribunal chargé de juger les auteurs des troubles (p. 266). — Demande que l'on s'occupe sérieusement des affaires de l'Etat (p. 279). — Sa motion tendant à créer un comité des rapports (p. 292), (p. 293). — Parle contre l'élargissement de Bezenval (p. 312). — Amende la motion de Duquesnoy relative à l'organisation des assemblées paroissiales, municipales, etc. (p. 436). — Propose un préambule pour la Constitution (p. 462). — Parle sur la déclaration des droits (p. 465).
- VOLTER DE NEURBOURG**. Voir *Volter de Neurbourg*.
- VOULLAND**, député des communes de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 96). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).
- VRIGNY** (Marquis de), député de la noblesse du bailliage d'Alençon. Fait soumission de prêter à l'Etat 40,000 livres sans intérêts (t. VIII, p. 368).
- VYAU DE BAUDREUILLE**, député des communes du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier. Répond à l'appel général (t. VIII, p. 98). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139).

## VV

- WARTEL**, député des communes du bailliage de Lille. Nommé adjoint au doyen (t. VIII, p. 78). — Répond à l'appel général (p. 95). — Signe le serment du Jeu de Paume (p. 139.)
- WIMPFEN** (baron de), député de la noblesse de Caen. Propose la formation d'un comité militaire (t. VIII, p. 619).
- WOLTER DE NEURBOURG** (De), député de la noblesse du bailliage de Metz. Fait remise d'un droit de péage et des arrérages d'une pension (t. VIII, p. 356).

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE DU TOME VIII